

Annexe 2:

ORIENTATION STRATEGIQUE	FICHES ACTIONS ORT			Lieux		
	OBJECTIFS OPERATIONNELS (Conséquence sur la fonction de centralité)	FA n°	Actions	Chagny	Beaune	Nolay
<p><b>Orientation A</b> Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire</p>	Recréer une offre attractive de logements performants en centre bourg pour attirer de nouveaux habitants	1	Inciter et accompagner la rénovation de l'habitat privé en centre-ville	X	X	X
		2	Etoffer l'offre de logements communaux pour faciliter les parcours résidentiels	X	X	X
	Permettre un développement urbain en reconquête et redonner une attractivité à des quartiers, îlots	3	Identifier, étudier et requalification d'îlots, dents creuses et friches	X	X	X
		Redonner une place à la nature et à la biodiversité en ville pour renforcer l'attractivité résidentielle	4	Concevoir des projets de désimperméabilisation en zones urbanisées	X	
	5		Conforter les couloirs de biodiversité en ville	X		
	6		Sensibiliser et informer les habitants et visiteurs par la création de sentiers d'interprétation	X		
	Assurer l'attachement de la population à la ville à travers des liens culturels fédérateurs et le patrimoine local	7	Développer la commande publique d'art contemporain	X		
		8	Développer les activités culturelles par l'aménagement de sites de diffusion	X	X	
		9	Maison Carnot			X
		10	Création d'une salle de rencontres et de loisirs			X
		11	Rénover et mettre en valeur les sites patrimoniaux majeurs	X		
	Engager les villes dans une approche de développement urbain durable	12	Permettre le développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine	X		
		13	Rénover l'éclairage public pour limiter l'impact sur l'environnement	X		

## Annexe 2:

ORIENTATION STRATEGIQUE	FICHES ACTIONS ORT			Lieux		
	OBJECTIFS OPERATIONNELS (Conséquence sur la fonction de centralité)	FA n°	Actions	Chagny	Beaune	Nolay
<b>Orientation B</b> Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire	Réaménager les quartiers gare pour développer la multimodalité, reconquérir des espaces en friches et relier ces pôles au centre ville	14	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en Gare de Chagny	X		
		15	Structuration et désenclavement du Pôle Multimodal de Beaune		X	
	Repenser les aménagements urbains pour développer les mobilités douces en ville	16	Redonner une continuité cyclables entre les quartiers et le centre-ville	X	X	X
		17	Déploiement d'un réseau de bornes de rechargement pour vélos électriques au travers de la ville de Beaune		X	
	Améliorer les entrées de ville pour inciter les visiteurs à découvrir le centre-ville	18	Requalification des entrées de ville pour en améliorer l'image et la sécurité	X		
		19	Faciliter l'accès au centre historique	X	X	
		20	Revoir le plan de circulation du centre ville et la signalétique globale	X		

## Annexe 2:

ORIENTATION STRATEGIQUE	FICHES ACTIONS ORT			Lieux		
	OBJECTIFS OPERATIONNELS (Conséquence sur la fonction de centralité)	FA n°	Actions	Chagny	Beaune	Nolay
<b>Orientation C</b> Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay	Redynamiser l'offre commerciale de centre ville	21	Encourager les projets privés de réhabilitation de façades et de vitrines	X	X	X
	Soutenir le développement économique des villes pour faire coïncider attractivité résidentielle et pôle d'emploi	22	Création de Tiers Lieux et d'espaces de coworking pour développer de nouvelles formes de travail	X		
		23	Créer une ressourcerie à Chagny pour une économie plus durable	X		
		24	Renforcer l'offre de formation et d'accueil des étudiants		X	
	Participer aux équilibres de territoires en confortant l'offre de services sur les centralités dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport, de l'emploi	25	Restructuration des locaux de l'Hôtel de Ville de Chagny pour faciliter l'accès aux services publics	X		
		26	Aménagement de complexes sportifs pour renforcer l'offre de services en centralités	X		
		27	Créer un nouveau centre technique pour libérer des espaces à vocation économique en zone d'activité commerciale	X		
	Renforcer le lien à la population et la vocation touristique des villes à travers des opérations collectives de promotion et d'animation, des animations culturelles, des aménagements	28	Organisation d'évènements liés aux savoir-faire, métiers d'art, gastronomie et vin, en partenariat avec des structures locales	X		
		29	Aménagements touristiques du port de Chagny	X		
		30	Développement du marché aux truffes et d'espaces truffiers	X		

## FICHE ACTION N° 01

# INCITER ET ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE EN CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Inciter et accompagner la rénovation de l'habitat privé en centre-ville
Action n°	01
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître(s) d'ouvrage(s)	Communauté d'Agglomération Beaune Côte Ville de Beaune Ville de Chagny Ville de Nolay
Description de l'action	Evaluer l'opportunité de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) (diagnostic, approche ses outils et des conditions, définition des moyens) et définir le périmètre Lancement d'une OPAH si l'opportunité est confirmée Faire bouger les situations d'immeubles - îlots dégradés dans les secteurs à enjeux forts
Contenu	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation n°4 du Programme Local de l'habitat (PLH) 2021-2026 : Poursuivre les actions engagées en faveur de l'amélioration du parc existant (énergie, confort, isolation thermique, lutte contre l'habitat indigne...).</p> <p>Il s'agira avant toute chose d'étudier l'opportunité de déployer les outils proposés dans le cadre de l'ORT afin d'agir efficacement sur l'amélioration du parc de logement. Cela passera notamment par :</p> <p>1 - L'évaluation de l'opportunité de réaliser une OPAH</p> <p>Une OPAH couvre les grandes priorités de l'Anah, qui recroisent les enjeux pour le parc privé sur le secteur d'ORT, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La lutte contre la précarité énergétique,</li> <li>- Le maintien à domicile des personnes âgées,</li> <li>- La lutte contre l'habitat indigne et l'habitat dégradé,</li> <li>- La réhabilitation globale et performante des immeubles / îlots les plus dégradés.</li> </ul> <p>Il s'agit d'évaluer l'opportunité de mettre en place une OPAH (avec ou sans volet RU), et d'éventuels autres outils en complément, les conditions, les moyens et le périmètre potentiel sur les 3 communes, au regard notamment des autres outils existants (Pole Rénovation Conseil notamment).</p> <p>2 - Lancement d'un OPAH le cas échéant</p> <p>3 - Mobiliser les outils coercitifs</p> <p>Il s'agira, pour les communes, d'étudier la possibilité de mettre en place des outils coercitifs permettant d'agir sur la qualité de réhabilitation, sur les mutations foncières voir de prendre la maîtrise de certaines opérations lorsque cela s'avère nécessaire pour répondre aux orientations prioritaires de l'ORT.</p> <p>Parmi les outils, sont notamment évoqués les :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour s'attaquer aux situations de blocages fonciers dans les secteurs à enjeux,</li> <li>- Procédures de Résorption d'Habitat Insalubre (RHI) et dispositifs financiers de l'Anah sur ce sujet (RHI – THIRORI),</li> <li>- Permis de louer pour mieux contrôler la qualité des logements mis en location, et inciter les propriétaires bailleurs à la réalisation de travaux de mise aux normes</li> <li>- Politique d'acquisitions foncières pour maîtriser l'évolution du bâti dans les secteurs à enjeux</li> </ul> <p>4 - Encourager les projets privés de réhabilitation de façades L'opération consiste à inciter la mise en valeur des façades et devantures commerciales des centres anciens par l'attribution d'une aide technique et financière aux propriétaires privés souhaitant réaliser des travaux de ravalement et/ou de rénovation de leurs façades.</p>
Partenaires	<p>Agence nationale de l'Habitat (DDT Saône-et-Loire et Côte d'Or) Départements de Saône-et-Loire et Côte d'Or Communes intéressées (Chagny, Nolay, Beaune) Caisse des Dépôts et Consignations Pays Beaunois (Pole Rénovation Conseil et programme européen LEADER) Fondation du Patrimoine</p>
Dépenses prévisionnel/ définitif	Coût à définir selon périmètre d'Action et choix du type d'OPAH
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etude d'opportunité pré-opérationnelle sur un territoire : 50 % de financement Anah pour un montant plafond de 200 000 € HT Suivi-animation OPAH de droit commun : 35 % de financement Anah pour un montant plafond de 250 000 € HT Suivi-animation OPAH RU : 50 % de financement Anah pour un montant plafond de 250 000 € HT</p>
Calendrier	Evaluation de l'opportunité de réaliser une OPAH (RU) en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat CRTE du Pays Beaunois (fiche action n°7 - Aller à la reconquête des logements vacants et réhabiliter les centres villes) PLH orientation 4, fiche Action 8 : poursuivre et amplifier l'amélioration du parc de logements privés.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs à définir au moment du calibrage de l'étude pré-opérationnelle
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mettre en valeur des immeubles et îlots à enjeux, Requalification du parc de logements privés dans le centre-ville Favoriser des réhabilitations lourdes là où les mesures incitatives n'auraient pu le permettre, en favorisant la production de logements de qualité. Recréer une offre attractive de logements performants en centre bourg pour attirer de nouveaux habitants</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 02

# ETOFFER L'OFFRE DE LOGEMENTS COMMUNAUX POUR FACILITER LES PARCOURS RESIDENTIELS

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition énergétique et solidaire
Action nom	Etoffer l'offre de logements communaux pour faciliter les parcours résidentiels
Action n°	02
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny Ville de Nolay Ville de Beaune
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation n°3 du Programme Local de l'habitat (PLH) 2021-2026 : Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre proposée par les communes.</p> <p><b>Les villes de Chagny, de Beaune et de Nolay</b> conscientes de manques dans l'offre de logement en centre-ville souhaitent créer des logements communaux afin de diversifier l'offre locative. L'objectif est de remettre sur le marché des logements vacants en adaptant le bâti ancien aux enjeux climatiques et sociétaux. En effet, les communes possèdent différents ensembles immobiliers qu'il sera nécessaire de réhabiliter pour répondre à cet enjeu.</p> <p><b>Opération potentielles identifiées à ce jour</b></p> <p><b>La ville de Chagny</b> manque de logement de typologie moyenne (type 3) mais spacieux, adaptés pour satisfaire le souhait d'ancrage des seniors autonomes ou de famille monoparentale.</p> <p><b>4 rue de la république :</b> L'immeuble du 4 rue de la République dont la Commune est propriétaire pourrait permettre de répondre à cette demande. Le rez-de-chaussée a été rénové pour installer les bureaux de France Services, ouverts en décembre 2021. Les étages représentent une surface de 220 m<sup>2</sup> à aménager. L'opération vise à montrer une exemplarité de réhabilitation tant au niveau thermique que de l'organisation des logements (traversants et ouvrants sur des espaces extérieurs privatifs) et avec des circulations communes de qualité. Cette opération permettra également la déconstruction d'un bâtiment annexe sur cour ouvrant ainsi le cœur de la parcelle pour offrir une respiration dans le tissu urbain très dense du centre-ville et de végétaliser le cœur d'îlot.</p> <p>Programme de rénovation du 4 rue de la république :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 à 3 logements T3 avec espaces extérieurs</li> <li>• Des espaces communs qualitatif</li> <li>• Cour végétalisée commune avec France service</li> </ul>



### **10 rue de Chaudenay :**

La Ville de Chagny est propriétaire d'un ensemble immobilier issu de l'entreprise de confection Pierany créée en 1956 et fermée en 1979, dont un bâtiment qui servait auparavant de cantine. Le bâtiment est situé dans le faubourg, en bordure du centre ancien. Il comprend un niveau de caves, un niveau surélevé et un niveau de combles. Il est bordé par un jardin, au nord, côté rue. Aujourd'hui en grande partie vacant, il est partiellement occupé par un bureau. La toiture présente de gros désordres mettant en péril à court terme toute activité. L'objectif de cette réhabilitation est de créer des logements avec une typologie « maisons de ville accolées » et répondre à la demande de logements, essentiellement de type T3. Il s'agit de proposer une réhabilitation raisonnée en adaptant les exigences de confort à la mise en valeur du bâti. L'adaptation de ce bâti ancien aux enjeux climatiques et sociétaux se fera dans une démarche de respect du patrimoine, de conservation maximum du bâti existant et dans un souci de démarche durable. La réhabilitation propose pour chaque logement des espaces extérieurs privatifs, balcon et jardin en pleine terre et prévoit une double orientation des logements permettant une ventilation suffisante et des apports solaires variés. Ce réaménagement offre également un potentiel de renaturation du carrefour rue de Chaudenay / rue Jean Jaurès.

Programme de rénovation du 10 rue de Chaudenay :

- 2 à 3 logements de type T3 avec espaces extérieurs
- Réaménagement et végétalisation du carrefour
- Création de stationnements perméable

La Ville de BEAUNE dispose d'un parc de logements communaux anciens qui ont fait, pour la plupart, l'objet d'un diagnostic de performance énergétique en 2014, dont il ressort un classement variable entre les catégories D et F.

Afin de maintenir leur attractivité et la possibilité pour la ville d'offrir des solutions de logement pour les nouveaux arrivants, il convient d'engager une programmation globale de rénovation énergétique.

Le parc de logements se compose de 2 typologies selon qu'ils soient indépendants ou occupant des espaces dans des établissements scolaires ou administratifs.

Dans une première phase, les logements indépendants pourront être traités lors des mobilités de locataires.

En parallèle, les logements liés à un établissement feront l'objet d'une rénovation énergétique selon le phasage retenu pour ces locaux, notamment en fonction des contraintes calendaires et de planning issues du Décret Tertiaire.



La ville de Nolay souhaite redynamiser l'habitat au centre-ville en proposant des logements performants à la location. Les logements type T2/T3 seraient à privilégier pour répondre aux demandes.

### **Immeuble 13/15 rue de la République :**

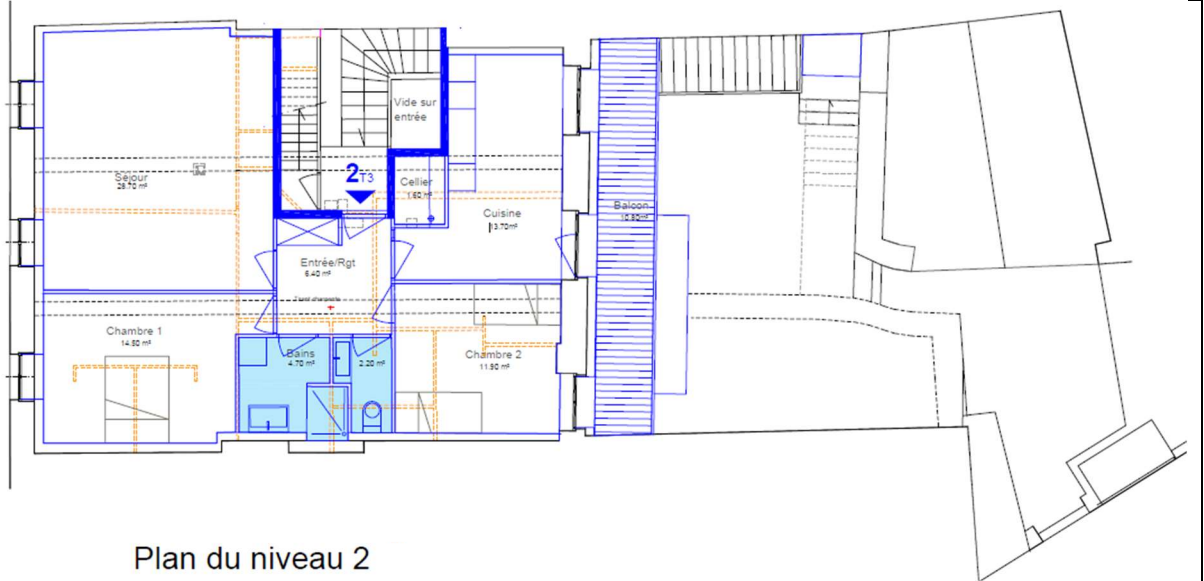
Deux étages (anciens logements très vétustes) restent à aménager dans cet immeuble qui héberge l'agence de tourisme au RDC. La création de logements, à proximité des services et des commerces, répond à la demande permanente d'habitat en centre-ville. De plus, la création de places de stationnement à une centaine de mètres environ, à proximité du lavoir, permettrait d'offrir un lieu de stationnement aux occupants sans encombrer ceux à destination des commerces.

Partenaires

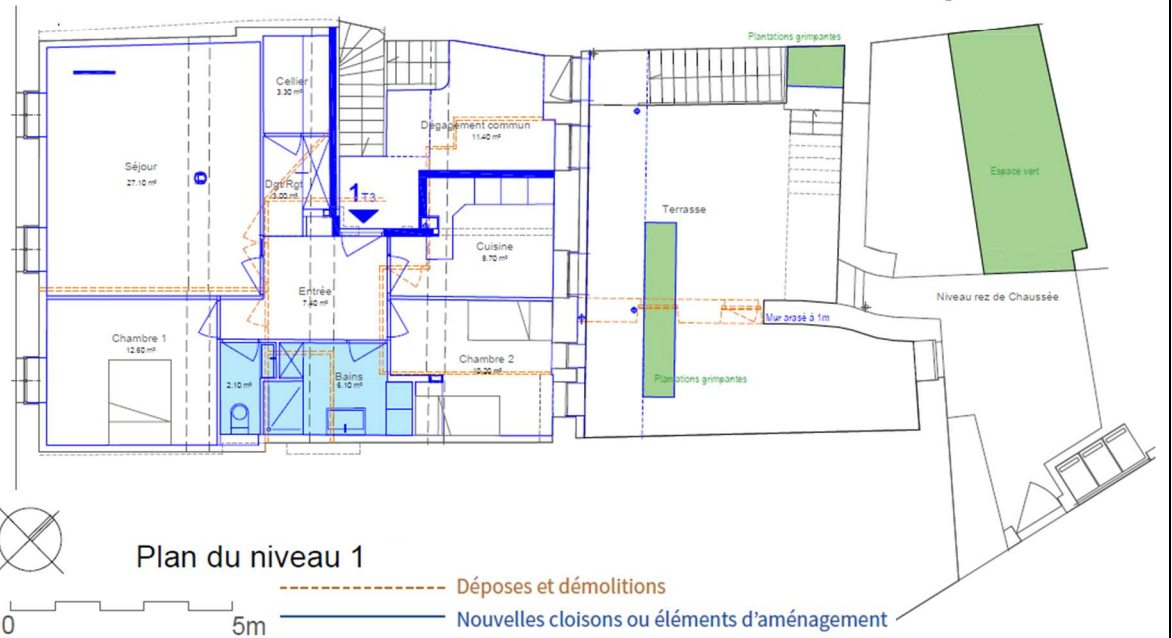
A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé.

Dépenses prévisionnel	<p>Enveloppes financières prévisionnelles</p> <p><b><u>Chagny :</u></b>  <b>4 rue de la république :</b>  - Estimation coût de réhabilitation 500 k € HT</p> <p><b>10 rue de Chaudenay :</b>  - Estimation coût de réhabilitation 500 k € HT</p> <p><b><u>Nolay :</u></b>  <b>13/15 rue de la République</b>  - Estimation du coût de réhabilitation 400 k€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'Etat, la Région, les Département 71 et 21 et la CABCS seront sollicités
Calendrier	A ce stade le calendrier n'est pas défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE PLH orientation 3, fiche Action 5 : Poursuivre le développement et la réhabilitation des logements communaux, Orientations du SCOT sur l'habitat et les centralités
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Performance énergétique des logements Nombre et type de logements livrés
Conséquence sur la fonction de centralité	Recréer une offre attractive de logements performants en centre bourg pour attirer de nouveaux habitants Actions présentes dans le secteur d'intervention ORT
Annexes	<p><b><u>Chagny :</u></b></p> <p>Ces projets étant situés en périmètre SU1 et SU2 de l'AVAP, tous permis de construire sera soumis à l'approbation de l'ABF.</p> <p style="text-align: center;"><b>4 rue de la république</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Façade rue de la république</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Façade rue de Beaune</i></p> </div> </div>





Plan du niveau 2



Plan du niveau 1



0 5m

----- Déposes et démolitions

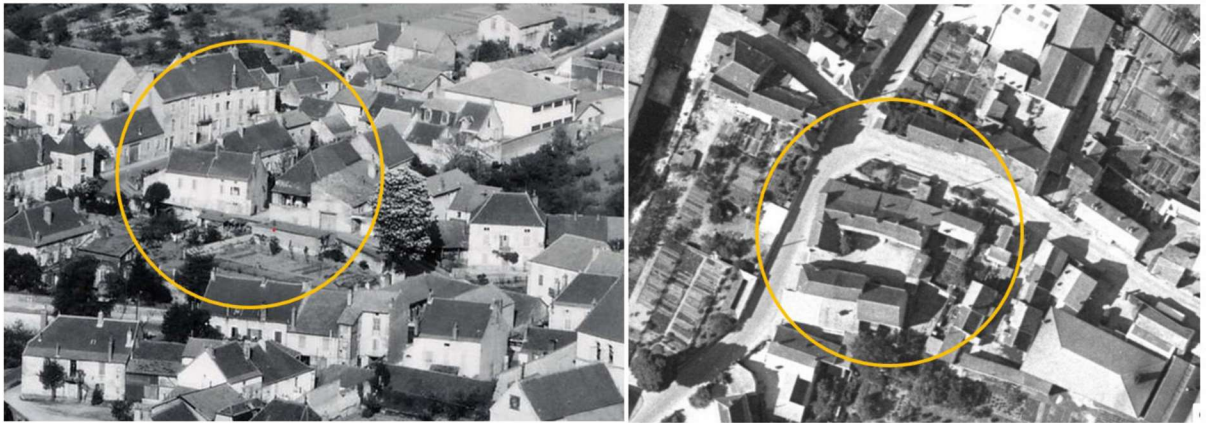
————— Nouvelles cloisons ou éléments d'aménagement

Exemple d'aménagement

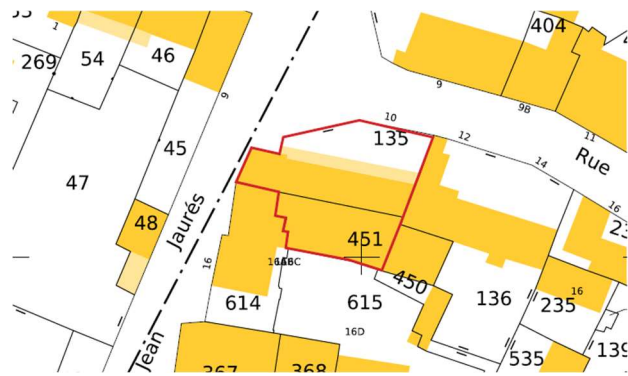


Exemple vue depuis la rue de Beaune

## 10 rue de Chaudenay



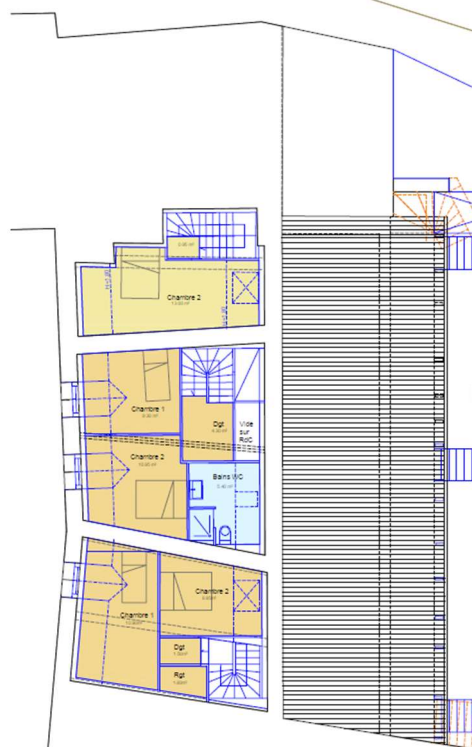
*Vue aérienne datant des années 60 (source géoportail)*



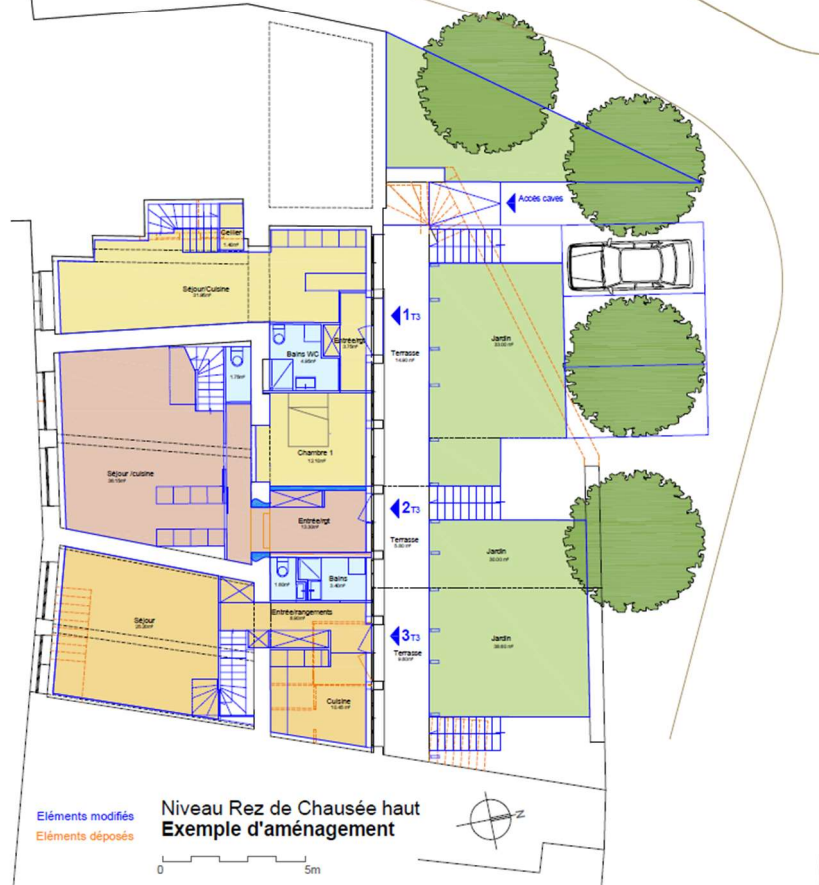
*Plan de cadastre et vue aérienne*



*Vue sur façade rue de Chaudenay*



Niveau Combles  
Exemple d'aménagement 2



Niveau Rez de Chaussée haut  
Exemple d'aménagement

Exemple d'aménagement

**Nolay :**

Immeuble 13/15 rue de la République



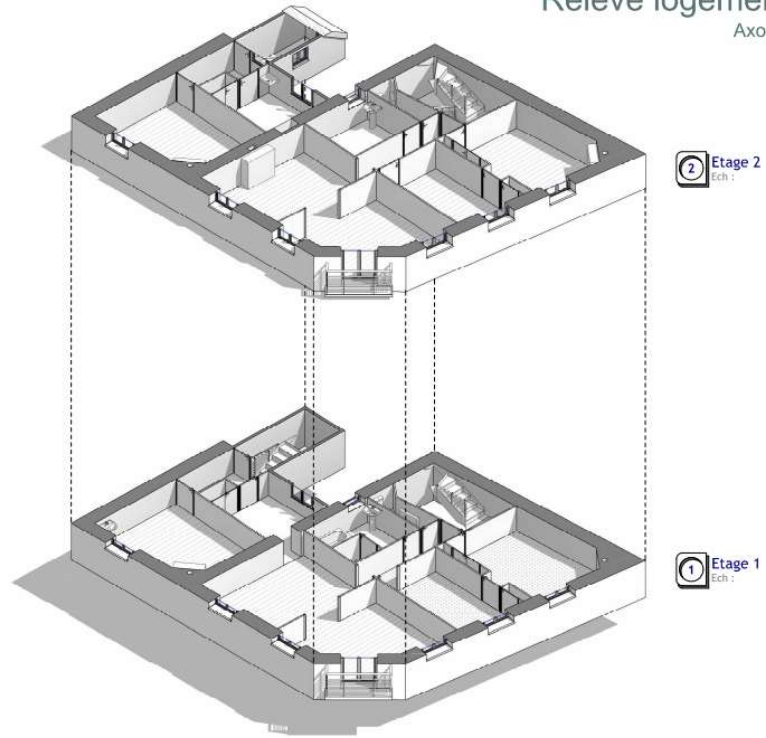
Plan de localisation



Vue sur façade rue de la République

# Relevé logements - NOLAY 21340

Axonométries des étages R+1 et R+2



Relevé niveaux 1 et 2 existants

## FICHE ACTION N° 03

# IDENTIFIER ET ETUDIER LES POSSIBILITES DE REQUALIFICATION D'ILOTS, DENTS CREUSES ET FRICHES

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Identifier et étudier les possibilités de requalification d'îlots, dents creuses et friches
Action n°	03
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny Ville de Nolay Ville de Beaune Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
Description de l'action	<p><b>Chagny :</b></p> <p>La ville de Chagny en s'inscrivant dans le programme "Petites villes de Demain" fait de la revitalisation du centre-ville un de ses principaux objectifs. En effet, la rénovation du bâti est un atout majeur pour la revitalisation d'un centre-bourg car c'est un levier essentiel d'attractivité résidentielle, commerciale et touristique. Forte d'un patrimoine bâti important la ville doit aujourd'hui apprendre à composer entre préservation et modernité. L'adaptation aux besoins contemporains du bâti ancien du centre-ville est un défi majeur pour l'attractivité du centre ancien et un enjeu primordial pour la transition écologique. La ville de Chagny a ainsi identifié plusieurs sites dont la requalification aurait un impact positif sur l'attractivité du centre et permettrait de créer de la mixité fonctionnelle en mêlant habitat qualitatif, commerces, services et espaces public.</p> <p><b>Potentiels de requalification identifiés à ce jour</b></p> <p><b>Rue du bourg</b></p> <p>En plein cœur de Chagny et de tous les commerces de proximité, un bel immeuble en moellons hourdés présente un beau potentiel de requalification. Cet immeuble est d'ailleurs repéré dans l'AVAP comme immeuble d'accompagnement. Il bénéficie d'un porche intéressant en bois qui permet l'accès à une cour arrière, qui est aujourd'hui attachée à la parcelle voisine, occupée par une banque. La façade sur rue est dotée d'une grande terrasse avec un élégant garde-corps en fer forgé sur un portique atypique du XIXe siècle débordant sur la rue. Il est aujourd'hui occupé par la vitrine peu esthétique d'un commerce. L'immeuble est en mauvais état et nécessite une réhabilitation complète.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>L'Edicule sur l'espace public présente une accroche intéressante pour une vitrine, permettant d'envisager tout commerce ou service et bénéficiant d'un emplacement privilégié au cœur du bourg. Le premier étage et l'étage sous combles seraient à réhabiliter en logements. La reprise totale ou quasi-totale de la cour permettrait un accès commerce totalement indépendant de l'accès logements. Une déconstruction partielle permettrait la création d'espaces extérieurs privatifs et de stationnements pour les logements.</p>



### **Ancien relais de poste**

Historiquement, Chagny était une ville étape importante, avec de nombreux Relais à chevaux qui sont un témoignage du passé de la ville. Le roi Louis XI, en annexant la Bourgogne, devient le parrain du relais qui, de nos jours accueille la maison Lameloise. Les autres relais ne sont plus visibles car ce sont des propriétés privées ou des copropriétés. Or, ils présentent un intérêt architectural et historique pour la ville.

#### Objectifs :

La ville souhaite mettre en valeur ce patrimoine qui a fait partie de l'histoire Chagnotine, en réhabilitant, lorsque cela sera possible, ces anciens relais à chevaux. Ces locaux, aux volumes généreux, pourront être restaurés pour accueillir des logements, des lieux d'exposition ou galerie d'artisans de métiers d'art ou encore lieux de promotion des savoir-faire locaux.

### **Rue de Presle**

La Rue des Presles accueille aujourd'hui un ensemble immobilier composé principalement de deux immeubles dont l'un est particulièrement endommagé et d'un parking privé de quelques box. Cet ensemble dégradé est dévalorisant pour le quartier et ne permet pas dans son état actuel de satisfaire le besoin de logement et le besoin impérieux de stationnement de proximité pour les riverains et salariés de l'hôpital situé à proximité.

#### Objectifs :

La réhabilitation et requalification de cet ensemble permettrait de retrouver un habitat qualitatif et rendrait possible la création de stationnement de proximité, ce qui permettrait également de désengorger les autres poches de stationnement, notamment le parking de la rue du stand. Aujourd'hui, l'ensemble compte environ 8 logements et 8 box de garage. La requalification de cet espace permettrait de doubler la capacité de stationnement tout en maintenant le nombre de logements. L'enjeu est aussi de revaloriser le quartier en désimperméabilisant le site et en le végétalisant afin de limiter l'effet d'îlot de chaleur. Cette espace pourrait ainsi offrir une respiration végétale au quartier tout en offrant plus de stationnements et en redonnant de l'attractivité au quartier.

### **Eco quartier**

A l'entrée Sud de la ville, entre la gare et le port de plaisance, se trouve une friche industrielle, très peu entretenue et dégradée où plusieurs bâtiments coexistent, avec un « délaissé » sur un SNCF à proximité de la gare. L'entrée de ville, le port et le quartier concerné en sont dévalorisés.

#### Objectifs :

Il s'agit de créer une liaison urbaine entre le port, la gare et le centre-ville. En effet, cette vaste emprise en friche pourrait être complètement requalifiée en poursuivant le tissu urbain existant afin de créer un écoquartier sur cet îlot. Il serait axé sur la qualité de vie avec des logements qualitatifs éco construits favorisant les matériaux biosourcés et le réemploi. Cet aménagement devra également inclure la lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation de l'ensemble, répondant ainsi à la loi climat. L'aménagement de ce quartier combiné à celui de l'entrée sud pourrait permettre de créer des voies de mobilité douce, vélos et piétons.

### **Friche Pidault**

Aux portes de la vieille ville et le long de l'avenue Général Leclerc prochainement requalifiée, le site Pidault représente environ 3 700 m<sup>2</sup> d'espace en friche à reconquérir sur un secteur stratégique.

**Objectifs :**

L'aménagement de ce site permettra la création d'un ensemble de logements qualitatifs aux typologies variées afin de répondre au mieux à la demande. La programmation de cet ensemble devra ainsi permettre de répondre aux besoins d'accueil de populations diverses et intergénérationnelles, notamment des jeunes en formation sur le campus tout proche, des seniors cherchant des logements confortables, des familles séduites par la proximité des équipements et des services à l'enfance dans un cadre privilégié. Des locaux tertiaires mais non commerciaux pourraient intégrer le programme. Le projet devra également mettre en avant le parc existant et conforter la végétalisation du site afin de lutter le plus efficacement possible contre les effets d'îlot de chaleur.

**Beaune :**

**Friches à l'Est de la gare de Beaune et aménagement d'un nouveau quartier / pôle gare :**

En complément du nœud autoroutier présentant un intérêt national et européen, la gare ferroviaire de BEAUNE constitue une des portes d'entrée majeure sur la ville, le territoire communautaire et le pays beaunois.

En dehors de cet usage, le quartier de la gare est un quartier à vocation résidentielle, les activités à caractère économique et industrielle ayant été peu à peu abandonnées, laissant des espaces en friches inexploitées alors même qu'ils sont en cœur de ville.

La Ville de Beaune et l'Agglomération ont pour objectif de donner une nouvelle dynamique au quartier de la gare qui a un fort potentiel de développement en termes d'habitat et de tertiaire notamment en réexploitant les nombreuses parcelles inoccupées en situation de friche sur le secteur. Elles souhaitent également travailler sur les accès et la multimodalité.

Dans le cadre de cette redynamisation, la Ville de Beaune a inscrit une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) rue de Vignoles, pour la construction d'environ 150 logements avec quelques activités en rez-de-chaussée sur un terrain actuellement propriété de la Collectivité. De plus, d'autres opérations de constructions de logements sont en cours sur le secteur.

A l'est de la ligne ferroviaire PLM se situe une zone technique SNCF équipée de plusieurs embranchements ferrés de service qui ne sont plus nécessaires à l'activité, ouvrant ainsi l'opportunité d'un développement urbain à moins de 300 mètres du centre historique et dans un périmètre urbain identifié au PLU comme devant faire l'objet d'une forte densification en matière d'habitat et d'activités notamment tertiaires.

Une première étude d'opportunité a été conduite par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, avec des scénarii d'aménagement. La SNCF a de son côté évalué les conditions de libération des emprises et de prolongement du passage souterrain.

La collectivité souhaiterait prolonger le passage souterrain pour ouvrir la gare des deux côtés et développer sur les emprises libérées par la SNCF un programme immobilier mixte :

- Des équipements publics : crèche, pôle de formation, espace multi-mobilité intégrant notamment stationnement, accès PRM, dépose minute,
- Des locaux d'activités tertiaires,
- Des logements le cas échéant.



### **Quartiers Saint-Jacques et Bretonnière :**

**La ZUP Saint Jacques** a été créée dans les années 1970 pour apporter une nouvelle offre de logements sociaux. Afin de favoriser la mixité et la diversité au sein du quartier et contrer une éventuelle ghettoïsation du quartier, certains immeubles ont été vendus à des particuliers.

Le quartier est cloisonné par l'Avenue Charles de Gaulle et la voie de chemin de fer, ce qui freine le dynamisme socio-économique, pénalise les liaisons transversales inter-quartiers et crée des espaces enclavés.

Les cheminements internes du quartier sont vieillissants et discontinus. La zone n'est pas reliée de façon sécurisée et accessible aux liaisons douces existantes. Certains cheminements piétons régulièrement empruntés ne sont pas aménagés.

Le secteur non aménagé au sud-sud/ouest de la ZUP est voué à une urbanisation future avec notamment l'aménagement du quartier en Chavet par la construction de logements et d'équipements sportifs.

Ce nouveau quartier pour une greffe réussie sur les existants doit bénéficier également des mobilités actives traversant le quartier Saint Jacques

**Le quartier Bretonnière** est composé des îlots des Prévoles et des Noisetiers constitués d'immeubles accueillant environ 200 logements sociaux. Ces 8 bâtiments ont été construits entre 1958 et 1962. Le parc immobilier est aujourd'hui géré par le bailleur Orvitis qui souhaite procéder à une requalification du quartier.

Une barre d'immeuble, trop imposante au sein du quartier, est vétuste et bloque toute ouverture visuelle et viaire sur le reste de la Ville. Le tracé de la voirie est également peu adapté et potentiellement accidentogène le long de la rue des Prévoles rejoignant la rue des Vérottes.

Les principaux objectifs visés sont :

- Décloisonner les quartiers et améliorer leur attractivité.
- Favoriser l'accès aux services et commerces de proximité, assurer l'accessibilité de l'espace public.
- Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle
- Désimperméabiliser et arborer pour favoriser les îlots de fraîcheur
- Valoriser les modes actifs (piétons, cycles) , les liaisons inter quartiers et les transports en communs.

Les travaux se décomposent en plusieurs axes :

1. Habitat – logement (piloté par ORVITIS) :  
Destruction d'une barre d'immeuble quartier Prévoles afin de reconstruire des ensembles immobiliers à taille plus réduite.  
Réhabilitation des bâtiments quartier Noisetiers avec création d'une résidence senior de type sérénitis seniors.
2. Transport, mobilité, sécurité :  
Création de pistes cyclables pour rejoindre les pistes existantes et assurer la continuité des liaisons domicile/zones d'activités via la zone de l'oratoire et la route de Seurre.  
Sécuriser les traversées piétonnes et cyclables en réaménageant les carrefours.  
Retravailler le tracé et la géométrie de la rue des Prévoles après démolition de l'immeuble Orvitis en modifiant son tracé par la création d'une voirie rectiligne.  
Rénover l'éclairage de ce quartier de manière à respecter la nouvelle réglementation en vigueur et faire baisser la consommation d'énergie avec des luminaires Led.  
Mettre aux normes des arrêts de bus existants et création d'un nouvel arrêt.
3. Accessibilité, amélioration qualitative des cheminements internes :

Créer des cheminements accessibles pour la desserte interne du quartier, en valorisant les axes principaux et la réfection des revêtements.

4. Environnement :

Apporter une amélioration paysagère des cheminements et lieux de rencontre. Aménager des espaces de rencontre ombragés.

Gérer durablement les eaux de ruissellement et limitation des rejets d'eau pluviale dans les réseaux : utilisation de matériaux drainants, optimisation des surfaces plantées.

Intégrer qualitativement des composteurs au pied d'immeubles.

Favoriser l'implantation de jardins partagés sur le domaine public.

Requalifier l'ancienne fontaine implantée au cœur du quartier

**Nolay :**

**Rue Monge**

L'îlot concerné est situé à l'extrémité de la rue Monge, côté place Carnot, et s'étend jusqu'à la rue des Halles, en passant par la rue Philippe Pot, la place de la Halle, la rue du Bourg et la Petite rue du Bourg. Il est composé de divers logements, dont bon nombre est inoccupé. Plusieurs vitrines sont fermées, les commerces ouverts se raréfient. Pourtant, ce quartier représente pour partie le centre historique de Nolay : c'est à travers ces ruelles que cheminent les piétons qui se rendent à la Halle aux grains. Les ruelles particulièrement étroites et sombres rendent la circulation et le stationnement très difficiles, et génèrent des conflits de voisinage. L'état des bâtis et le manque de luminosité des logements sont des obstacles aux projets de rénovation. La réhabilitation et la requalification de cet ensemble permettrait de restaurer un habitat qualitatif et rationnel, adapté à la demande (logements petits) et aux critères qualitatifs actuels (isolation thermique et phonique notamment).

**Quartier Saint Pierre**

Un îlot situé à proximité du lavoir a été fortement dégradé par un incendie. Cet emplacement est idéalement situé pour proposer un stationnement de proximité aux habitants notamment du centre-ville.

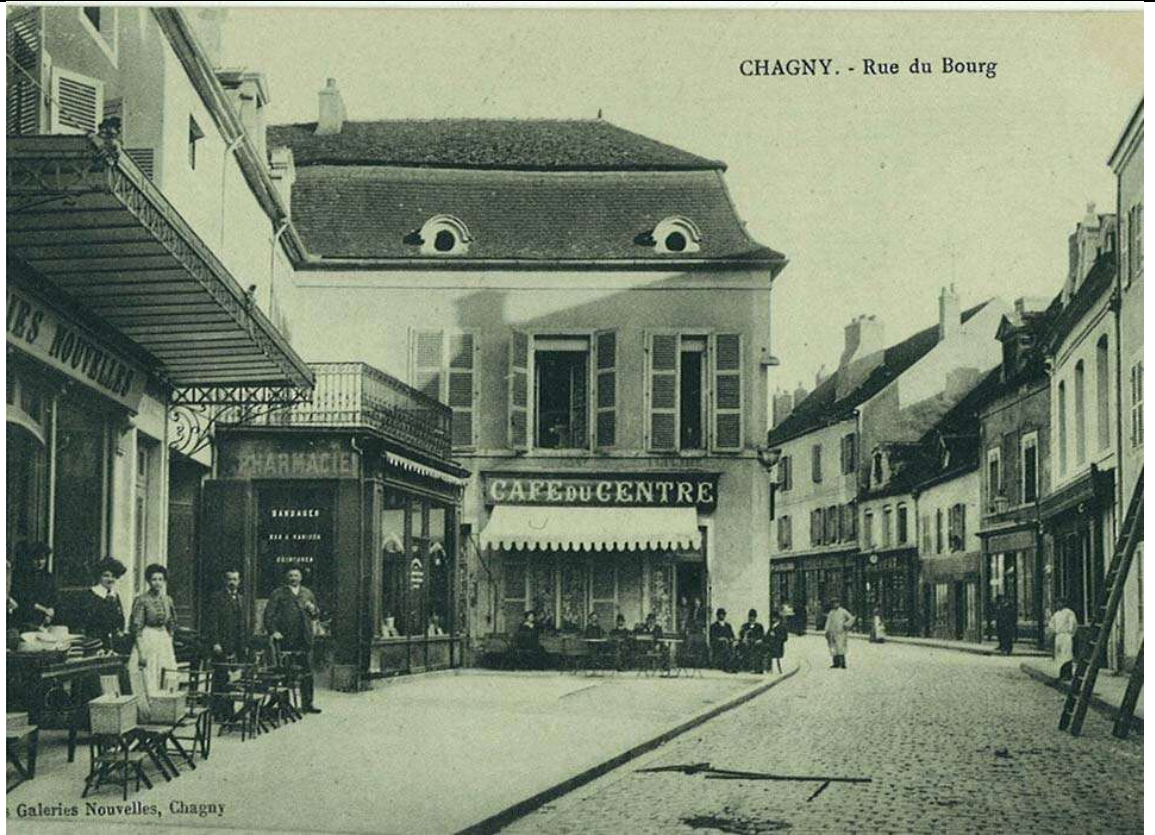
Le tènement foncier en ruine a été déconstruit pour sécuriser et créer une plateforme de stationnement d'une quarantaine de places. Deux liaisons piétonnes directes pourraient relier ce parking aux quartiers : l'une en créant une passerelle par-dessus la Cozanne puis la rue des Huilliers, l'autre, en créant un porche à travers une maison dégradées vers la rue Saint Pierre. Ces aménagements permettraient de destiner les stationnements à proximité des commerces aux clients et de déplacer les stationnements des riverains en périphérie. Le parking sera aménagé en favorisant l'infiltration des eaux de pluie, les déplacements doux et en implantant des arbres et espaces verts à proximité du cœur de ville.

Partenaires	A ce stade, aucun partenariat n'est validé. L'Europe, l'Etat, la Région, les Départements 71 et 21 et les bailleurs sociaux seront sollicités.
Dépenses prévisionnel	Non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade

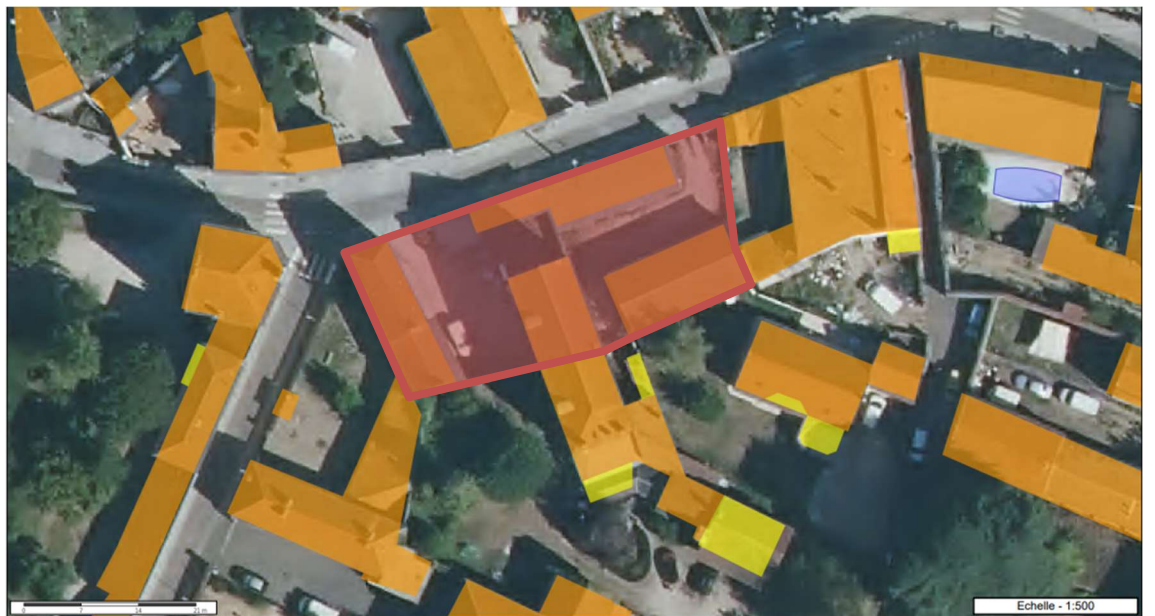
Calendrier	<p><b><u>Chagny :</u></b>  <b>Rue du bourg :</b> Non défini, en fonction des opportunités  <b>Ancien relai de poste :</b> Non défini, en fonction des opportunités  <b>Rue de presle :</b> Non défini, en fonction des opportunités  <b>Ecoquartier :</b> Non défini, en fonction des opportunités  <b>Friche Pidault :</b> Démarrage des études 2023</p> <p><b><u>Beaune :</u></b>  <b>Friches à l'Est de la gare :</b> Si accord avec la SNCF, les études pourraient être poursuivies sur la période 2023-2026  <b>Quartiers Saint-Jacques et Bretonnière :</b> 2023/2026  Phase 1 – études préalables pour la requalification des deux quartiers sous maîtrise d'ouvrage de la ville – 2023</p> <p><b><u>Nolay :</u></b>  <b>Rue Monge :</b> Non défini, en fonction des opportunités  <b>Quartier Saint Pierre :</b> Acquisition foncière et démolition pour créer une plateforme sécurisée : fait en 2022. Liaison centre-ville et aménagement : non défini.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE Orientations du SCOT sur les quartier Gare
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m <sup>2</sup> aménagés par destination (Habitat, activités...)
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre un développement urbain en reconquête et redonner une attractivité à des quartiers, îlots Renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique Action présente dans le secteur d'intervention ORT
Annexes	<b><u>Chagny :</u></b> Les projets étant situés dans le périmètre de l'AVAP, les permis d'aménager et de construire seront soumis à l'approbation de l'ABF.



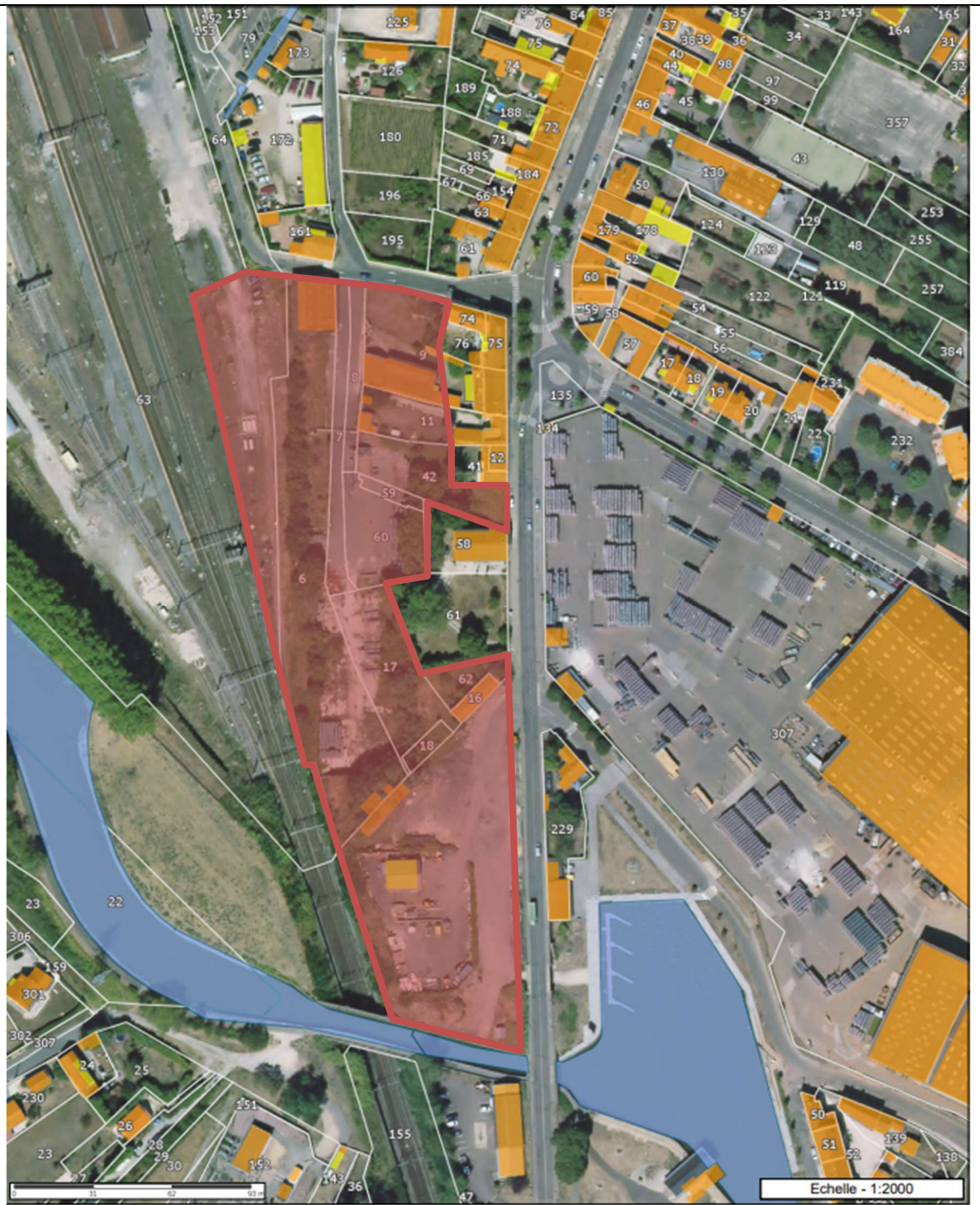
*Plan de situation des sites répertoriés*



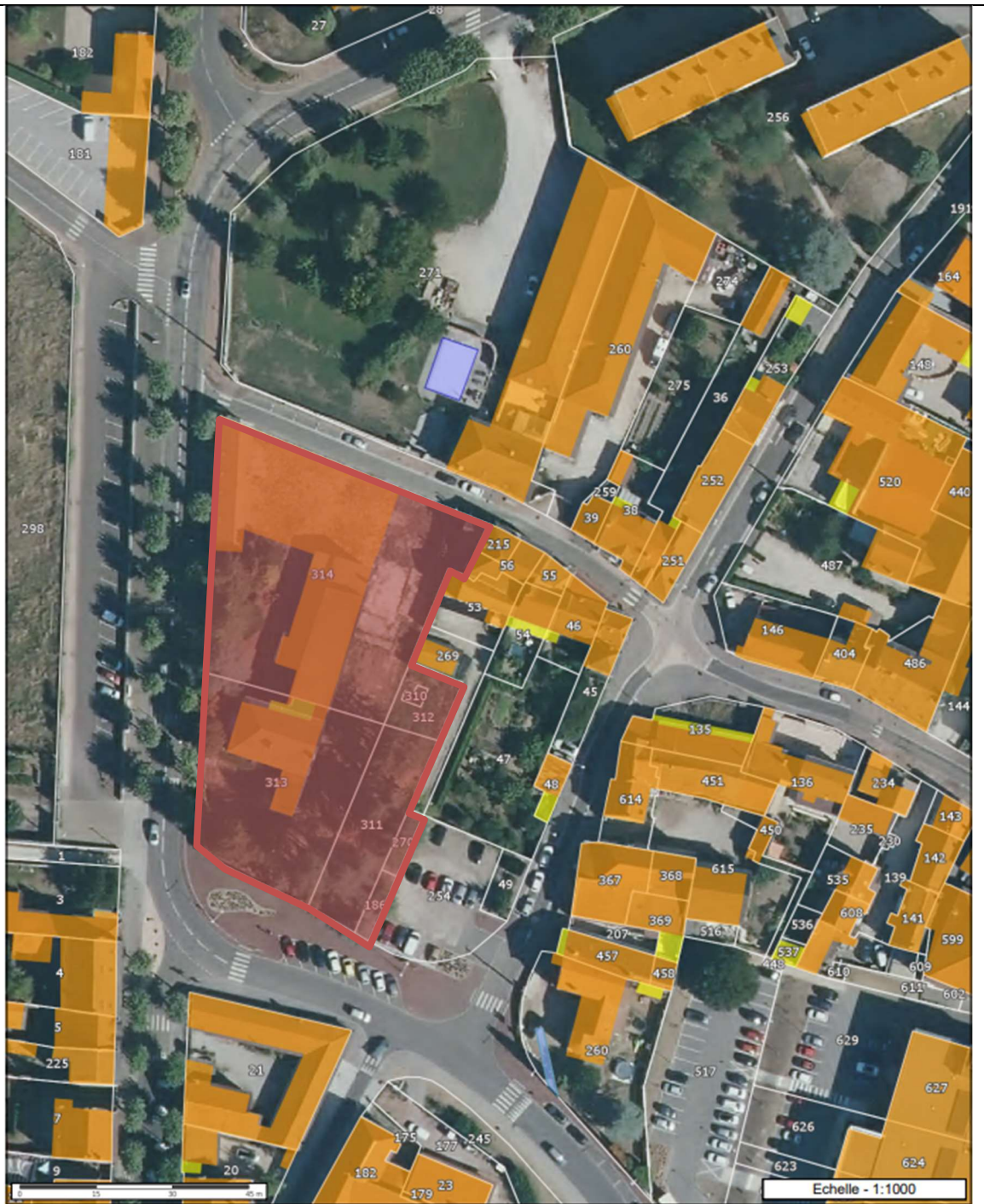
Rue du Bourg : image d'archive



Rue de Presle

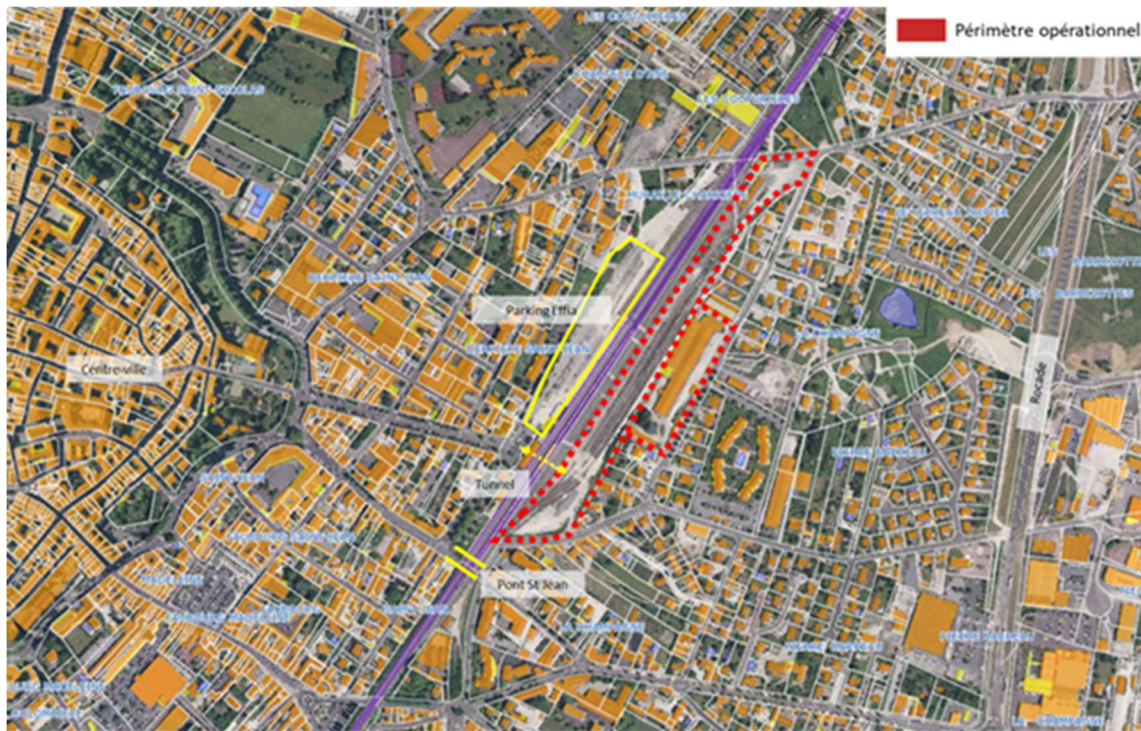


Ecoquartier



Friche Pidault

**Beaune :**



*Friches à l'Est de la gare*

**Nolay :**

Les quartiers étant situés à proximité de la halle aux grains, les permis d'aménager et de construire seront soumis à l'approbation de l'ABF.

**Rue Monge :**







Rue Monge

**Quartier Saint Pierre :**



Quartier Saint Pierre : Etat initial



*Quartier Saint Pierre : plateforme de stationnement*



*Vue depuis le parking*



*Vue depuis la rue Saint Pierre*

*Passage en porche à créer*

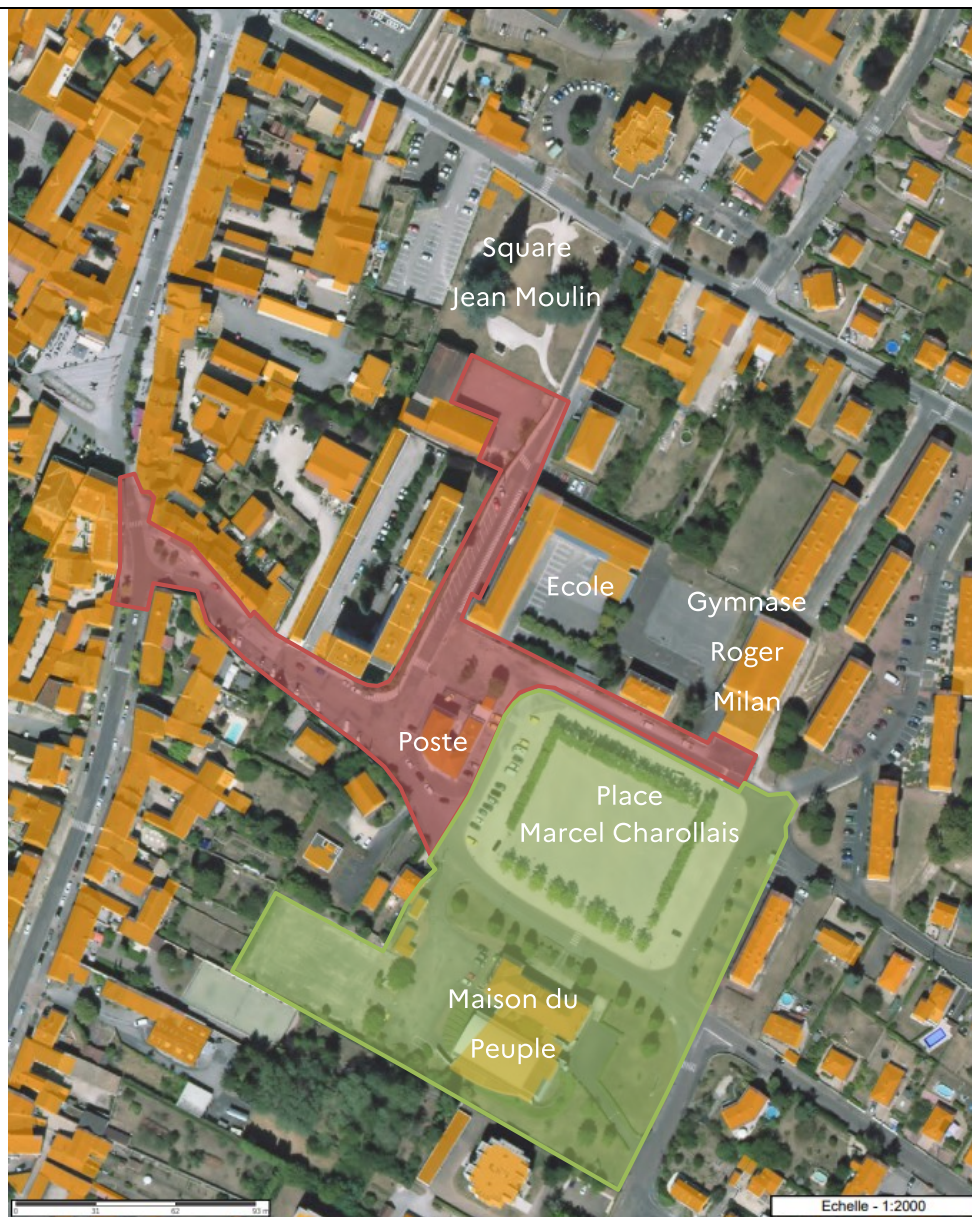
## FICHE ACTION N° 04

# CONCEVOIR DES PROJETS DE DESIMPERMEABILISATION EN ZONES URBANISEES

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Concevoir des projets de désimpermeabilisation en zones urbanisées
Action n°	04
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La place Marcel Charollais regroupe plusieurs lieux de vie pour les Chagnotins : La poste, La maison du Peuple, l'école primaire Etienne Jules Marey et le Gymnase Roger Milan. Ces bâtiments bordent trois côtés de la place et un ensemble d'immeubles collectifs vient compléter le contour. Au centre, un terrain de pétanque bordé d'arbres et de zones de stationnement est également le cœur de la fête foraine.</p> <p>L'accès principal, se fait depuis la place d'Armes et la Maison Lameloise (3 étoiles au guide Michelin) par la rue de la Poste où un Hôtel, un restaurant et différentes activités de service sont implantés. La rue du 6 Septembre 1944, adjacente, permet également de rejoindre le centre-ville par le Square Jean Moulin et la tour de Guet. Les autres accès rejoignent les quartiers résidentiels.</p> <p>L'aménagement permettra de connecter ce secteur avec le couloir de biodiversité reliant la forêt de Chagny au bassin de la Dheune. La désimpermeabilisation des sols, majoritairement étanches, permettra de végétaliser le cadre de vie des habitants et ainsi de lutter contre les îlots de chaleur. Le réaménagement de ces espaces permettra également de créer des espaces plus propices aux déplacements doux afin de limiter le recours à la voiture lors des petits déplacements et de sécuriser les cheminements vers les écoles.</p> <p>La maison du Peuple, historiquement maison des syndicats ouvriers, a été remaniée en 2000 et est aujourd'hui un lieu à vocation culturelle et festive et d'autres usages pourraient se développer à proximité. Par ailleurs, les besoins de la fête foraine contraignent également l'espace central de la place.</p> <p>La réflexion pour l'avenir de ces lieux impose sa séparation en deux phases d'aménagement : le prolongement vers le centre-ville, phase 1, pourra être réalisé rapidement. La réflexion pour l'avenir du centre de la place et des abords de la maison du peuple, phase 2, manque de maturité pour une planification à court terme.</p>
Partenaires	<p>Phase 1 (Rue de la poste, rue du 6 septembre 1944 et ½ chaussée devant école et abords de la poste) : Etat, Région BFC, Agence de l'eau RMC, CD 71.</p> <p>Enfouissement réseaux secs : SYDESL</p> <p>Mise en séparatif des réseaux assainissement : CABCS</p> <p>Phase 2 (Place Marcel Charollais et abords Maison du Peuple): non mature</p>
Dépenses	Phase 1 : études et travaux : 1 500 k€ HT



prévisionnel	Phase 2 : non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	Phase 1 : travaux en 2023 et 24 Phase 2 : non défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE Orientations du PCAET sur la nature en ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Redonner une place à la nature et à la biodiversité en ville pour renforcer l'attractivité résidentielle Amélioration de la qualité du cadre vie et contribution à la valorisation du centre bourg et à l'attractivité du territoire Action présente dans le secteur d'intervention ORT
Annexes	Ce projet étant situé en périmètre SU2 « faubourgs récents » de l'AVAP, un permis d'aménager est soumis à l'approbation de l'ABF.



Plan de situation : en rouge limite phase 1, en vert phase 2



*Principe aménagement rue de la poste*



*Principe aménagement parvis sortie école*



*Principe aménagement rue du 6 septembre 1944*

## FICHE ACTION N° 05

# CONFORTER LES COULOIRS DE BIODIVERSITÉ EN VILLE

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Conforter les couloirs de biodiversité en ville
Action n°	05
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La ville de Chagny a entamé une réflexion globale sur l'intégration de la nature en ville. Dans ce cadre elle souhaite créer un couloir de biodiversité reliant la forêt de Chagny au bassin de la Dheune pour permettre une continuité entre ces deux poches de Biodiversité.</p> <p>Cette coulée verte sera composée d'un maillage dense de parcs et jardins connectés par des rues retravaillées en corridors végétalisés. Elle permettra d'irriguer le centre-ville d'espaces renaturés, afin d'en faire un projet favorable au maintien de la biodiversité dans la ville. Les trames Verte, Bleu, Brune, Noire, qualité de l'air seront prises en compte. Chaque partie du projet de cette coulée devra veiller à respecter et intégrer ces trames dans sa conception. Elle sera mise en œuvre de façon rayonnante en partant du centre pour aller rejoindre le foret et la Dheune.</p> <p>Les parcs et jardins qui la composent seront conçus pour répondre aux besoins des habitants et leur offrir des espaces de proximité accueillants et conviviaux. Les rues qui les connectent, seront pensées en intégrant les mobilités douces et en créant des alignements d'arbres en pleine terre. Une attention particulière sera portée dans chacun des espaces sur l'infiltration des eaux de pluie. En complément, la rénovation globale de l'éclairage public de la ville, permet une mise en lumière adaptée de ces espaces de façon à protéger la biodiversité. L'ambition du projet est également la lutte contre le phénomène des îlots de chaleur tout en contribuant à la préservation de la perméabilité des sols.</p> <p>La ville de CHAGNY tient son nom du Chêne et sa devise, « ES SOLO ROBUR », y fait référence. Le chêne est une essence d'arbre regroupant plus de 300 espèces différentes. Ce sont des arbres naturellement présents en Europe et colonisant des milieux très diversifiés. De ce fait, l'une de ses grandes qualités est sa capacité d'adaptation et la résilience dont il fait preuve. Par ailleurs c'est une essence abritant une biodiversité importante (épiphytes, oiseaux, insectes et autres symbiotes). Ces différentes qualités en font un arbre adapté aux enjeux de la ville de demain. Ainsi, dans le cadre de la création de la coulée verte, la ville souhaite intensifier la plantation de chênes de différentes espèces afin de créer collection.</p>



## **La coulée verte, projet d'envergure pour la ville se décline en plusieurs phases**

### **Phase 1 : Verger Bellevue, Parc du cèdre et parc des Noirots**

Le verger Bellevue : Une concertation avec les habitants a été organisée afin de définir le programme. À l'issue de cette première phase, le projet d'aménagement prévoit de renouer avec l'histoire nourricière de ce lieu en réimplantant des arbres fruitiers pour créer un verger pédagogique, accessible à tous les habitants. Des chantiers participatifs seront organisés pour la plantation du verger et la récolte des fruits devra être assurée par les Chagnotins. La fonction d'aire de jeux de ce square sera conservée et totalement repensée afin d'offrir un espace de jeux sécurisé et ombragé pour les plus jeunes.

Le projet d'aménagement des parcs du Cèdre et des Noirots vise à requalifier les espaces délaissés au cœur de ces quartiers. Coté Noirots, l'entrée du quartier constitue actuellement une aire à l'état d'abandon. Les nouveaux aménagements permettront une lecture plus claire de l'espace public et une appropriation des lieux par les habitants. Ainsi, des équipements sportifs seront implantés sur la partie haute et agrémentés d'arbres afin de permettre une pratique sportive de plein air dans un espace ombragé. La limite de l'espace public avec le tissu pavillonnaire environnant sera travaillée avec des haies bocagères afin d'offrir plus d'intimité aux habitants. La faune sera favorisée à travers la plantation d'arbustes à petites baies. De l'autre côté de la départementale, coté parc du Cèdre, un lotissement de 14 lots était prévu initialement et seuls 6 lots seront conservés. Le nouveau projet permettra le développement du parc avec une aire de jeux à destination de toutes les tranches d'âges. Le parc ainsi créé offrira des lieux de flânerie ombragés. Une aire de jeux canine offrira un lieu adapté sans perturber les autres espaces. Le merlon sera densément planté pour protéger le parc et les habitations.

### **Phase 2 : Square de l'Arlequin et Avenue Général de Gaulle (Tranche 1)**

L'avenue Général de Gaulle se situe dans le prolongement de la rue de la Ferté ; c'est un axe majeur de CHAGNY. Il s'agit d'une voie très fréquentée, mais sans caractère urbain. Le travail de requalification vise à végétaliser sa traversée et apaiser le trafic. L'avenue borde le square de l'Arlequin qui s'étendra sur elle. Cette restructuration permettra ainsi de lutter contre l'imperméabilisation des sols et le phénomène des îlots de chaleur. Elle permettra aussi d'offrir un rafraîchissement naturel des stationnements et voies de circulation. L'intention est également de permettre aux piétons de circuler dans un cadre agréable, d'inciter le stationnement en périphérie du centre et de favoriser la promenade en centre-ville. Le square de l'Arlequin est aujourd'hui un espace vieillissant peu fréquenté par les Chagnotins malgré sa situation en plein cœur du centre-ville. La volonté de revitalisation de ce square a conduit la ville de Chagny à organiser une concertation avec les habitants. L'aboutissement de celle-ci a débouché sur un programme d'usage pour cet espace. Le projet de réaménagement du square de l'Arlequin intègrera un espace festif sous forme de placette afin d'accueillir de petites manifestations. Les aménagements sont également pensés de manière à favoriser le lien



intergénérationnel. Un jardin « des simples » à visée pédagogique sera également créé dans un des carrés du parc.

### **Phase 3 : Rue Général Leclerc (Entré Nord)**

Cette rue correspond à l'ancien tracé de la mythique Nationale 6 et doit être aménagée dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord de la ville de Chagny. Ce projet, doit permettre de retrouver une entrée de ville avec un trafic apaisé et de favoriser les déplacements en mode doux par la création de pistes cyclables et de cheminements piéton sécurisés et végétalisés. La végétalisation de l'entrée de ville est une part importante du programme de ce projet. En effet, l'objectif est de renouer avec l'imaginaire de la voie royale avec ces alignements d'arbres offrant des voyages ombragés et garantissant une continuité végétale.

### **Phase 4 : Rue des Varennes et route de St Loup**

L'aménagement de ces rues doit permettre la création de cheminement cyclable sécurisé intégrant une continuité végétale de massifs et d'arbres afin de faire la liaison entre le parc des Noirots et la forêt de Chagny.

### **Phase 5 : Rue des anciens d'Algérie et Avenue Général de Gaulle (Tranche 2)**

La rue des anciens d'Algérie a un gabarit très large. Principalement occupées par les voitures, les parties végétalisées sont de simples pelouses. Le découpage foncier de cette rue doit être repensé et un travail avec l'OPAC sur ses entrées de résidences doit être mené conjointement. Le réaménagement de cette rue doit permettre de créer des continuités cyclables et végétales importantes reliant le centre-ville aux quartiers. Pour la deuxième tranche de l'avenue Général de Gaulle, l'objectif est de poursuivre le travail mené en amont.

### **Phase 6 : Parc François Mitterrand**

Ce parc en contre-bas de la DR 906, longe la Dheune et est en zone inondable. Largement planté de peupliers cet espace est aujourd'hui délaissé et déprécié. L'objectif de ce projet serait d'augmenter la diversité de la flore tout en restant sur des plantes adaptées aux sols humides et résistantes aux inondations. Le projet pourrait également permettre d'aménager des points d'accès sécurisés aux bords de Dheune et ainsi redonner de l'attractivité à cet espace naturel.

### **Phase 7 : Square du Pâquier Fané**

Le square est situé entre le camping et le centre-ville, borde la rue du Pâquier Fané et le talus des voies SNCF. Avec les années, les espaces enherbés du square laissent place au stationnement. Les voitures se gare au pieds des arbres. Un réaménagement de cet espace permettra de limiter les lieux de stationnement, de redonner la place au végétal et de rendre le cheminement des piétons plus attractif.

Partenaires

### **Phases 1 et 2 :**

La région a été sollicitée dans le cadre du règlement HABAM et a répondu favorablement. Le FEDER via la CBACS est également sollicité.

	<p><b>Phases 3, 4, 5, 6 et 7 :</b> A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités.</p>
Dépenses prévisionnel / définitif	<p><b>Phase 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MOE : 62 k€ HT</li> <li>• Travaux : 628 k€ HT</li> </ul> <p><b>Phase 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MOE : 73 k€ HT</li> <li>• Travaux : 680 k€ HT</li> </ul> <p><b>Phase 3, 4, 5, 6 et 7 :</b> L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Phases 1 et 2 :</b> Europe FEDER : En cours de sollicitation Région BFC : 360 k € CD 71 : 10 k €</p> <p><b>Phase 3, 4, 5, 6 et 7 :</b> L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités</p>
Calendrier	<p><b>Phase 1 :</b> Verger Bellevue, Parc du cèdre et parc des Noirots – Réalisé</p> <p><b>Phase 2 :</b> Square de l'Arlequin et Avenue Général de Gaulle (Tranche 1) – Réalisation 2023</p> <p><b>Phase 3 :</b> Rue Général Leclerc (Entré Nord) – Etude en cours</p> <p><b>Phase 4 :</b> Rue des Varennes et route de St Loup – Etude à venir en 2023</p> <p><b>Phase 5 :</b> Rue des anciens d'Algérie et Avenue Général de Gaulle (Tranche 2) – Non planifié</p> <p><b>Phase 6 :</b> Parc François Mitterrand – Non planifié</p> <p><b>Phase 7 :</b> Square du Pâquier Fané</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action également inscrite dans le CRTE Orientations du PCAET sur la nature en ville</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des travaux Impact des projets sur les différentes trames Fréquentation des parcs Développent des modes doux</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Redonner une place à la nature et à la biodiversité en ville pour renforcer l'attractivité résidentielle. Actions présentes dans le secteur d'intervention ORT.</p>

Annexes

Ces projets étant situés en périmètre SU1 et SU2 de l'AVAP, tous permis d'aménager sera soumis à l'approbation de l'ABF.



*Tracé de la coulée verte*



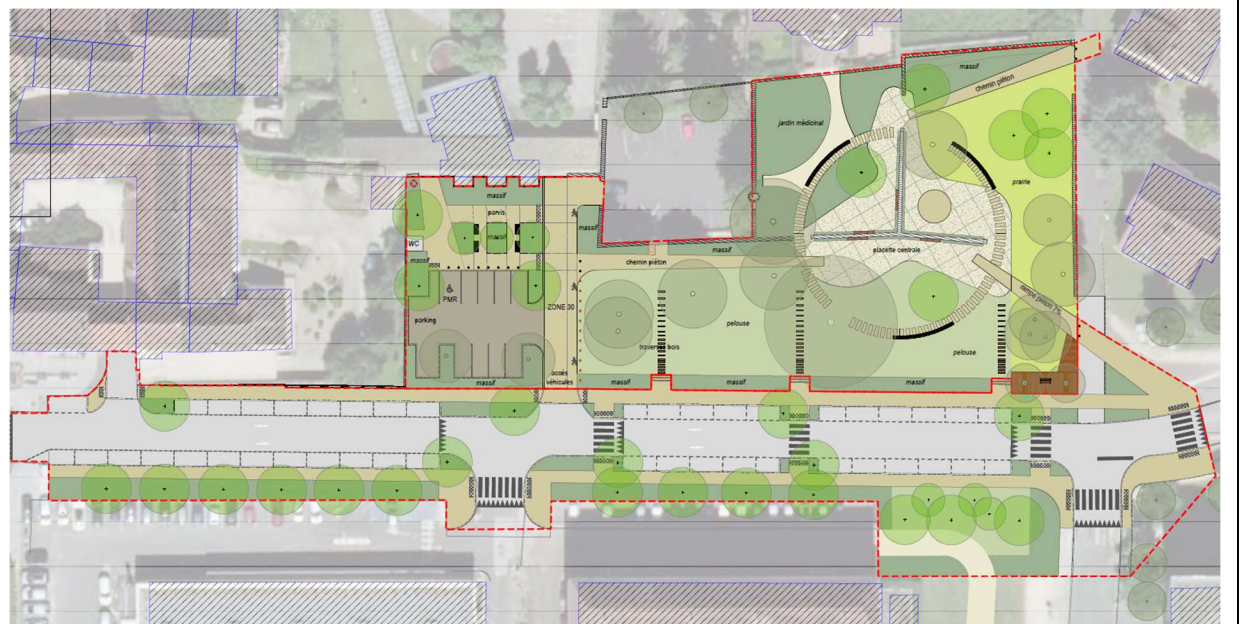
*Articulation des projets des tranches 1 et 2*



Phase 1 : Plan aménagement Verger Bellevue (tranche 1)



Phase 1 : Plan aménagement Parcs du Cèdres et des Noirots (tranche 1)



Phase 2 : Plan aménagement de l'avenue Général de Gaulle et du Square de l'Arlequin (tranche 1)



Phase 3 : Rue Général Leclerc



Phase 4 : Rue des Varennes et route de St Loup



Phase 5 Rue des anciens d'Algérie et avenue Général de Gaulle (tranche 2)





Phase 6 : Parc François Mitterrand





### QUERCUS castanea 'Greenspire'

Chêne à feuilles de châtaignier

Feuilles vert foncé luisant, blanchâtre tomenteuses en dessous. Belle coloration jaune argenté à l'automne. Excellent arbre pour parcs et alignements.

**Origine :** Caucase, Iran  
**Feuillage :** Caduc  
**Sol :** Tous terrains y compris calcaires  
**Développement :** Grand développement (plus de 12 m)



### QUERCUS cerris

Chêne chevelu de Bourgogne

Son écorce noirâtre est fortement crevassée. Ses feuilles deviennent jaune d'or à l'automne et chutent tardivement.

**Origine :** de la France à la Syrie.  
**Feuillage :** Caduc  
**Sol :** Tous terrains y compris calcaires  
**Développement :** Grand développement (plus de 12 m)  
**Format de vente :** Racines nues, conteneur et motte grillagée



### QUERCUS cerris 'Marmorata'

Chêne chevelu marbré

Variété intéressante par ses couleurs printanières : le jeune feuillage marbré de jaune apporte un peu de lumière. Son port est élégant. C'est un bel arbre à mettre en groupe pour créer des contrastes.

**Feuillage :** Caduc  
**Sol :** Tous terrains y compris calcaires  
**Développement :** Moyen développement (de 8m à 12m)



### QUERCUS cerris 'Wodan'

Chêne chevelu

Ses feuilles sont plus grandes que le Quercus cerris et plus luisantes au débournement. Variété très rustique. Très bel arbre d'alignement.

**Feuillage :** Caduc  
**Sol :** Tous terrains y compris calcaires  
**Développement :** Grand développement (plus de 12 m)



### QUERCUS acuta

Chêne vert du Japon

Feuilles vert foncé assez épaisses. Ecorce du tronc munie de très grosses écailles. Petit arbre très décoratif.

**Origine :** Japon, Corée du Nord, Chine.  
**Feuillage :** Persistant  
**Sol :** Terrains humides et drainants même légèrement calcaires  
**Développement :** Petit développement (de 1,50m à 4m)



### QUERCUS alba 'Longigemma'

Chêne blanc d'Amérique

Feuilles rouge-brun à la naissance puis vert brillant lustré, pâles ou glauques en dessous. En automne, tout cet ensemble revêt des tons pourpres étonnants.

**Origine :** Est du Canada, partie Est et Centre-Est des USA.  
**Feuillage :** Marcescent  
**Sol :** Terrains humides et drainants même légèrement calcaires  
**Développement :** Moyen développement (de 8m à 12m)



### QUERCUS aliena

Chêne asiatique

Arbre à tronc gris et à écorce profondément fissurée. Feuillage assez large en extrémité, vert foncé brillant dessus, gris brun dessous. Croissance lente.

**Feuillage :** Caduc  
**Sol :** Terrains humides et drainants même légèrement calcaires  
**Développement :** Moyen développement (de 8m à 12m)



### QUERCUS bicolor

Chêne bicolore

L'écorce se divise en plaques sur fond un peu rougeâtre, laissant apparaître une écorce verte interne, d'un assez bel effet. Feuilles vert foncé lustré au dessus, blanches et soyeuses au revers. Orangées en automne.

**Origine :** Est du Canada, Est et centre des USA.  
**Feuillage :** Caduc  
**Sol :** Terrains humides et drainants même légèrement calcaires  
**Développement :** Grand développement (plus de 12 m)

Exemples d'espèces de chêne

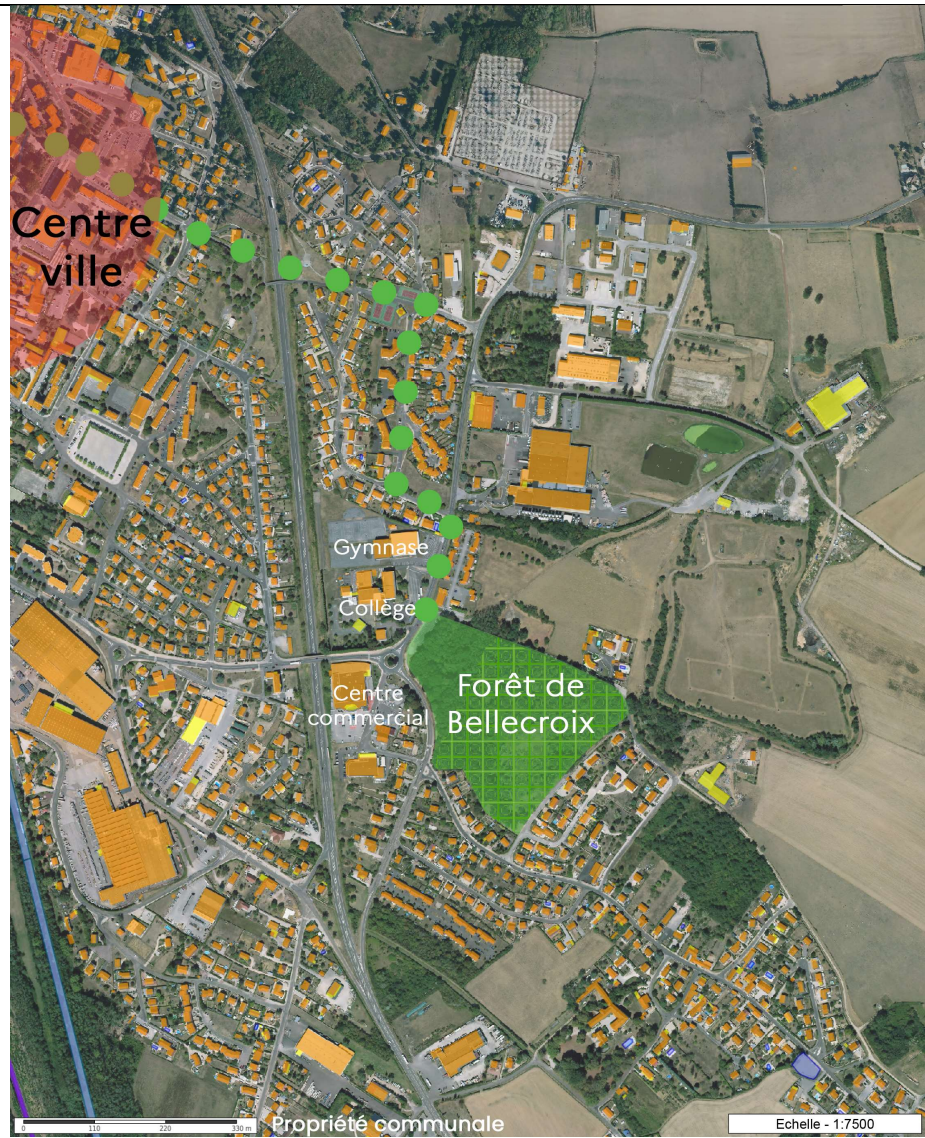
## FICHE ACTION N° 06

# SENSIBILISER ET INFORMER LES HABITANTS ET VISITEURS PAR LA CREATION DE SENTIERS D'INTERPRETATION

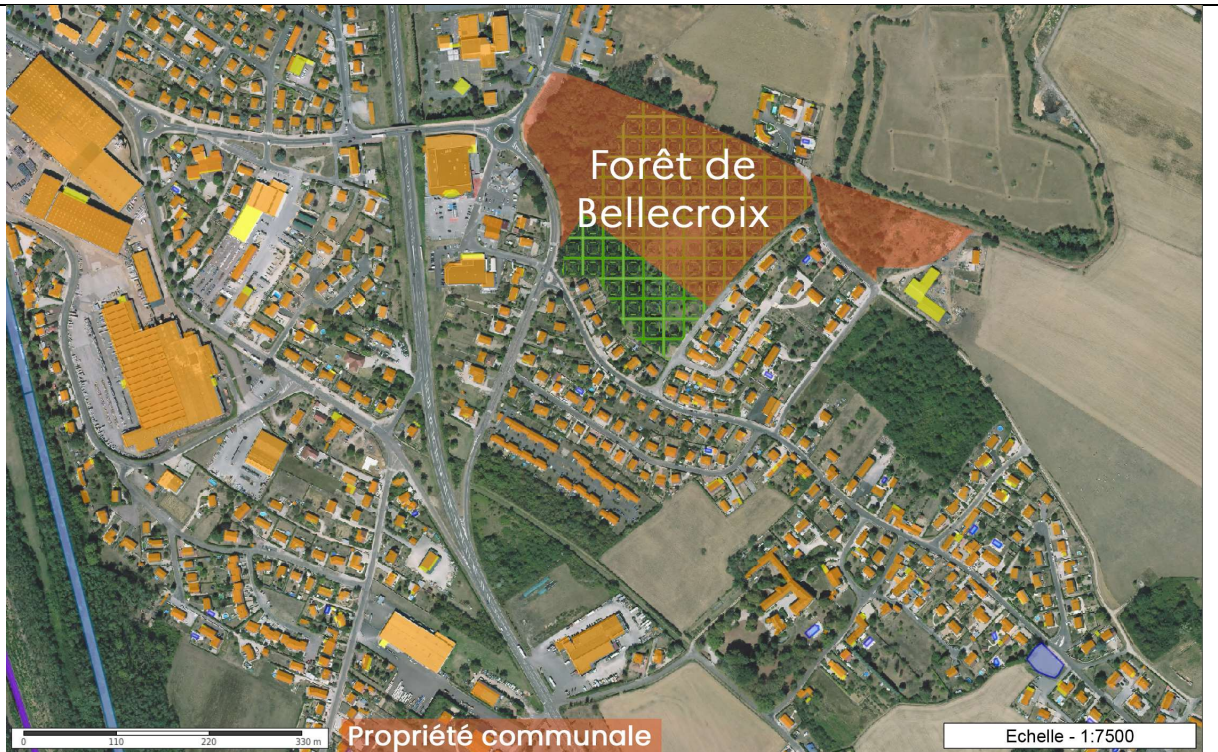
Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Sensibiliser et informer les habitants et visiteurs par la création des sentiers d'interprétation
Action n°	06
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La ville de Chagny souhaite revaloriser et renforcer le maillage des chemins ruraux et circuits de découverte sur son territoire. Ce réseau de cheminement doux est un atout pour la commune et ses environs. Sa revalorisation permettra de diversifier l'offre de déplacements doux et favorisera le tourisme pédestre sur le territoire.</p> <p>Aujourd'hui, Chagny est maillée par plusieurs chemins ruraux et circuits de découverte liant différents quartiers de la ville aux alentours. Ces circuits, forts appréciés des randonneurs et des promeneurs, ne sont ni mis en valeur, ni balisés sur la commune. Ils sont donc très peu identifiables ou repérables et aucune indication ne permet d'en évaluer la difficulté ou le temps de parcours. La conséquence directe en est leur faible utilisation et leur dégradation. D'autre part, la forêt de Bellecroix, située à proximité de l'entrée Sud, entre le centre et le quartier de Bellecroix est aujourd'hui peu fréquentée et dépréciée. Cette forêt est un point clef de la coulée verte entre la forêt de Chagny et le bassin de la Dheune. Son positionnement en fait également un point de rencontre entre les quartiers et différents équipements (collège, gymnase, centre commercial). Elle représente une surface de 5,9 ha d'espace boisé, dont les deux tiers sont en espace boisé classé et dont la commune possède 80% de l'emprise.</p> <p>Le projet porte ainsi plusieurs objectifs dont le premier est la mise en valeur des cheminements existants par un balisage directionnel, informatif et pédagogique. Leurs départs devront être balisés depuis le centre-ville afin de favoriser les commerces et de renforcer l'attractivité touristique de Chagny. Identifier clairement ces cheminements permettra notamment de renforcer l'accessibilité en mode doux au centre-ville en offrant des cheminements qualitatifs reflétant le bon vivre à Chagny.</p> <p>Le deuxième objectif de ce projet est la création d'un parcours pédagogique en forêt de Bellecroix afin de sensibiliser les promeneurs aux enjeux des forêts et à leur biodiversité. Cet aménagement, permettrait de revaloriser cet espace comme un lieu de rencontre et de promenade tout en incluant dans son traitement les mobilités douces, facilitant ainsi la liaison entre le quartier de Bellecroix et le centre. Le projet consiste en l'aménagement d'un cheminement faisant le tour de la forêt, parsemé de points de pause et d'observation qui</p>



	seront accompagnés de panneaux pédagogiques. Un des enjeux majeurs de ce projet est de réussir à créer ce cheminement en limitant au maximum son impact sur la biodiversité. La sécurisation de la forêt de Bellecroix est également un des enjeux du projet. En effet, celle-ci s'est développée sur une ancienne carrière. Il sera donc nécessaire de combler certains trous. D'autre part de nombreux arbres sont tombés et un entretien de la forêt sera à programmer afin de sécuriser la circulation des promeneurs.
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités.
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités.
Calendrier	A ce stade le calendrier n'est pas défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Redonner une place à la nature et à la biodiversité en ville pour renforcer l'attractivité résidentielle.



Plan de situation de la forêt de Bellecroix



Plan des propriétés communale en forêt de Bellecroix



Exemple de balisage


## FICHE ACTION N° 07

# DEVELOPPER LA COMMANDE PUBLIQUE D'ART CONTEMPORAIN

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Développement de la commande publique d'art contemporain
Action n°	07
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Partenariat entre la Ville de Chagny et la DRAC
Description de l'action	<p>La ville de CHAGNY a une longue tradition de soutien à l'art contemporain. D'une rue à l'autre, les habitants de Chagny ont la chance de pouvoir côtoyer chaque jour des œuvres d'artistes aussi prestigieux que Richard SERRA, Thomas SCHUTTE, Lawrence WEINER ou Olivier MOSSET. De nombreux visiteurs viennent de loin pour admirer ces pièces. Si l'art contemporain est parfois difficile à appréhender par tous, les Chagnotins et les habitants de ce bassin de vie l'ont adopté. Les artistes ont choisi des lieux emblématiques, lieux de passage et de rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'église Saint Martin,</li> <li>• Le port,</li> <li>• L'hôtel de ville.</li> </ul> <p>L'accès de tous à la culture et à l'art est un enjeu démocratique majeur. Ainsi inscrire une œuvre de manière pérenne dans l'espace public par le biais de la commande publique est un geste politique et artistique fort.</p> <p>L'objectif de la ville de Chagny est de poursuivre cette politique d'acquisition d'œuvres d'art contemporain.</p>
Partenaires	<p>A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé.</p> <p>La DRAC et d'autres partenaires seront sollicités pour poursuivre leur intervention.</p>
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	A ce stade le calendrier n'est pas défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et	Réalisation d'une œuvre dans l'espace publique





d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer l'attachement de la population à la ville à travers des liens culturels fédérateurs et le patrimoine local Action présente dans le secteur d'intervention de l'ORT
Annexes	 <p>Olivier Mosset, Pont de paris II, 2014</p>



Lawrence Weiner, et sous les étoiles, 1994



Richard Serra, Octogon pour st Eloi, 1991



Thomas Shütte, Femme qui pleure N° VI, 2017

## FICHE ACTION N° 08

# DEVELOPPER LES ACTIVITES CULTURELLES PAR L'AMENAGEMENT DE SITES DE DIFFUSION

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Développer les activités culturelles par l'aménagement de sites de diffusion
Action n°	08
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de Priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny Ville de Beaune
Description de l'action	<p><b>Chagny :</b></p> <p>La ville de Chagny a la chance de posséder un théâtre à l'italienne, le Théâtre des Copiaus, lieu de résidence de compagnies et de spectacles vivants. A proximité immédiate, dans l'ancienne école se trouve l'espace Claude Foret qui rassemble plusieurs associations dont l'école de musique avec son harmonie et sa chorale, une antenne des beaux-arts de Beaune et plusieurs autres associations. Entre les deux se trouve la salle Claude Foret qui a pour vocation d'être une salle des fêtes louable par les chagnotins. Ces bâtiments s'articulent autour de la place du Théâtre qui, aujourd'hui, est une poche de stationnement très prisé du centre-ville.</p> <p>La ville de Chagny souhaite renforcer ce site en créant un véritable pôle culturel en restructurant ce site pour l'adapter aux besoins actuels et développer ses activités. Il s'agit d'accueillir dans les meilleures conditions de sécurité et de confort, les activités déjà existantes et de pouvoir y développer d'autres activités, notamment des tiers lieux tels que micro-folies.</p> <p>D'autre part, le but de ce projet est également de rassembler les activités culturelles pour leur donner plus de visibilité et créer un environnement générateur d'effervescence favorable à la création de projets artistiques transdisciplinaires. Ainsi, la bibliothèque, qui serait amenée à déménager du fait de son positionnement et du projet de réaménagement de l'hôpital de Chagny, pourrait être installée au rez-de-chaussée. De plus, un espace Multifonctionnel modulable est envisagé pour l'accueil de spectacles, de théâtre noir, de projection de film, de soirées café-théâtre, d'animations de la bibliothèque, d'espace micro-folies, d'expositions d'art contemporain....</p> <p>La dynamique insufflée par le lieu, permettra d'accueillir également des résidences d'artistes, qui contribueront par un cercle vertueux à animer les divers services et équipements présents. Les associations non liées à la culture et logées dans les locaux laisseront leur place pour permettre une véritable synergie des divers projets culturels sur ce site unique.</p> <p>Volonté Programmatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace d'accueil, administration, sanitaires, réserves</li> <li>• Bibliothèque (fond, réserves, salle de lecture, animation)</li> <li>• Espace multifonction (Salle de spectacle, micro-folies, cinéma...)</li> <li>• Ecole des beaux-arts</li> <li>• Ecole de musique</li> <li>• Salle de danse</li> <li>• Salle de répétition fanfare (avec réserve)</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Locaux associatif (bureaux et réserves)</li> <li>• Résidence d'artiste</li> <li>• Remplacement de la Chaufferie</li> <li>• Salle des fêtes</li> </ul> <p><b><u>Beaune :</u></b>  La Ville de BEAUNE a engagé dès 2019 une opération de sauvegarde patrimoniale d'un immeuble inscrit au titre de la protection des monuments historiques : le Théâtre de Verdure.  Des travaux structurels lourds ont été engagé en 2021. Ils sont déjà en cours d'exécution et devraient s'achever au 1er trimestre 2023. Une fois le site préserver, la ville de Beaune souhaite redonner vie à ce lieu afin qu'il retrouve toute sa place dans la vie culturelle de la cité.  En effet, cet immeuble constitue de très longue date le fond de scène du Théâtre de Verdure appelé de nouveau à accueillir des manifestations du spectacle vivant.  Cette seconde phase de travaux s'emploiera à la réhabilitation intérieure des locaux, l'aménagement d'une régie son-lumière, l'aménagement de loges artistes et locaux de service dans le respect des contraintes liés au classement Monument Historique.</p>
Partenaires	<p><b><u>Chagny :</u></b>  Ecole des Beaux-Arts de Beaune, les compagnies de théâtre et les associations culturelles de Chagny seront sollicitées.</p> <p><b><u>Beaune :</u></b>  Fondation du Patrimoine, DRAC, Associations Beaunoises</p>
Dépenses prévisionnel	<p><b><u>Chagny :</u></b>  L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.</p> <p><b><u>Beaune :</u></b>  Coût de travaux estimé à 492 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b><u>Chagny :</u></b>  L'Etat, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités.</p> <p><b><u>Beaune :</u></b>  L'Etat, la Région, le Département 21, DRAC</p>
Calendrier	<p><b><u>Chagny :</u></b>  Démarrage des études en 2026</p> <p><b><u>Beaune :</u></b>  Investissement 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Fréquentation du pôle culturel Claude Foret et du Théâtre de Verdure Offre culturelle (spectacle, projection, festival, ...)
Conséquence sur la	Assurer l'attachement de la population à la ville à travers des liens culturels fédérateurs et le patrimoine local. Action présente dans le secteur d'intervention ORT.

fonction de centralité

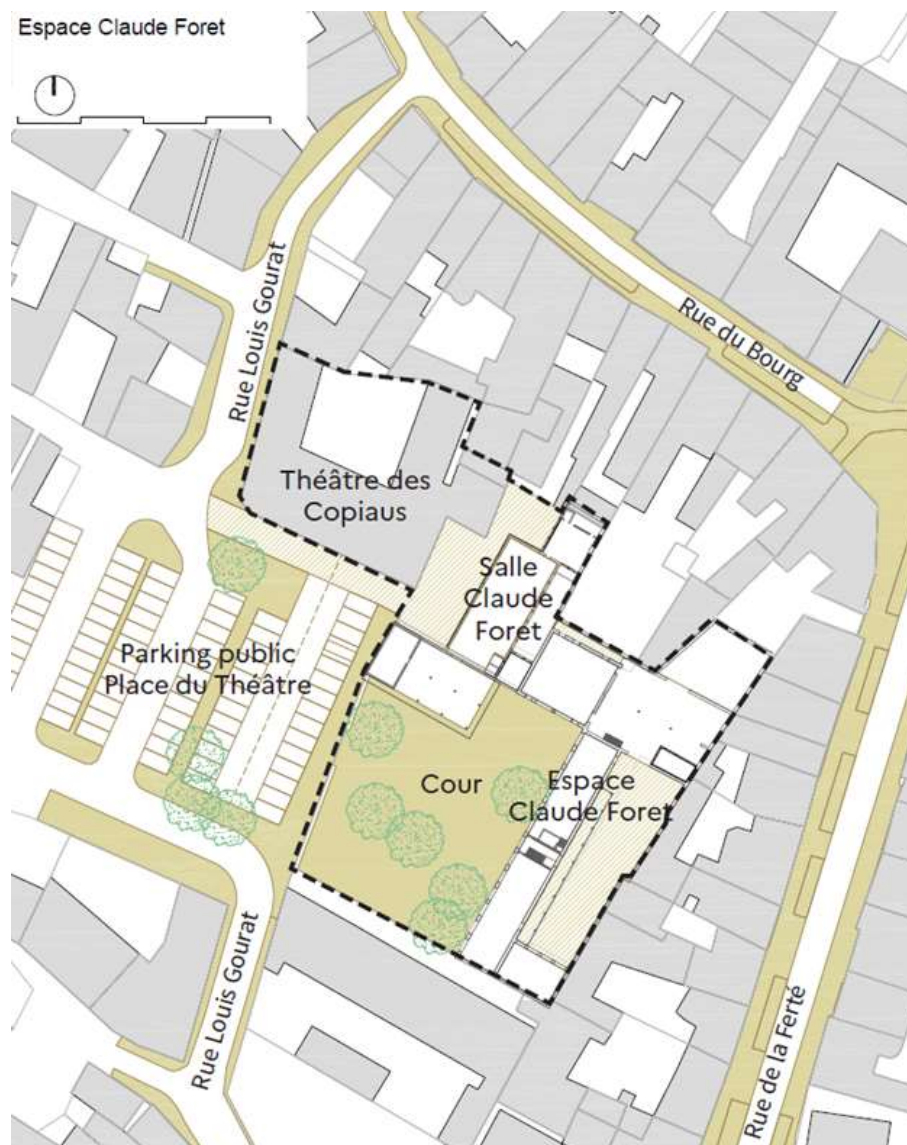
Annexes

**Chagny :**

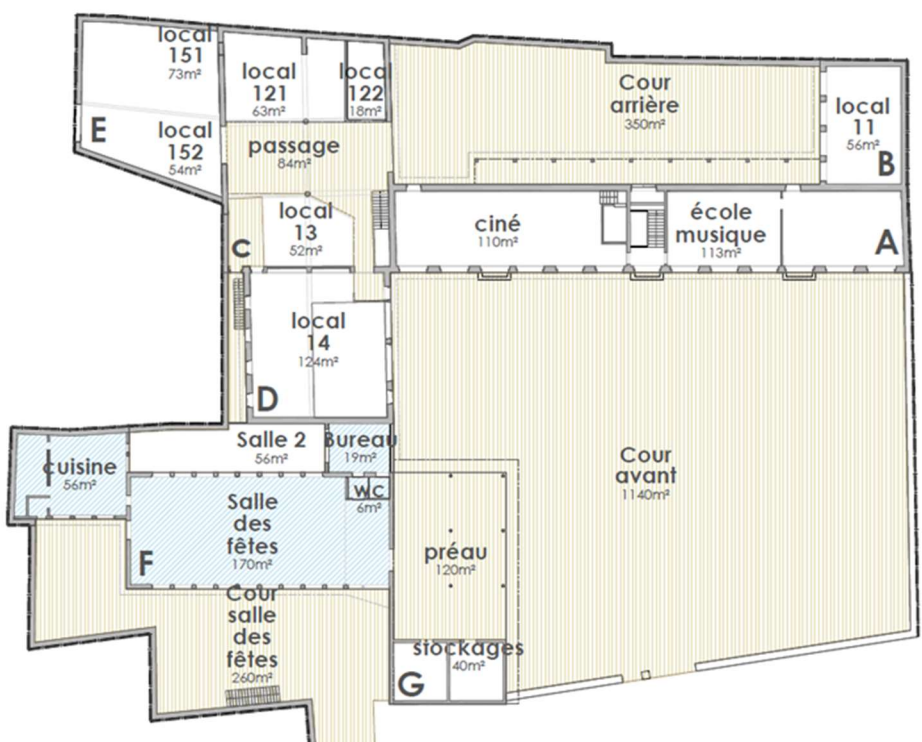
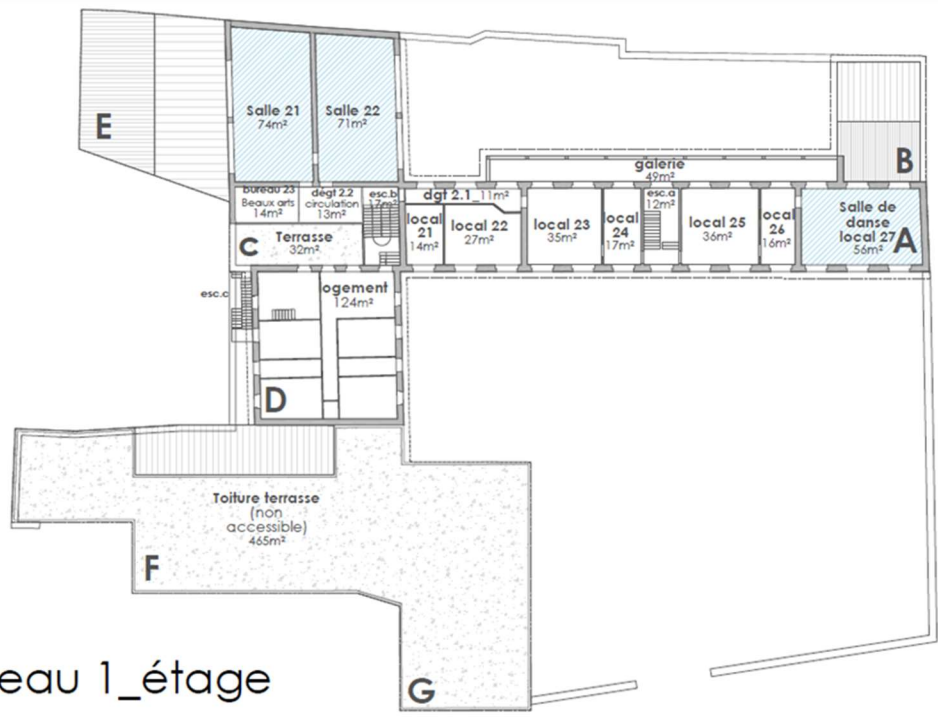
Ce projet étant situé en périmètre SU1 de l'AVAP, tous permis de construire sera soumis à l'approbation de l'ABF.



Espace Claude Foret – bâtiment principal



Plan de situation des bâtiments



50m

**locaux**  
 Surface des locaux (m<sup>2</sup>)  
 usages à maintenir  
 surfaces extérieures/de liaisons



## FICHE ACTION N° 09

# MAISON CARNOT

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Maison Carnot
Action n°	09
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Nolay
Description de l'action	<p>Nolay est le berceau de la famille Carnot. Elle a vu naître Lazare en 1753.</p> <p>En 2022, Sylvie Carnot a décidé de proposer à la vente la maison de la famille Carnot-Pothier, située place Carnot à Nolay, derrière la statue de Lazare.</p> <p>Pour les élus nolaytois, il n'est pas question de laisser partir dans le secteur privé et pour un avenir inconnu cette maison, témoins de l'histoire de la famille Carnot. La maison a donc été acquise par la commune. Sylvie Carnot a transmis à la commune, avec le bâtiment, un ensemble d'objets ayant appartenu à la famille Carnot, dont certains sont classés. L'acte de vente fait l'inventaire de ces biens, de l'engagement de leur conservation par le maire de Nolay, et de la promesse faite par ce dernier d'inaugurer dans la maison un musée dédié à la famille Carnot.</p> <p>Le bâtiment est grand (plus de 1 000 m<sup>2</sup>). Son caractère historique certain lui confère de droit une destination culturelle et associative.</p> <p>L'acquisition sur les conjoints Carnot/Fernique d'un ensemble immobilier complémentaire, situé à l'arrière de la maison Carnot, à l'ordre du jour actuellement, pourrait s'ajouter au projet pour constituer un pôle culturel et associatif complet dans un site qui mérite d'être valorisé. Des logements pourraient être créés aux étages.</p>
Partenaires	<p>A ce stade, aucun partenariat n'est validé.</p> <p>L'Europe, l'Etat, la Région, le Département 21 et la CABCS seront sollicités</p>
Dépenses prévisionnel / définitif	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Absence de maturité
Calendrier	A ce stade le calendrier n'est pas défini,
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer l'attachement de la population à la ville à travers des liens culturels fédérateurs et le patrimoine local Action présente dans le secteur d'intervention ORT

Annexes



Plan de localisation



Vue d'ensemble



Vue de la place



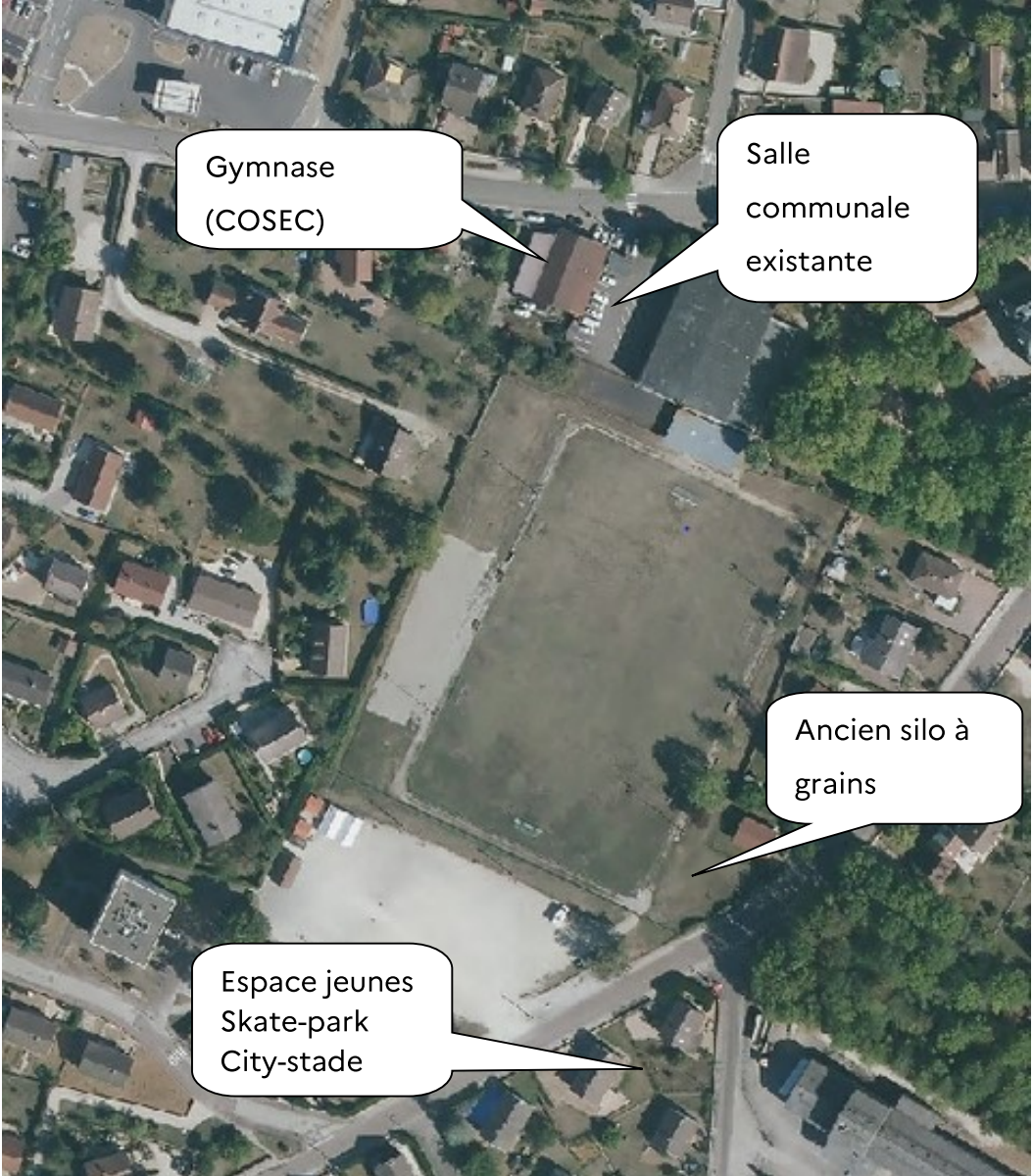
Vue de la cour

## FICHE ACTION N° 10

# CREATION D'UNE SALLE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Création d'une salle de rencontres et de loisirs
Action n°	10
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Nolay
Description de l'action	<p>Le bâtiment qui abrite aujourd'hui la salle de sports, la salle de rencontres et de loisirs est vétuste.</p> <p>De conception ancienne, la salle communale est sous-dimensionnée.</p> <p>Les études de structure et de charpente conduites récemment démontrent que les 2 bâtiments ont une structure commune, qui ne répond plus aux normes de résistance imposées aujourd'hui.</p> <p>La construction d'un nouveau gymnase communautaire, près du collège, démarrera en 2023. Ces éléments obligent à se poser la question de l'avenir de ce bâtiment, qui ne pourra, quoi qu'il en soit, être restauré dans sa conception actuelle.</p> <p>La création d'une salle de rencontres et de loisirs pourra être réalisée par réhabilitation du bâtiment existant, ou par aménagement de l'ancien silo à grains, situé à proximité de l'Espace Jeunes.</p> <p>Nolay devra donc rapidement se doter d'une salle en capacité d'accueillir des utilisations à titre privé (locations), de permettre aux associations qui l'utilisent aujourd'hui de continuer à exercer leur activité : théâtre, expositions, loisirs, ...</p> <p>Cette salle devra également permettre l'organisation de manifestations aujourd'hui impossible en raison de sa conception inadaptée (pas de scène, pas de vestiaire, dimensions réduites, absence de modularité, ...)</p>
Partenaires	<p>A ce stade, aucun partenariat n'est validé.</p> <p>L'Etat, la Région et le département 21 et la CABCS seront sollicités</p>
Dépenses prévisionnel / définitif	L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 2 000 k€.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Absence de maturité
Calendrier	<p>A ce stade le calendrier n'est pas défini,</p> <p>Seul un diagnostic des structures a été réalisé</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer l'attachement de la population à la ville à travers des liens culturels fédérateurs et le patrimoine local
Annexes	<p data-bbox="300 685 1070 712">Situé en périmètre de MH, le PC sera soumis à avis de l'ABF.</p>  <p data-bbox="788 1951 1034 1977">Plan de localisation</p>



Vue intérieure



Vue extérieure

de la salle existante



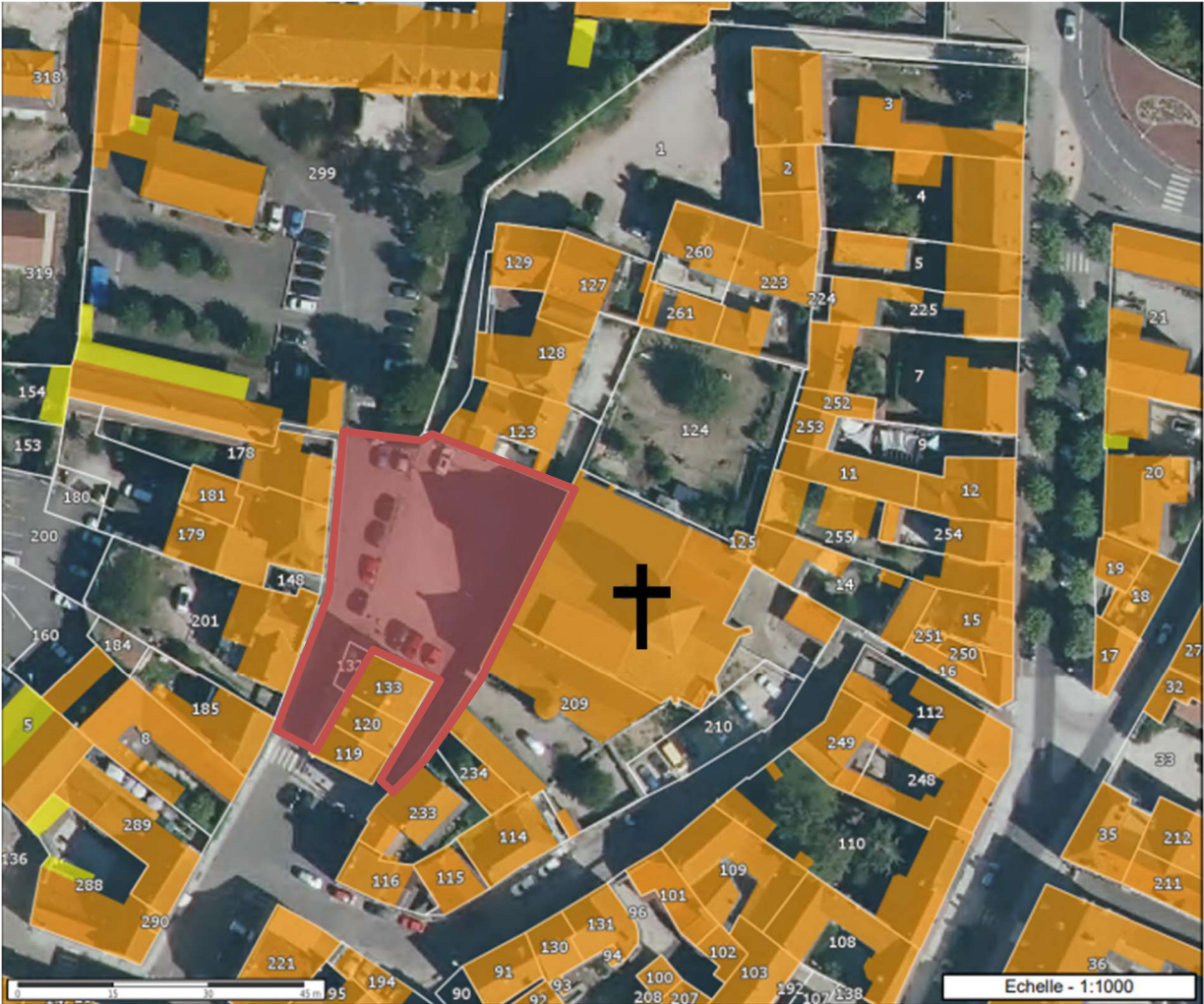
Ancien silo à grains, désaffecté depuis 40 ans

## FICHE ACTION N° 11

# RENOVER ET METTRE EN VALEUR LES SITES PATRIMONIAUX MAJEURS

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Rénover et mettre en valeur les sites patrimoniaux majeurs
Action n°	11
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La Ville de Chagny souhaite valoriser son patrimoine historique pour revitaliser son attractivité notamment touristique. Son église Saint Martin, classée « monument historique » est connue principalement pour son clocher roman célébré par Victor Hugo.</p> <p>Au milieu de la place, depuis juillet 1991, trône l'« Octagon for Saint Eloi » du sculpteur américain Richard Serra, voulu par le ministère de la Culture et la mairie de Chagny. Ce monument de métal en déplace le centre et réorganise les circulations autour de lui. Richard Serra pense la spécificité du site comme point de départ de son travail et donne naissance à une œuvre qui prend en compte la mesure des hommes, des architectures et de l'espace. Chacune des huit facettes de ce massif d'acier résonne avec les façades de la place. Sa couleur rouille, acquise avec le temps est voulue par l'artiste pour faire écho aux tuiles des toitures. C'est aussi la mesure du temps que pointe cette œuvre. Le temps qui fait se corroder le métal, et son passage révélé par l'ombre de la sculpture, qui, tel un cadran solaire, traverse la place à mesure que défilent les heures de la journée.</p> <p>Le réaménagement de la place devra permettre de mettre en valeur ces deux monuments. Des alternatives au stationnement devront être proposées pour libérer l'espace des voitures.</p>
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état et la DRAC, la région et le département 71 seront sollicités
Dépenses prévisionnel / définitif	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état et la DRAC, la région et le département 71 seront sollicités
Calendrier	Non défini
Lien autres programmes et	Fiche action également inscrite dans le CRTE



contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études Réalisation des travaux Disparition du stationnement sur la place Mise en valeur de l'œuvre de richard Serra et de l'église
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer l'attachement de la population de la ville à travers des liens culturel fédérateurs et le patrimoine local. Action présente dans le périmètre d'intervention de l'ORT.
Annexes	<p>Ce projet étant situé en périmètre SU1 « centre ancien » de l'AVAP, un permis d'aménager validé par l'ABF sera nécessaire.</p>  <p>Plan de situation</p>





Vue sur l'église depuis la place

## FICHE ACTION N° 12

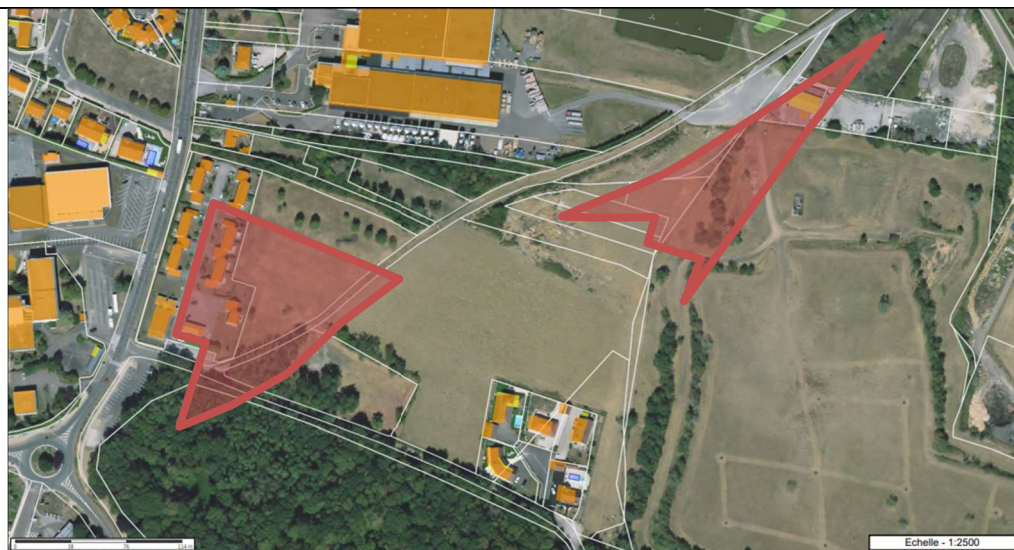
# PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE ET PERI-URBAINE

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale de centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Permettre le développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine
Action n°	12
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>Le contexte climatique et économique actuel fait de l'autonomie alimentaire un enjeu de premier ordre pour l'avenir. Dans ce cadre, la ville de Chagny souhaite soutenir le développement de l'agriculture en favorisant l'implantation sur son territoire de maraichers et en développant des jardins familiaux à destination de ses habitants.</p> <p>Forte d'un patrimoine foncier important, la ville souhaite se doter d'une analyse fine et détaillée de ces terrains afin de pouvoir mettre à disposition de maraichers et/ou de jardins familiaux des parcelles de terrain adaptées. Par ailleurs, un travail avec l'OPAC 71 sur leurs propriétés foncières et leur utilisation pourra permettre de dégager d'importantes emprises pour la création de jardins familiaux en ville et à proximité des logements. La création de jardins familiaux se croise avec le projet de coulée verte. En effet, plusieurs propriétés de l'OPAC 71 avec de vastes espaces non bâtis bordent la coulée verte. Les deux projets sont porteurs d'une volonté de renaturation de la ville et de désimperméabilisation des sols afin de lutter contre les îlots de chaleur. Ce projet vient également en complémentarité avec la création du verger conservatoire Bellevue. Il pourrait ainsi permettre à de nombreux habitants de renouer avec le travail de la terre et d'enrichir le cadre de vie chagnotin en proposant de nouvelles aménités.</p> <p>Enfin, si la commune souhaite favoriser l'implantation de structures maraichères, celles-ci devront être respectueuses de l'environnement. Ces nouvelles structures seront créatrices d'emplois de proximité pour des personnes peu qualifiées ou en insertion.</p>
Partenaires	<p>A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé.</p> <p>L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités</p> <p>La SAFER sera également sollicitée</p>
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités



Calendrier	Etude du parcellaire communal en 2022 / 2023 Recherche de porteurs de projet 2023 Mise en culture 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en culture de parcelles
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre le développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine Proposer une approche de développement urbain durable aux habitants

Annexes



Secteur Sur les Champs



Secteur place Marcel Charolais

 Parcelle non bâtie, propriété de la ville

## FICHE ACTION N° 13

# RENOVER L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Orientation stratégique	A : Restaurer l'attractivité et la mixité sociale du centre bourg en valorisant le patrimoine existant et en intégrant les enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire
Action nom	Rénovation éclairage public
Action n°	13
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny et Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (sur les zones d'activités communautaires)
Description de l'action	<p>Un diagnostic des installations d'éclairage public a confirmé un état de vétusté important du parc. Sur 1 476 luminaires et 55 armoires, seuls 20 % ne nécessitent que des travaux de maintenance. 46 % des candélabres sont également en mauvais état, 23 % ne sont pas reliés à la terre. Un appel d'offre sous forme d'un contrat de performance énergétique a été signé avec l'entreprise SERPOLET en 2021 pour la rénovation, la maintenance et suivi des engagements. Elle s'engage à :</p> <p><b>Pour les travaux de rénovation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une identité nocturne avec réduction de puissance pour ne conserver qu'une lumière d'ambiance en pleine nuit</li> <li>• Utilisation de matériel fiable (garanti 10 ans), moderne et issu de fournisseurs locaux, voire nationaux</li> <li>• Luminaires 100 % LED avec gradation : 1 132 luminaires LED neufs</li> <li>• Rénovation de 318 mâts, 337 consoles et crosses, 436 coffrets classe II,</li> <li>• Télégestion des points lumineux pour la zone d'extinction et d'allumage à la demande (7 télégestions à l'armoire et 133 modules communicants aux points lumineux)</li> <li>• Rénovation de 175 ml de tranchées, 375 ml de réseau aérien (ou sur façade), 130 massifs, 154 mises à la terre, 45 km de géoréférencement</li> <li>• Rénovation des terrains sportifs : 51 luminaires LED neufs</li> <li>• 22 armoires rénovées et 28 armoires mises en conformité</li> <li>• Mise en lumière de 4 sites : 98 luminaires neufs LED</li> </ul> <p><b>Pour le développement durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de déplacement optimisé, traitement des déchets</li> <li>• Communication de proximité et une sensibilisation des plus jeunes</li> <li>• Engagement CEE de 10592,1 MWh cumac</li> <li>• Bilan Gaz à Effet de Serre : réduction de 10 570 kg eq CO2</li> </ul> <p><b>Pour les économies d'énergie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie d'énergie installée de 67,95% par rapport à l'existant</li> </ul> <p>Après essais la modification des profils nocturnes devrait permettre une économie d'énergie de 72,10%</p>
Partenaires	Etat (DSIL)



	SYDESL
Dépenses prévisionnel / définitif	<b>Travaux phase 1</b> : travaux 1 105 k € HT + Géoréférencement des réseaux : 54 k € HT <b>Travaux phase 2</b> : 310 k € HT <b>Contrat de suivi, entretien et maintenance</b> : 60 k €/an
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>Phase 1</b> : DSIL : (40%) 464 k € SYDESL : Terme « I » (15%) 160 k € CEE : 48 k € Economie d'énergie <b>Phase 2</b> : non défini
Calendrier	<b>Phase 1</b> : 2022 <b>Phase 2</b> : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Economie d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	Engager la ville dans une approche de développement urbain durable. Réduction des besoins énergétiques sans dégrader le service rendu. Amélioration du service à la population : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eclairage adapté à l'usage et en limitant les pollutions lumineuses nocturnes</li> <li>• Contribution à la valorisation du centre-bourg et à l'amélioration du cadre de vie des habitants</li> </ul> Action présente dans le secteur d'intervention ORT et sur l'ensemble de la commune

### PROFIL NOCTURNE - ECLAIRAGE PUBLIC CHAGNY

	<u>PROFIL NOCTURNE DEFINIS AU MARCHÉ</u>	<u>PROFILS NOCTURNES PROPOSES SUITE AUX ESSAIS DE NUIT</u>
Centre Ville	<p><b>PROFIL NOCTURNE N°1</b></p>	<p><b>PROFIL NOCTURNE N°1</b></p>
Axes principaux	<p><b>PROFIL NOCTURNE N°2</b></p>	<p><b>PROFIL NOCTURNE N°2</b></p>
Autres rues: rues secondaires - résidentielles	<p><b>PROFIL NOCTURNE N°3</b></p>	<p><b>PROFIL NOCTURNE N°3</b></p>
MISE EN LUMIERE	<p><b>PROFIL MISE EN LUMIERE</b></p>	<p><b>PROFIL MISE EN LUMIERE</b></p>
	<p>OBJECTIF ECONOMIE D'ENERGIE 67,95%</p>	<p>OBJECTIF ECONOMIE D'ENERGIE 72,10% soit 14 334 KWh soit 2325 €TTC/an (0,16€TTC/kWh)</p>

## FICHE ACTION N° 14

# AMENAGEMENT DE POLES D'ECHANGE MULTIMODAL EN GARE DE CHAGNY

Orientation stratégique	B : Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire
Action nom	Aménagement de Pôles d'Echange Multimodal en Gare de Chagny
Action n°	14
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en Gare de Chagny</b></p> <p>Aménagement de la place de la gare et des cheminements vers le centre-ville et vers la zone portuaire. Pour améliorer la qualité de services de tous les usagers (pendulaires, touristiques, occasionnels), deux lignes directrices motivent la commune pour réaliser ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation des fonctionnalités autour de la gare pour faciliter et fluidifier le recours à l'ensemble des modes de transport,</li> <li>• La mise en valeur de la gare et de ses espaces pour donner une identité au lieu et accroître son rayonnement et sa visibilité.</li> </ul> <p>Les objectifs pour ce futur pôle d'échange sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'accessibilité par une meilleure organisation et lisibilité des lieux d'échange pour tous les voyageurs (piétons, vélos, usagers des transports collectifs, automobilistes),</li> <li>• Réorganiser les espaces de stationnement actuels, les développer ou les structurer,</li> <li>• Améliorer l'accueil-confort des voyageurs (attente, information, sécurité...),</li> <li>• Etudier une valorisation à l'intérieur du bâtiment voyageurs, dans les locaux attenants à la salle d'attente.</li> </ul> <p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal parking impasse Quenotin</b></p> <p>La Ville de Chagny souhaite aménager un parking existant en Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Celui-ci est situé à proximité immédiate des quais de la Gare, impasse Quenotin.</p> <p>Avec la volonté de poursuivre la politique d'amélioration du service aux usagers et de favoriser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, la Ville de Chagny souhaite un aménagement permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'emplacements réservés au co-voiturage et à la recharge électrique.</li> <li>• Permettre aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ne pouvant accéder par les escaliers et le passage souterrain existants, de bénéficier d'un accès adapté aux quais. Pour cela, des emplacements adaptés et réservés aux PMR seront matérialisés ainsi qu'un lieu d'attente pour les taxis.</li> <li>• Proposer des cheminements sécurisés pour les piétons et cyclistes.</li> <li>• Conserver les arbres existants et augmenter les surfaces végétalisées.</li> <li>• Favoriser l'infiltration des eaux de pluie sur place.</li> </ul>



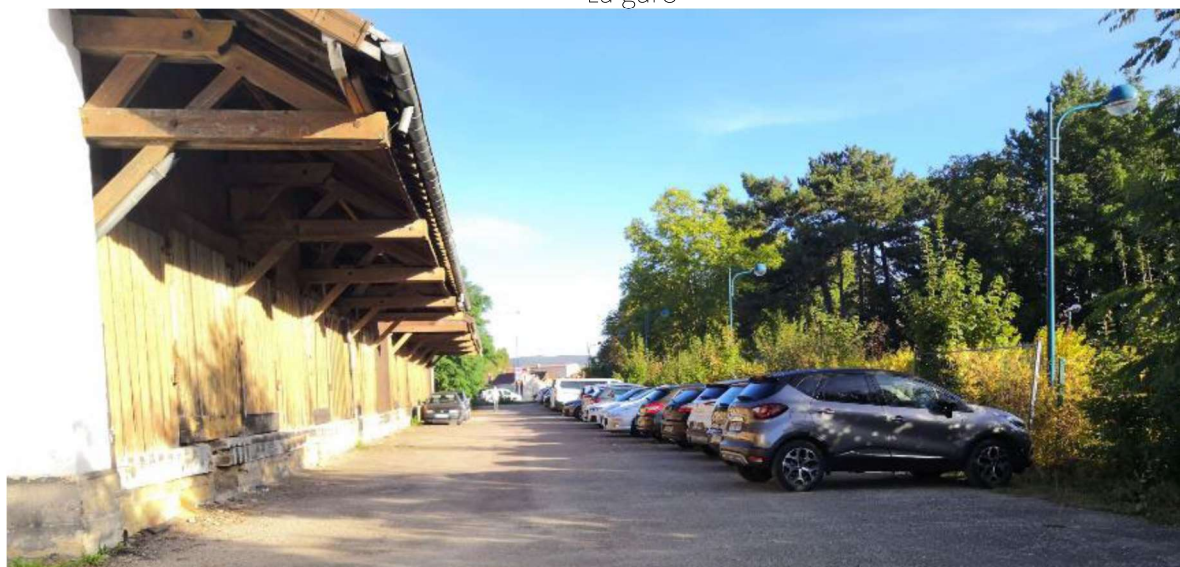
Partenaires	<p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en Gare de Chagny</b> Etudes de faisabilité réalisée par KISIO A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région, le département 71 ainsi que SNCF seront sollicités</p> <p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal parking impasse Quenotin</b> Région BFC : plan de relance transports collectifs et modes doux</p>
Dépenses prévisionnel / définitif	<p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en Gare de Chagny</b> L'étude de faisabilité a été cofinancée par SNCF Gares &amp; connexions et par la ville de Chagny. L'estimation des travaux, hors acquisition foncière et travaux dans la halle est d'environ, 4,6 M € HT.</p> <p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal parking impasse Quenotin</b> Etudes : 72 k € HT Travaux : 331 k € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en Gare de Chagny</b> Non défini</p> <p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal parking impasse Quenotin</b> Région BFC : 80 % des dépenses subventionnables soit 289 k € Ville de Chagny : la soulte</p>
Calendrier	<p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en Gare de Chagny</b> Non défini</p> <p><b>Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal parking impasse Quenotin</b> Démarrage des travaux : novembre 2022 Livraison en début 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE Orientations du SCOT sur les quartiers Gare
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Réaménager le quartier gare pour développer la multimodalité, reconquérir des espaces en friches et relier ces pôles au centre-ville. Contribuer à la valorisation du centre-bourg par la restauration de son patrimoine, attractivité du territoire, liaison gare avec centre-ville. Action présente dans le secteur d'intervention ORT.
Annexes	Ce projet étant situé en périmètre SU2 de l'AVAP, le permis d'aménager est soumis à l'approbation de l'ABF



## Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en Gare de Chagny



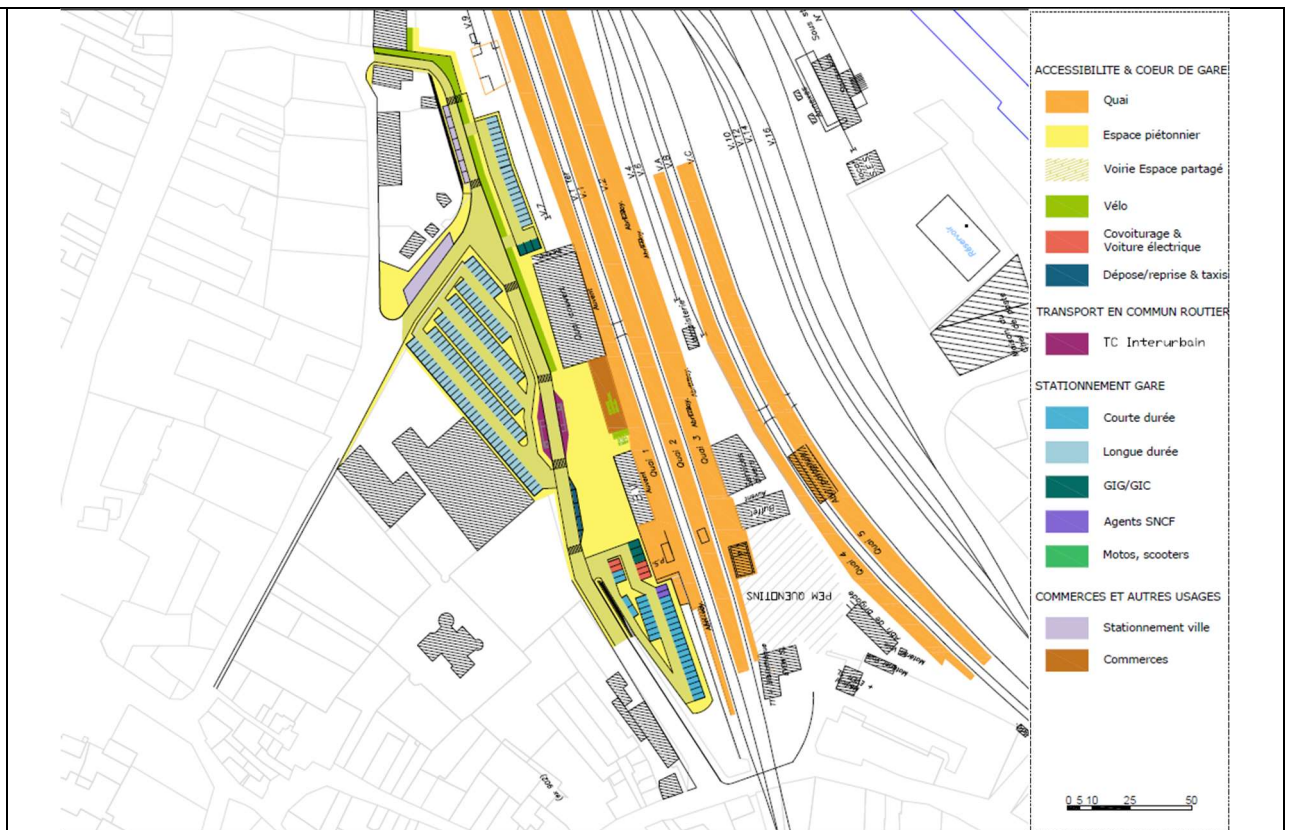
La gare



La halle



Les abords de la voie SNCF



Principe d'aménagement

### Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal parking impasse Quenotin



Plan de situation



Projet d'aménagement



Vue avant travaux



Perspective après travaux

## FICHE ACTION N° 15

# STRUCTURATION ET DESENCLAVEMENT DU POLE MULTIMODAL DE BEAUNE

Orientation stratégique	B : Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire
Action nom	Structuration et désenclavement du Pôle Multimodal de Beaune
Action n°	15
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Beaune
Description de l'action	<p>En complément du nœud autoroutier présentant un intérêt national et européen, la gare ferroviaire de BEAUNE constitue une des portes d'entrée majeure sur la ville, le territoire communautaire et le pays beaunois.</p> <p>La multimodalité et les interconnexions des différents modes de transport sur ce site assurent l'irrigation du territoire. Des déplacements quotidiens se font avec Dijon et Chalon sur Saône, via Beaune, et au-delà entre Paris et Lyon, reliant ainsi les bassins d'emploi et d'habitat.</p> <p>La Ville de Beaune et l'Agglomération ont pour objectif de finaliser la structuration des multimodalités autour de la Gare de Beaune et de travailler sur les accès au quartier gare.</p> <p>La requalification du site ferroviaire engagée depuis quelques années a permis dans un premier temps de libérer des emprises côté ouest par la démolition des anciens entrepôts du Sernam et la dépose de voies techniques. Un parc de stationnement dimensionné pour les besoins en matière d'intermodalité, mais aussi le rabattement sur la gare de Beaune des usagers, a été aménagé. En parallèle la SNCF a conduit un programme de réaménagement du bâtiment gare et de mise en accessibilité des quais comprenant la mise aux normes d'un tunnel piétonnier sous une partie des voies.</p> <p>La volonté de la Ville de Beaune est, aujourd'hui, de créer une nouvelle voie permettant de relier le parvis de la gare à la rue du 16ème chasseur (à proximité du lycée Marey). Pour ce faire, une bande de terrain est en cours d'acquisition auprès de la SNCF afin de réaliser une voie à sens unique du parvis de la gare, le long du parking EFFIA jusqu'à la rue de Vignoles.</p> <p>Le prolongement de cette voie sera réalisé au sein de l'opération d'aménagement sur le terrain de la Ville ainsi qu'une partie sur une parcelle privée qui devra être maîtrisée foncièrement. Cette portion de voirie permettra également de modifier les circuits des transports collectifs autorisant ainsi d'ouvrir le quartier à différents modes de déplacements alternatifs.</p>



	<p>Cette voirie se situera au cœur du programme de logements qui sera réalisé par un promoteur/aménageur en accord avec les orientations de la collectivité et en partenariat avec les bailleurs sociaux.</p> <p>En parallèle, la collectivité souhaiterait prolonger le passage souterrain pour ouvrir la gare des deux côtés (la question de l'impact sur les mobilités se posera) et développer sur les emprises libérées par la SNCF un programme immobilier mixte (cf. FA n° 3).</p> <p>Enfin, le projet devra prévoir le réaménagement de la gare routière afin de faciliter le développement des transports en commun par bus et navette.</p>
Partenaires	Communauté d'Agglomération, SNCF, Région
Dépenses prévisionnelles	<p>Prolongement du passage souterrain : première estimation entre 1 et 2 M€ HT</p> <p>Coût des travaux Mobilité pour la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition foncière 130 000 euros TTC</li> <li>- Réalisation voirie inter quartiers : 330 000 euros TTC</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat Région
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription dans le cadre du programme FEDER Axe Urbain Orientations du SCOT sur les quartiers Gare
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Organisation des flux de voyageurs en gare (mode de déplacements, zone d'accès, intermodalité...)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique</p> <p>Amélioration de la multi-mobilité et des liaisons inter-quartiers</p> <p>Renforcement des fonctions urbaines autour de la gare</p>



## FICHE ACTION N° 16

# REDONNER UNE CONTINUITÉ CYCLABLE ENTRE LES QUARTIERS ET LE CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	B : Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire
Action nom	Redonner une continuité cyclable entre les quartiers et le centre-ville
Action n°	16
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny Ville de Beaune Ville de Nolay
Description de l'action	<p><b>Chagny :</b>            Equipements culturels, culturels, administratifs, écoles, commerces, services... le centre-ville de Chagny concentre de nombreux pôles attractifs pour les habitants des quartiers excentrés et des communes périphériques. A contrario, plusieurs pôles structurants, attractifs pour les habitants du centre-ville, sont situés en périphérie de la trame urbaine (collège, gymnase, piscine, complexe sportif, zones commerciales et industrielles, voie verte). Les faibles distances entre pôles générateurs et pôles récepteurs permettent d'envisager le développement des modes actifs (vélo et marche) pour les déplacements vers et depuis le centre-ville, pour peu que des itinéraires et aménagements sécurisés soient mis en place. Un effet induit sera également un regain de sécurité et d'agrément de la ville, renforçant ainsi son attractivité. Par ailleurs, le passage de la voie verte longeant le canal du centre devrait être une aubaine pour la ville de Chagny. Cependant elle n'est pas connectée au centre, aux offres d'hébergements (hôtels, camping) ni même à la gare. Une des volontés est de connecter la voie verte à la ville afin de pouvoir bénéficier du cyclotourisme.</p> <p>La ville a souhaité mettre à plat les besoins, se doter d'un projet de maillage et d'un programme d'aménagement de voies douces structurantes à l'échelle de la ville. Plusieurs liaisons composent le maillage global projeté et les rues du centre-ville seront retravaillées pour passer en zone 30.</p> <p><b>Liaisons cyclable envisagées</b></p> <p><b>Entrée Nord – Centre-ville</b>            Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de ses entrées de ville, Chagny souhaite aménager son entrée Nord en y incluant des aménagements pour les modes actifs. En effet, le département est ouvert à la requalification de la RD 906 en voie urbaine, ce qui permettra d'abaisser la vitesse à 50 km sur la zone commerciale des Creusottes et ainsi de sécuriser et faciliter la liaison entre Chagny et Corpeau. L'aménagement de cette liaison douce est également l'occasion de retravailler le paysage pour inclure des noues paysagères qui permettront de traiter l'infiltration des eaux de pluie et d'embellir la traversée entre les deux villes tout en offrant des espaces de circulation agréables pour les modes actifs afin de les encourager. D'autre part cet aménagement, permettra de sécuriser la voie des étangs sur la traversée de Chagny.</p>





- Liaison L1 : Centre-ville – Creusottes, via la rue Général Leclerc et RD 906
- Liaison L2 : Antenne rue du 8 mai 1945, connexion voie des étangs

### **Collège – Chaudenay**

Il est envisagé de créer une piste cyclable allant de Chaudenay au collège en passant par la route de Chaudenay et allant vers le centre en passant par le parc du Cèdre. Cette liaison doit permettre, notamment aux collégiens venant de Chaudenay de circuler en sécurité sur cet axe. 4 liaisons se combinent pour offrir une continuité d'itinéraire entre Chaudenay et le Centre-ville de Chagny

- Liaison L3 : Chaudenay – Collège, via la route de Chaudenay
- Liaison L4 : Centre-ville – Collège, via parc du Cèdre
- Liaison L5 : Antenne Rue de Letchworth
- Liaison L6 : Centre-ville collège, via rue Saccard et rue 11 nov. 1918

### **Bellecroix – Entrée Sud**

Le quartier de Bellecroix est un quartier résidentiel et hôtelier en développement.

- Liaison L7 : Bellecroix centre-ville, via rue de la forêt

### **Entrée Sud – Port – centre-ville**

La liaison de l'entrée Sud vers le centre croise la voie verte du canal du centre. Un des enjeux de l'aménagement de cette liaison cyclable est la connexion avec la voie verte au niveau du port qui permettrait de capter le cyclotourisme et de développer l'attractivité du port de Chagny. En effet, le franchissement du canal au niveau du port est un point dur majeur. Plusieurs variantes sont à étudier :

- Variante v1 : franchissement à proximité et à l'ouest du pont routier
- Variante v2 : franchissement à proximité et à l'est du pont routier
- Variante v3 : franchissement au niveau de l'entrée sud du port

Les premiers contacts ont été pris avec VNF. Hormis le gabarit imposé pour l'ouvrage, aucune solution n'a été arrêtée. Une étude ouvrage spécifique sera nécessaire pour définir précisément l'ouvrage et son implantation exacte.

- Liaison L8 : Entrée sud – Port, via la route de Givry
- Liaison L9 : Port – centre-ville, via rue Jules Etienne Marey et boulevard de la liberté

### **Mollepierre – Port**

Cette liaison est pensée comme une antenne aux liaisons L8 et L9 auxquelles elle se raccorde au niveau du port de plaisance, profitant ainsi de l'ouvrage de franchissement du canal qui sera réalisé pour les liaisons L8-L9 « entrée sud – Port – centre-ville ». Le quartier de Mollepierre sera ainsi relié au centre-ville par un aménagement sécurisé pour les piétons et cyclistes. Cette liaison L10 est donc conditionnée par les réalisations de la liaison L8-L9.

- Liaison L9 : Mollepierre – Port via le chemin de la belle jardinière

### **Port – Gare – Camping**

Cette liaison doit permettre de faciliter l'intermodalité et de connecter la voie verte au camping. 3 liaisons se combinent entre elles :

- Liaisons L11 : Port – Gare
- Liaison L12 : Gare – Camping v1, par la RD62
- Liaisons L12 : Gare Camping v2, par chemin de Presles
- Liaison L14 : Centre-ville – complexe sportif/piscine – Les Mûriers

### **Beaune :**

La réalisation du Plan Global de Déplacement (PGD) à l'échelle de la ville de Beaune a permis d'identifier plusieurs anomalies et dysfonctionnements sur le réseau des pistes et cheminements cyclables existants notamment des problématiques de discontinuité et d'absence d'homogénéité sur la signalisation, les revêtements et les repères visuels.

Ces anomalies freinent le développement des usages. Engager depuis plusieurs années dans le développement des mobilités douces, la ville de Beaune souhaite améliorer son réseau pour :

- Inciter l'usage des modes doux pour les trajets du quotidien.
- Sécuriser les parcours, en particulier les carrefours.
- Créer des cheminements continus et clairement identifiés.
- Desservir les services de proximités, commerces, Ets scolaires, hôpital, cimetière.

3 itinéraires ont été identifiées comme prioritaires pour assurer la continuité des parcours pour les modes actifs :

- Le tour du boulevard circulaire ceinturant les remparts : cet axe permet l'irrigation du centre historique et les liaisons vers les faubourgs et les quartiers
- La Route de Verdun de l'avenue du Lac au boulevard Perpreuil : cet axe permettra de relier l'entrée Est de la ville, le quartier des Echaliers et le parc de la Cité des Vins jusqu'au centre-ville, via le Faubourg Madeleine riche en commerces de proximité.
- La rue de Bensheim entre l'avenue Guigone de salins et a rue des Rôles : cet axe permettra de relier le centre-ville à l'hôpital et au cimetière, via le sentier mode doux dernièrement aménagé rue des Rôles.

Il s'agira de :

- Réaliser une requalification globale de l'emprise du domaine public : définir l'emprise de la chaussée, du stationnement et des cheminements pour les modes actifs, tout en conservant les arbres actuels.
- Séparer, dans la mesure du possible, les cheminements cyclables et piétons ou à minima identifier les espaces partagés et les changements de statut des voies,
- Créer des traversées de chaussée sécurisées pour les piétons et les cycles,
- Homogénéiser et renforcer la signalisation horizontale et verticale.
- Reprendre le jalonnement directionnel des pistes et mettre en place de panneaux d'informations sur les itinéraires cyclables,
- Ajuster l'offre de stationnements cyclables en fonction de la fréquentation,
- Aménager les jonctions avec les cheminements existants.

### **Nolay :**

**Poursuite du maillage doux de la ville entre les écoles, le collège, les quartiers et l'entrée ouest :**

Au cours des derniers programmes de travaux d'aménagement urbain, la trame viaire, et notamment les voix douces, ont été pensées selon 2 axes cohérents :

- À travers le centre-ville, peut-être plus spécialement dédié au tourisme,
- À travers les lotissements, favorisant un accès sécurisé aux écoles et au collège.

Le maillage du territoire communal par les cheminements doux est bien sûr un gage de sécurité pour les déplacements des usagers. Il favorise la valorisation paysagère, sur le volet environnemental, mais également sur celui du confort et de l'agrément. C'est enfin un atout supplémentaire au développement touristique.

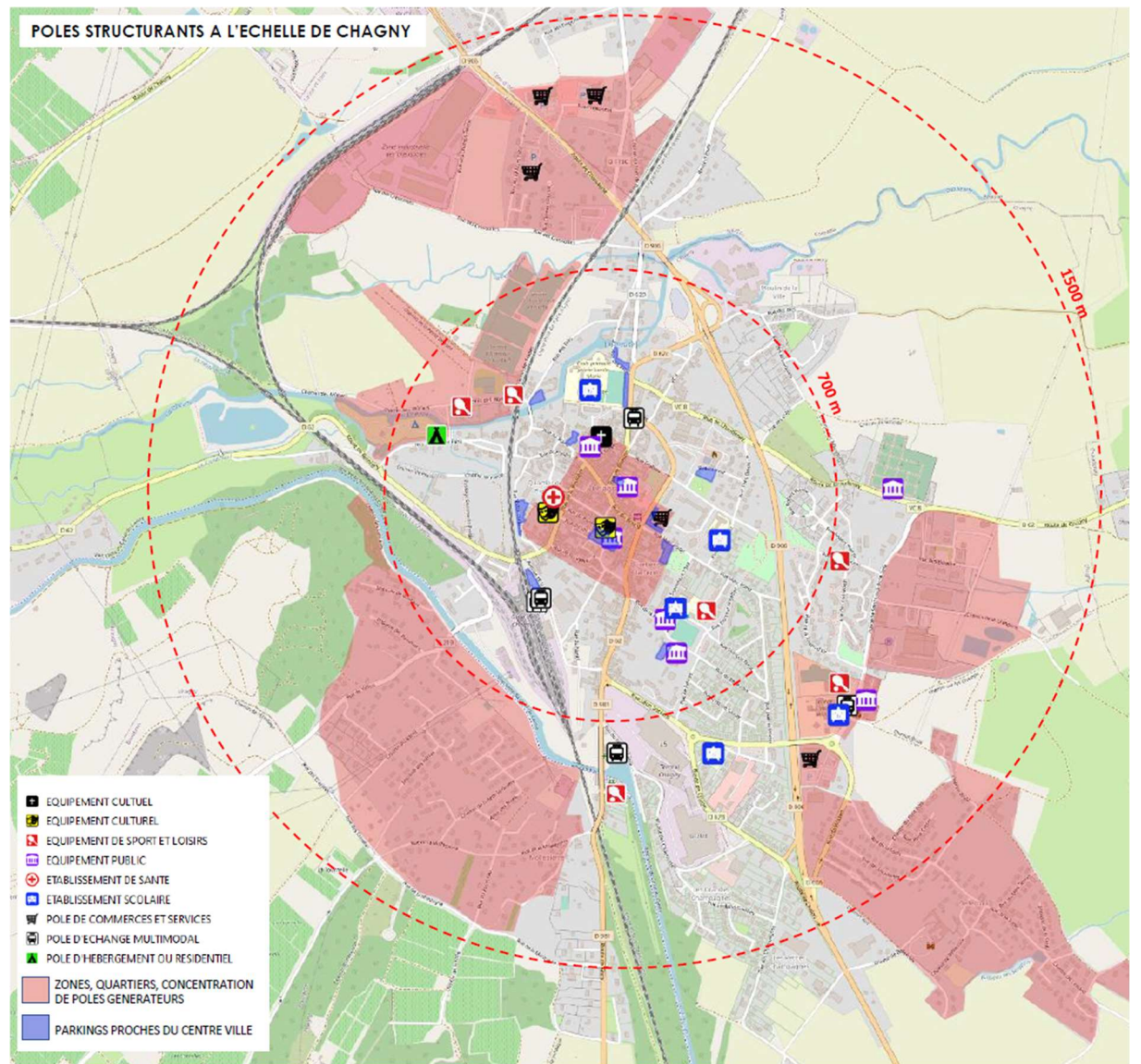
La construction du gymnase communautaire dans le clos Carnot augmentera la circulation place de Pfeddersheim. Ce lieux étant l'intersection des entrées des écoles ou collèges et départ de la voie verte permettant de relier Santenay puis Beaune ou Chagny et Chalon.

Pour la sécurisation des trajets et la volonté de faciliter les déplacement doux, l'achèvement de la liaison voie verte Nord-Ouest / voie verte Sud-Ouest par le parc Carnot devient urgent.

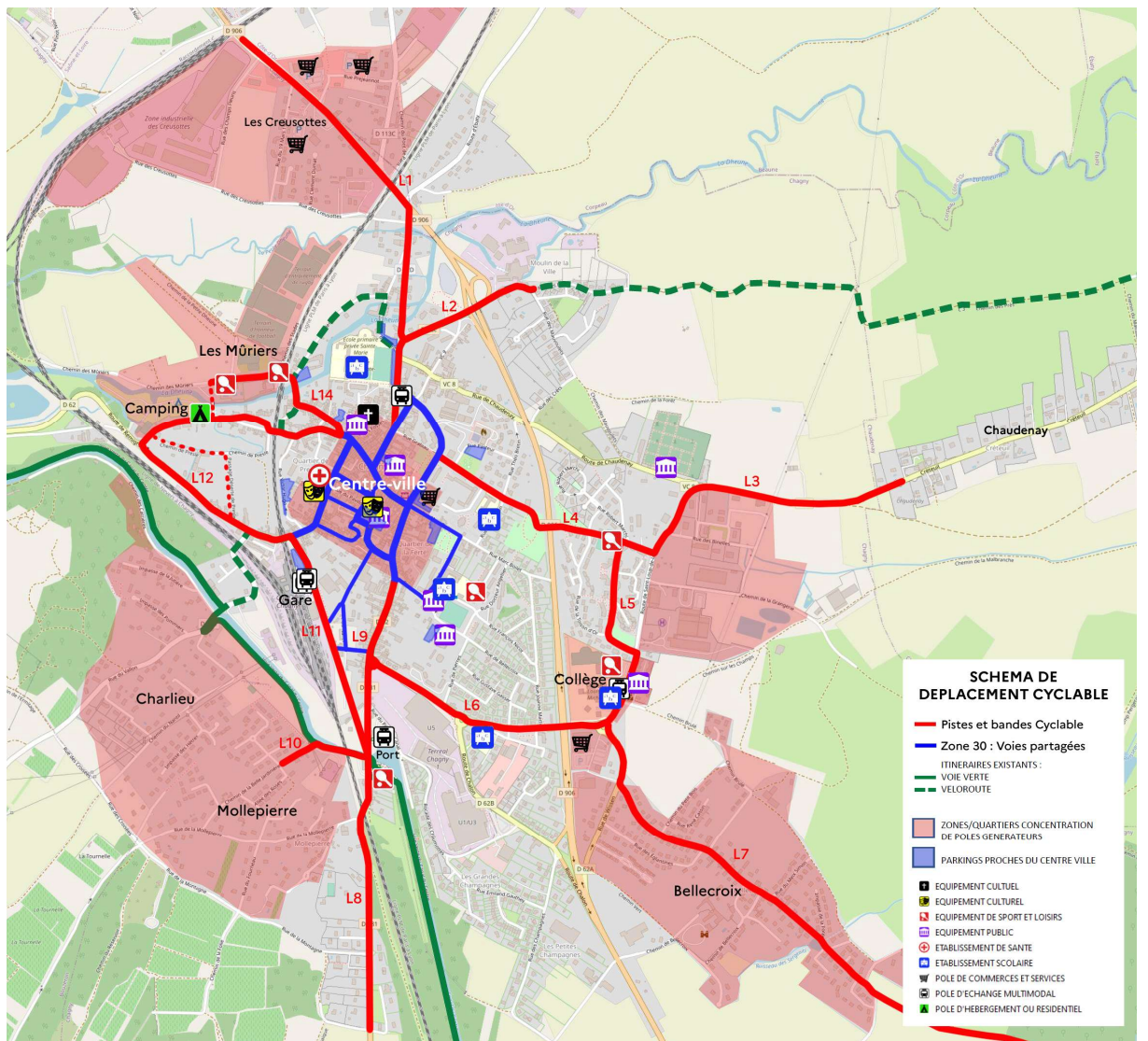
	<p>La collectivité a déjà acquis l'emprise foncière. Une première phase de l'aménagement consiste à réaménager la place de Pfeddersheim située à l'intersection des voies routières, douces et des entrées des écoles.</p> <p>Cet aménagement permettra de faire aboutir ces voies entre les pôles scolaires et sportifs, le centre-ville et les quartiers résidentiels.</p>
Partenaires	Départements de Côte d'Or et de Saône et Loire, CABCS, Commune de Corpeau, Commune de Chaudenay
Dépenses prévisionnel	<p><b>Chagny :</b></p> <p><b>Entrée Nord – Centre-ville</b></p> <p>La réalisation de cette liaison sera incluse dans l'aménagement globale de l'entrée Nord. Il est donc difficile de déterminer une enveloppe financière spécifique pour cet aménagement.</p> <p><b>Collège – Chaudenay</b></p> <p>Montant de travaux : 750 k€ HT  Maitrise d'œuvre, études, Aléas : 150 k€ HT  Montant TOTAL : 900 k€ HT</p> <p><b>Bellecroix – entrée Sud</b></p> <p>Montant de travaux : 400 k€ HT  Maitrise d'œuvre, études, Aléas : 80 k€ HT  Montant TOTAL : 480 k€ HT</p> <p><b>Entrée Sud – Port – Centre-ville</b></p> <p>Montant de travaux : 1 300 k€ HT  Maitrise d'œuvre, études, Aléas : 300 k€ HT  Montant TOTAL : 1 600 k€ HT</p> <p><b>Mollepierre – Port</b></p> <p>Montant de travaux : 15 k€ HT  Maitrise d'œuvre, études, Aléas : 2 k€ HT  Montant TOTAL : 17 k€ HT</p> <p><b>Port – Gare – Camping</b></p> <p>Montant de travaux : 300 k€ HT  Maitrise d'œuvre, études, Aléas : 70 k€ HT  Montant TOTAL : 370 k€ HT</p> <p><b>Plan Guide Cyclable (Hors Entrée Nord)</b></p> <p>Montant de travaux : 2 765 k€ HT  Maitrise d'œuvre, études, Aléas : 602 k€ HT  <b>Montant TOTAL : 3 367 k€ HT</b></p> <p><b>Beaune :</b></p> <p>Piste modes alternatifs autour du boulevard péri centrique 1 250 k€ HT  Piste cyclable Route de Verdun/Boulevard Perpreuil : 600 k€ HT  Piste cyclable rue des rôles / Av Guigone de salins : 270 k€ HT  <b>Montant TOTAL : 2 120 k€ HT</b></p> <p><b>Nolay :</b></p> <p><b>Place de Pfeddersheim:</b></p> <p>Montant de travaux : 400 k€ HT  Maitrise d'œuvre, études, Aléas : 50 k€ HT  <b>Montant TOTAL : 450 k€ HT</b></p> <p><b>Poursuite du maillage :</b></p>

	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b><u>Pour Chagny et Nolay</u></b>, à ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'Europe, l'Etat, la Région, les Départements 71 ou 21 et la CABCS seront sollicités</p> <p><b><u>Pour la ville de Beaune</u></b> :</p> <p>FEDER 50% Etat (DSIL) 30%</p>
Calendrier	Calendrier non déterminé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action également inscrite dans le CRTE</p> <p>Plan Global de Déplacement (PGD) communautaire</p> <p>Orientations du SCOT et du PCAET sur le développement des modes doux</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des travaux, kilomètres de cheminement aménagé et sécurisé</p> <p>Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements des habitants</p> <p>Fréquentation cyclable des artères urbaines principales</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Repenser les aménagements urbains pour développer les mobilités douces en ville.</p> <p>Actions présentes dans le secteur d'intervention de l'ORT.</p>

**Chagny :**

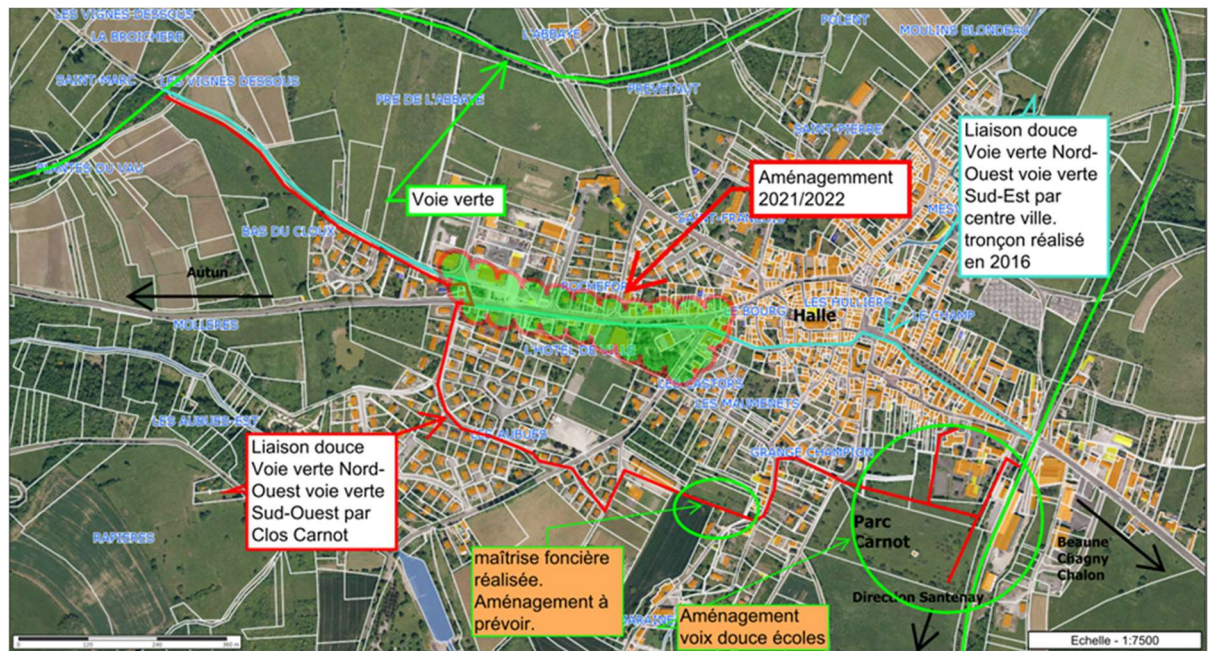


Distance aux pôles structurants depuis le centre-ville



Plan guide aménagement cyclable

**Nolay :**



Plan maillage doux de la ville



Principe aménagement place de Pfeddersheim

## FICHE ACTION N° 17

# CREATION D'UN RESEAU DE BORNES DE RECHARGEMENT POUR VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Orientation stratégique	B : Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire
Action nom	Création d'un réseau de bornes de rechargement pour vélos à assistance électrique (VAE) sur la ville de Beaune
Action n°	17
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Beaune
Description de l'action	<p>L'objectif de ce projet est de déployer des bornes de rechargement pour vélos électriques au travers de la ville, pour répondre aux besoins des beunois notamment d'installation d'équipements dédiés aux modes actifs, et pour répondre également au besoin des clientèles touristiques choisissant l'itinérance en mode doux en croissante évolution sur le territoire.</p> <p>Plusieurs sites ont été identifiés pour l'implantation de ces équipements, en collaboration avec la commission Beaune Civique et les services de l'Office du tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le parking du parc de la Bouzaise, proche du point d'accueil des vélo-routes Avenue du Parc.</li> <li>• Le parking des Chanceliers à proximité de l'office du tourisme de la Porte Marie de Bourgogne.</li> <li>• Plusieurs places et parking du centre-ville ou aux abords des commerces de proximité et des établissements recevant du public : la place Carnot proche des Hospices de Beaune, le parking de la bibliothèque, la place Madeleine, le parking proche du cinéma et de la piscine.</li> </ul> <p>Des groupes de 2 ou 4 bornes seront installés par lieu, en mobilisant une place de stationnement VL sur chaque parking, et implantés de manière à assurer une bonne visibilité sur les équipements tout en maintenant une bonne intégration dans le site.</p> <p>Ces bornes seront équipées de prises électriques étanches pour une pose en extérieur, qui permet la recharge de vélos à assistance électrique, la sécurisation du chargeur et celle des vélos en simultanée.</p> <p><u>Quantité à installer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 emplacements de 4 bornes : place Madeleine, parking des Chanceliers et parking du parc de la Bouzaise.</li> <li>• 3 emplacements de 2 bornes : place Carnot, parking bibliothèque et parking du cinéma.</li> </ul>
Partenaires	Office du Tourisme





Dépenses prévisionnel	Fourniture et pose de borne de rechargement électrique pour vélo y compris le raccordement : Fourniture de 16 bornes : 64 k€ Travaux : 24 k€ Montant total de l'opération = 80 k€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	FEDER 50% Etat (DSIL) 30%
Calendrier	2023 / 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE Orientations du PCAET sur le développement d'une mobilité plus sobre en carbone et émission de GES
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bornes implantées Nombre de VAE rechargés/an
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique Développement d'usages durables de la ville
Annexes	

## FICHE ACTION N° 18

# REQUALIFICATION DES ENTREES DE VILLE POUR EN AMELIORER L'IMAGE ET LA SECURITE

Orientation stratégique	B : Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire
Action nom	Requalification des entrées de ville pour en améliorer l'image et la sécurité
Action n°	18
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p><b>Contexte global, intérêt :</b>  Equipements culturels, culturels, administratifs, écoles, commerces, services... le centre-ville de Chagny concentre de nombreux pôles attractifs pour les habitants des quartiers excentrés et des communes périphériques. A contrario, plusieurs pôles structurants, attractifs pour les habitants du centre-ville, sont situés en périphérie de la trame urbaine (collège, gymnase, piscine, complexe sportif, zones commerciales et industrielles, voie verte). Les faibles distances entre pôles générateurs et pôles récepteurs permettent d'envisager le développement des modes actifs (vélo et marche) pour les déplacements vers et depuis le centre-ville, pour peu que des itinéraires et aménagements sécurisés soient mis en place. Un effet induit sera également un regain de sécurité et d'agrément de la ville, renforçant ainsi son attractivité.</p> <p><b>Plan guide :</b>  La ville a souhaité mettre à plat les besoins, se doter d'un projet de maillage et d'un programme d'aménagement de voies douces structurantes à l'échelle de la ville.  Plusieurs liaisons composent le maillage global projeté. Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de ses entrées de ville, Chagny souhaite aménager ses entrées en y incluant des aménagements pour les modes actifs.</p> <p><b>Objectif :</b>  L'aménagement des entrées est l'occasion de retravailler le paysage de redonner la place aux arbres et d'inclure des noues paysagères qui permettront de traiter l'infiltration des eaux de pluie et d'embellir l'accès, tout en offrant des espaces de circulation agréables pour les modes doux et les encourager.</p> <p><b>Entrée nord :</b>  L'accès depuis Beaune, par l'ex Nationale 6 (RD 906, avenue du Général Leclerc et rue du 8 mai 1945) reste un aménagement d'une voie routière alternative à l'autoroute. A cheval sur la limite entre les départements de Côte d'or et de Saône et Loire, l'entrée nord de Chagny est pourtant une extrémité de la zone écrien des climats de Bourgogne. Les 2 départements ainsi que la commune de Corpeau sont ouverts à la requalification de la RD 906 en voie urbaine, ce qui permettra d'abaisser la vitesse et de sécuriser et faciliter la liaison entre Chagny, Corpeau et les</p>



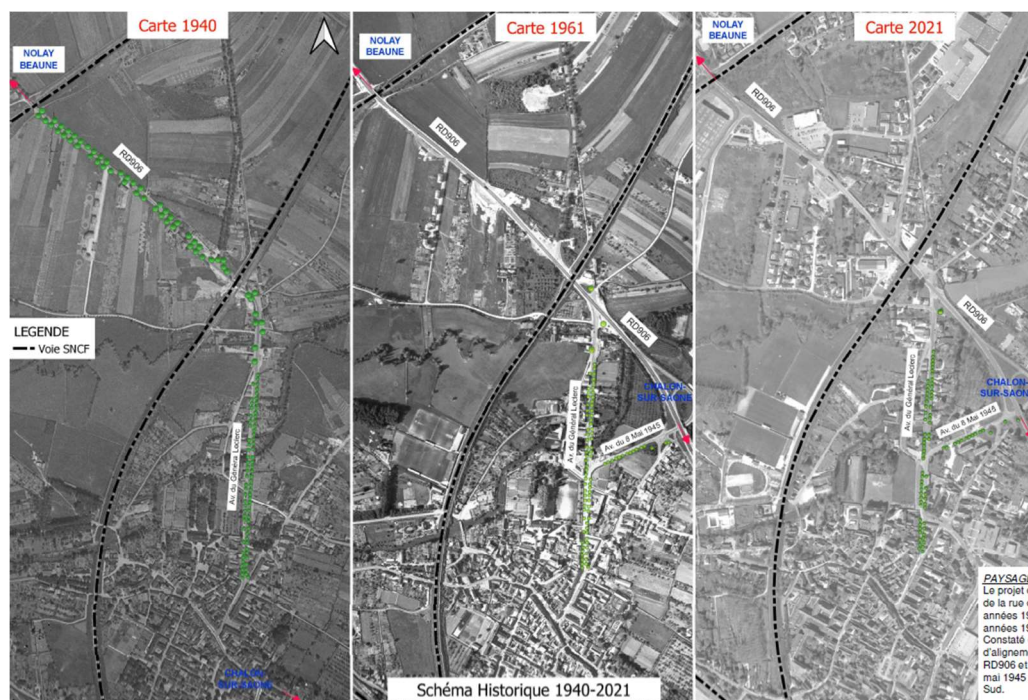
	<p>zones commerciales et artisanales. Ces aménagements, permettront de sécuriser l'itinéraire cyclo-touristique intercommunal dit « des étangs » et son arrivée à Chagny.</p> <p><b>Entrée Sud :</b> L'aménagement actuel de la RD 981 (Boulevard de la liberté, Rue Etienne-Jules Marey et route de Givry) est très routier et ne sécurise pas les modes de déplacement doux. Les ponts permettant de passer par-dessus la ligne SNCF et le canal du centre ne sont pas équipés pour répondre aux besoins de continuité des différents modes de déplacement urbain et isolent les quartiers du reste de la ville et des écoles. Les usagers de la voie verte et du port ne peuvent, eux non plus, bénéficier de cheminements adaptés pour rejoindre les commerces ou la gare. Le réaménagement de cette entrée devra permettre de redonner une continuité de déplacement aux habitants.</p> <p><b>Entrée Est :</b> L'accès depuis Chalon (rue de Wissen, route de Saint loup de la Salle, rue du 11 novembre 1918, rue Léon Saccard et route de Chalon) n'est pas attrayant. Les voies de circulation sont délimitées mais les abords ne sont pas adaptés pour les autres usagers. Pourtant, la continuité des voies douces devient essentielle pour la sécurité des élèves venant au collège ou pour les familles qui souhaitent rejoindre les forêts de Chagny. La continuité des itinéraires dit alternatifs, entre le collège, le centre-ville, les autres quartiers de Chagny et la commune de Chaudenay voisine, guidera ces aménagements.</p>
Partenaires	<p><b>Entrée nord :</b> Les départements de Côte d'Or et de Saône et Loire : emprise foncière à cheval sur les 2 départements. Routes départementales appartenant à ces départements. La CA BEAUNE COTE ET SUD : axe majeur d'entrée dans le territoire de la communauté d'agglomération et dans le périmètre UNESCO. La commune de Corpeau : sécurisation des liaisons pour rejoindre Chagny. Un partenariat sera également possible avec les aménageurs des parcelles riveraines pour des activités commerciales. Le SYDESL portera la dissimulation des réseaux.</p> <p><b>Entrée Sud :</b> L'Agence Technique Départementale accompagne la commune pour la faisabilité et la définition du programme. Le SYDESL portera la dissimulation des réseaux.</p> <p><b>Entrée Est :</b> Une étude d'ensemble permettra de lancer les travaux d'aménagement par tranches successives et décalées dans le temps tout en garantissant une continuité des aménagements.</p> <p>Pour l'ensemble, des partenariats avec l'Etat, l'Europe, la Région BFC, le Département et autres partenaires seront sollicités.</p>
Dépenses prévisionnel	<p><b>Entrée nord :</b> L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 6 600 k € HT dont : Etudes : 550 k € Travaux d'aménagement : 5 600 k € Travaux de voirie : 450 k €</p> <p><b>Entrée Sud :</b> Avec les interventions liées aux ouvrages d'art, l'enveloppe estimative n'est pas définie mais peut être estimée à plus de 5 000 k€ HT</p> <p><b>Entrée Est :</b> L'enveloppe estimative n'est pas définie mais peut être estimée à plus de 2 500 k€ HT</p>
Plan de financement	<p>A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'Europe (FEDER), l'état (DETR, DSIL, appel à projet), la région, les départements seront sollicités</p>

prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p><b>Entrée nord :</b> Etudes 2023/2024 Travaux 2024/2028</p> <p><b>Entrée Est :</b> Etude 2023/2024 Travaux 2023 à 2026</p> <p><b>Entrée Sud :</b> Etude 2025/2026 Travaux 2029/2032</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des entrées de ville pour inciter les visiteurs à découvrir le centre-ville. Actions présentes dans le secteur d'intervention de l'ORT.
Annexes	<p style="text-align: center;">Plan guide aménagement cyclable</p>

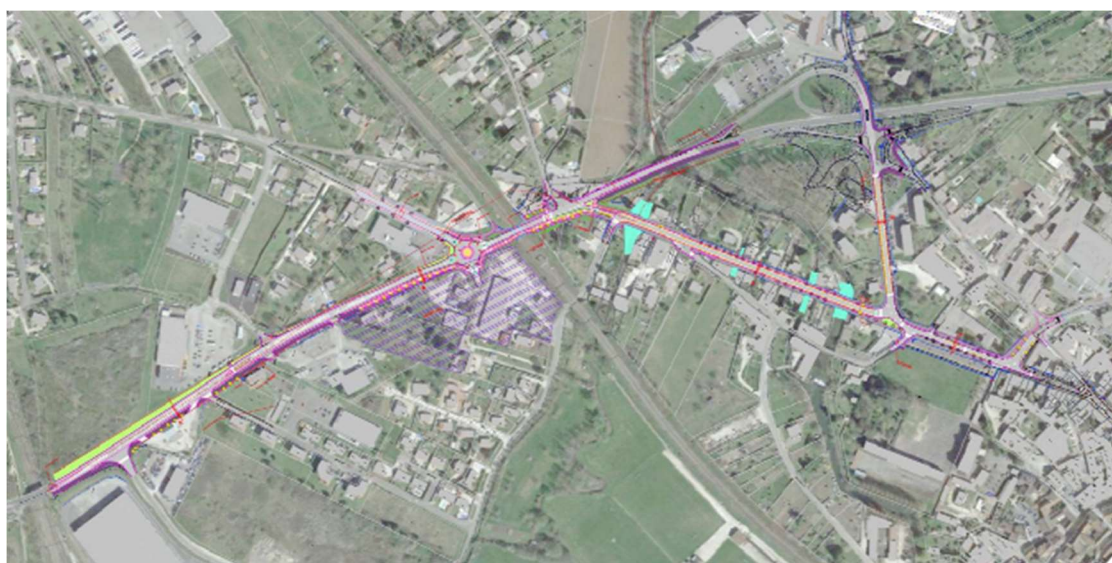
## Entrée nord :

L'enjeu est de reconnecter le centre-ville avec son entrée nord et le reste de l'agglomération : rendre plus facile et plus agréable l'accès au centre-ville pour les « extérieurs », mais aussi rendre plus facile et plus agréable l'accès aux équipements périphériques pour les habitants du centre-ville :

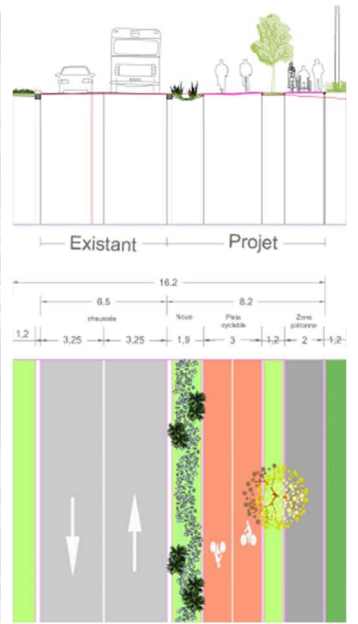
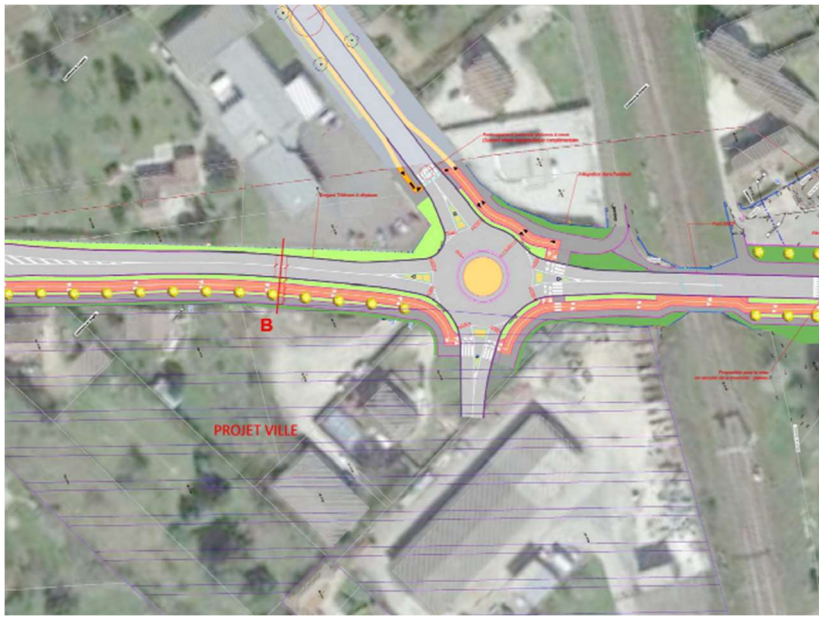
- Accès au centre-ville de Chagny depuis Corpeau,
- Liaison entre centre-ville et les ZA des Prés Fleuris et des Creusottes,
- Liaison entre centre-ville et le quartier du Moulin de la ville puis la voie des étangs



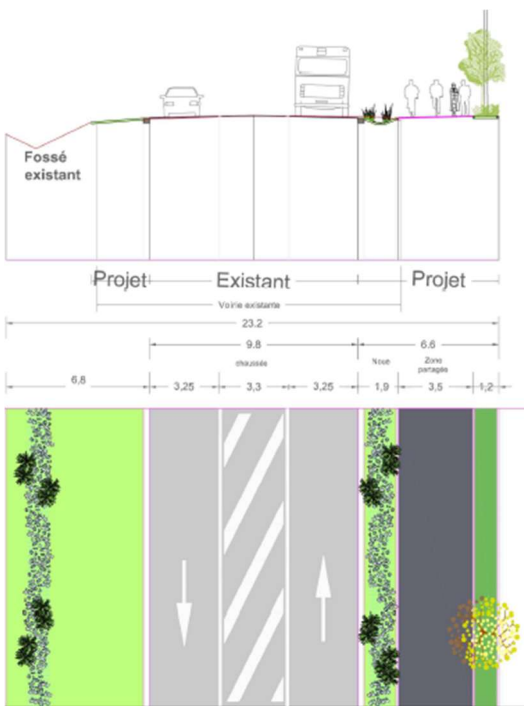
Evolution du paysage et de l'urbanisation depuis 1940



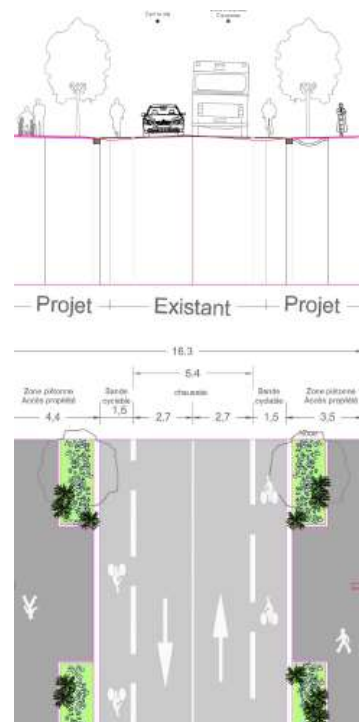
Emprise aménagement entrée Nord



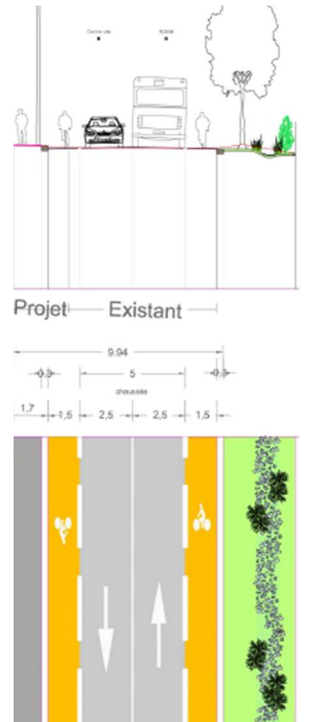
Principe d'aménagement sur la RD 906 de la voie SNCF au garage



RD 906 vers Chassagne



Rue du Général Leclerc



Rue du 8 mai 1945

Autres principes d'aménagement suivant emprises disponibles

### Entrée sud et entrée Est :

L'enjeu est de reconnecter le centre-ville avec ses entrées, ses quartiers résidentiels récents et les communes périphériques du reste du canton. L'objectif est, également de rendre plus facile et plus agréable l'accès au centre-ville pour les « extérieurs ». Inversement, le but est de rendre plus facile et plus agréable l'accès aux équipements périphériques pour les habitants du centre-ville :

- Liaison entre centre-ville et le collège puis la forêt
- Liaison entre centre-ville et la voie verte et le port
- Liaison entre centre-ville et les quartiers séparés par les tranchées de l'ancienne route N6, du canal du centre ou de la ligne SNCF Paris-Lyon.



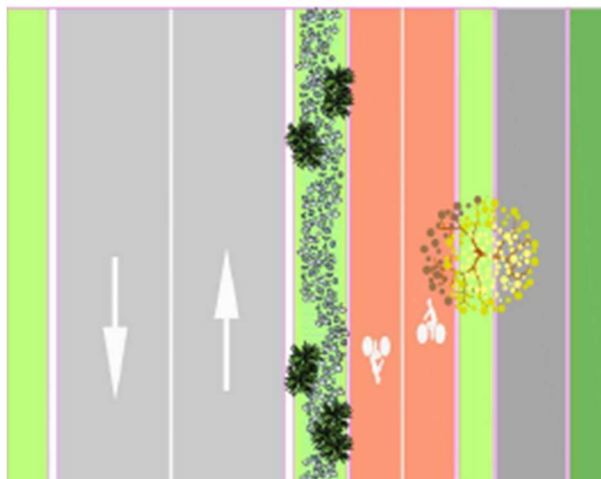
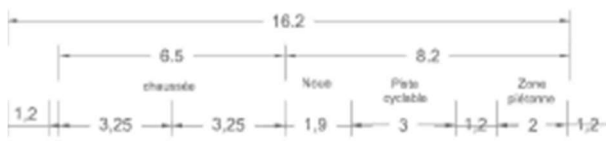
En 1940, la voie dite royale transite par le centre-ville. Au sud, l'urbanisation est limitée au quartier de la Mollepierre



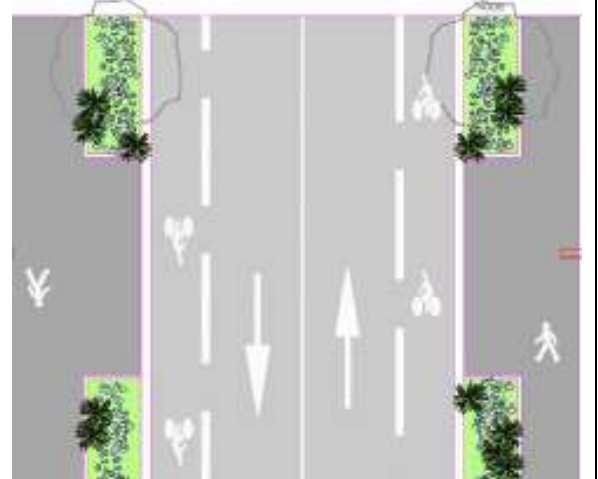
En 1961, la N6 contourne Chagny. L'urbanisation se développe à l'Est, route de Chalon



De nos jours, les quartiers se sont étendus et densifiés vers le Sud et vers l'Est. L'ancienne voie royale est repérable par un maintien d'alignement d'arbres. A l'est l'ancienne carrière laisse place à un bois.



Pistes cyclables séparées



Bandes cyclables latérales

Différents principes d'aménagement cyclables suivant emprises disponibles. Le but est de conserver des cheminements piétons séparés en limitant la présence de cycliste sur les voies routières.



## FICHE ACTION N° 19

### FACILITER L'ACCES AU CENTRE HISTORIQUE

Orientation stratégique	B : Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire
Action nom	Faciliter l'accès au centre historique
Action n°	19
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny Ville de Beaune
Description de l'action	<p><b>Chagny :</b> La ville souhaite valoriser son patrimoine historique pour revitaliser son attractivité touristique. Ainsi, la ville souhaite entamer des opérations de requalification, végétalisation et de mise en valeur du quartier de l'église. Cette opération concerne la rue des Fossés ainsi que le passage de la cour du château. Située à l'arrière de l'église, la rue des Fossés, se prolonge par une ruelle étroite en direction de la rue de Beaune marquant le début des commerces du centre-ville. Le passage de la cour du Château permet quant à lui de relier la place de l'église avec l'avenue Général Leclerc et le parking d'entrée de ville.</p> <p>L'aménagement de ces cheminements autour de l'église permettra de renforcer le maillage piéton et favoriser la déambulation touristique entre le cœur commerçant et le centre historique de Chagny. Par ailleurs, le quartier est aujourd'hui très marqué par un stationnement anarchique des véhicules dans la rue des fossés et sur la place de l'église, ce qui nuit fortement à l'image du site. L'aménagement du passage de la cour du château permettra de désengorger le quartier en reportant le stationnement visiteurs sur le parking de l'avenue Général Leclerc. D'autre part, l'aménagement de la rue des Fossés permettra de matérialiser de vraie poche de stationnement pour les résidents. L'aménagement de ces deux rues permettra de redonner de la place aux piétons et de favoriser la découverte du patrimoine en créant des cheminements agréables, prônant la continuité végétale.</p> <p>L'aménagement de la rue des Fossés consistera en la mise en valeur du chevet de l'église et du jardin de la cure, la végétalisation des abords, la création de noues pour l'infiltration des eaux de pluie et la création de poches de stationnement perméables pour les riverains.</p> <p>Le passage de la cour du château restera piéton, avec un accès véhicule pour les riverains. Son aménagement consistera principalement en la création d'une allée avec un revêtement de type sablé stabilisé, accompagné par une végétalisation de ses abords, la création de noues pour l'infiltration des eaux de pluie et la mise en valeur de la végétation présente. Le travail de cet espace devra inclure la mise à distance visuelle et physique du cheminement vis-à-vis des habitations. La complexité de cette action réside dans la non-maitrise foncière du</p>



cheminement par la collectivité. En effet, le passage, même s'il est utilisé par les piétons ne fait pas partie du domaine public.

Cet aménagement se découpera en deux phases

- Phase 1 : Rue des Fossés
- Phase 2 : Passage de la cour du château

### **Beaune :**

La ville mène depuis plusieurs années une politique volontariste de création de parkings relais à proximité de centre historique ou entrées de ville, afin de permettre une revitalisation du tissu commercial de proximité sur ces pénétrantes et d'offrir des alternatives viables de stationnement hors centre ancien qu'il convient d'apaiser et d'en privilégier l'usage pour les usagers vulnérables et les modes alternatifs.

Ainsi, il convient de prendre en considération divers ouvrages désormais fonctionnels : parking de 100 places ruelle Morlot, parking de covoiturage de 140 places en sortie d'autoroute Beaune-centre et parking relais de la cité des vins 220 places qui trouvent tout leur sens avec le déploiement de navettes électriques de transport en commun.

La collectivité souhaite désormais mettre l'accent sur 2 sites à fort potentiel qu'elle maîtrise.

#### **Parking relais Saint Nicolas**

Il s'agit de réaliser un parking relais de 105 places derrière le complexe cinématographique, en entrée Nord de BEAUNE et à moins de 100 m des remparts. Cette nouvelle offre permettra de restreindre drastiquement le nombre de places en linéaire du boulevard circulaire et de restituer les contre-allées pour l'usage des modes alternatifs et une déambulation apaisée avec vue les douves paysagées et les fortifications.

Le parking se veut perméable et arboré dans sa conception.

#### **Parking relais Bretonnière**

La Ville de Beaune est aujourd'hui propriétaire d'un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> au sein d'une copropriété, qualifié de friche économique. Ce terrain se situe en périphérie proche du centre-ville, desservi par la rue du Faubourg Bretonnière, à l'entrée Ouest de la ville. Il a été, pendant de nombreuses années, le siège d'une société de matériaux.

Le terrain est actuellement occupé par des locaux désaffectés plus ou moins vétustes qui pourraient être conservés.

La ville de Beaune souhaite requalifier ce terrain en parking relais d'environ 100 places, afin d'inciter les habitants et visiteurs à laisser leur voiture pour accéder aux commerces de proximité et au centre historique à pied. Cet aménagement permettrait de désengorger la rue du Faubourg Bretonnière d'un stationnement plus ou moins anarchique, afin de pouvoir libérer ultérieurement de l'espace pour les modes actifs, et créer un sentier sécurisé jusqu'au centre-ville via la rue Maufoux.

Le projet prévoit :

- L'aménagement d'un parking paysager sur une emprise foncière d'environ 5000m<sup>2</sup>,
- La gestion durable des eaux pluviales avec une zone de rétention et des espaces paysagers. Un programme de plantation favorisera la filtration et l'infiltration des eaux. La zone sera majoritairement perméable.
- L'éclairage du parking de manière à sécuriser le site, tout en respectant la réglementation en vigueur et en optimisant la consommation d'énergie avec des luminaires Led.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer les liaisons cyclables et piétonnières avec les cheminements existants jusqu'aux commerces et le centre-ville.</li> <li>Destruction ou rénovation des locaux existants</li> <li>Création d'un parking paysagé éclairé, gestion quantitative et qualitative des eaux de ruissellement avec utilisation de matériaux drainants et ouvrages extensifs de stockage et d'infiltration</li> </ul>
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région et le département 71 seront sollicités.
Dépenses prévisionnel	<p><b>Chagny :</b> Les enveloppes financières prévisionnelles ne sont pas déterminées. L'enveloppe financière de la phase 2 et devra inclure l'acquisition de la parcelle permettant le cheminement par le passage de la cour du Château.</p> <p><b>Beaune :</b> Montant total de l'opération Saint-Nicolas : 380 000€ HT Montant total de l'opération Bretonnière : 600 000€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités
Calendrier	<p><b>Chagny :</b> <b>Phase 1</b> Démarrage des études : 2023 Travaux : 2024 <b>Phase 2</b> Calendrier non déterminé</p> <p><b>Beaune :</b></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Désimperméabilisations des sols Végétalisation Plantation d'arbres Organisation du stationnement rue des Fossés Suppression des stationnements place de l'Eglise Réalisation des études Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer les entrées de ville pour inciter les visiteurs à découvrir le centre-ville. Actions présentes dans le secteur d'intervention de l'ORT.

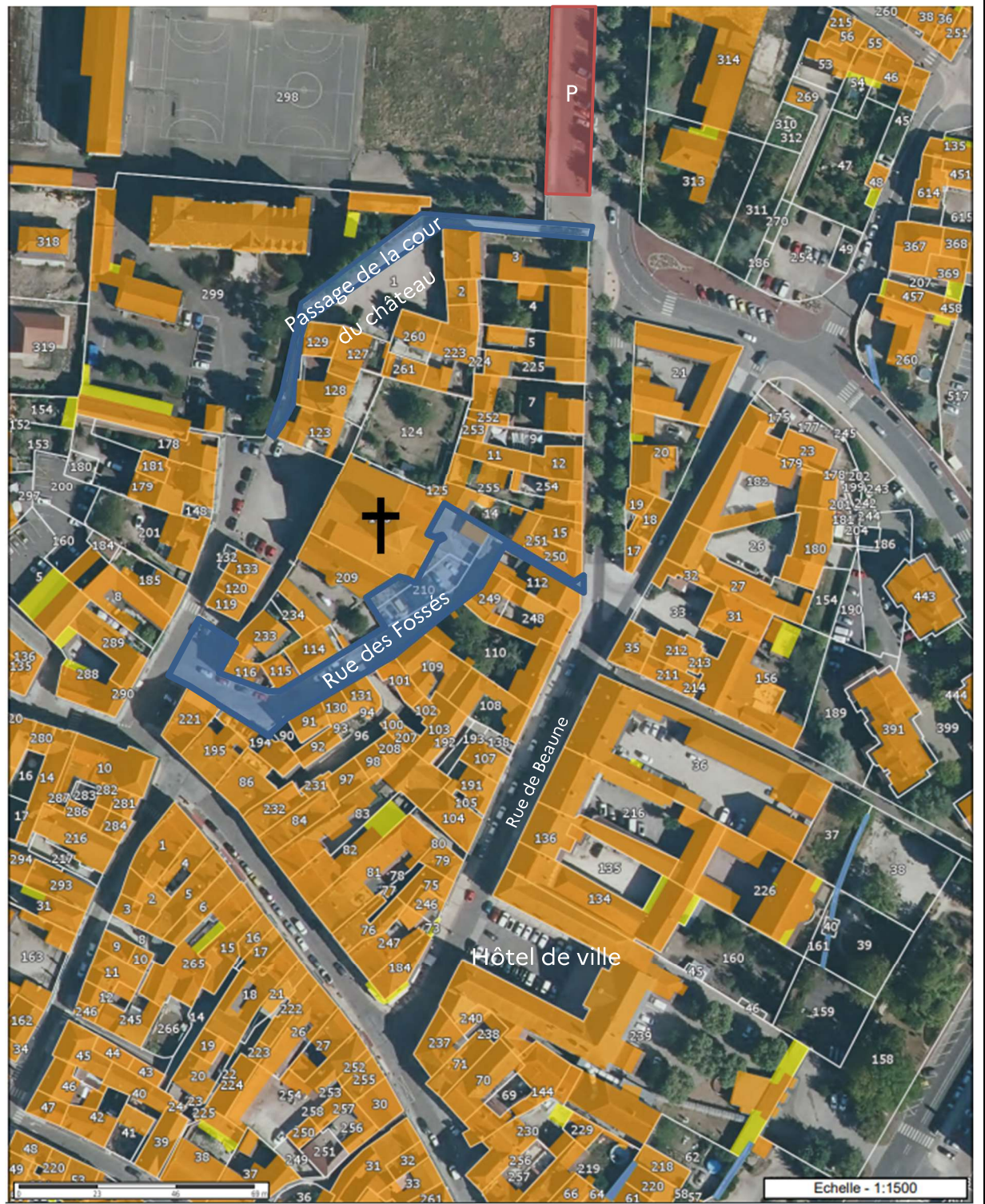
Annexes

**Chagny :**

Ce projet étant situé en périmètre SU1 « centre ancien » de l'AVAP, un permis d'aménager pour validation par l'ABF est nécessaire.



Vues de l'église depuis la rue des Fossés




Plan de situation

## FICHE ACTION N° 20

# REVOIR LE PLAN DE CIRCULATION DU CENTRE VILLE ET LA SIGNALÉTIQUE GLOBALE

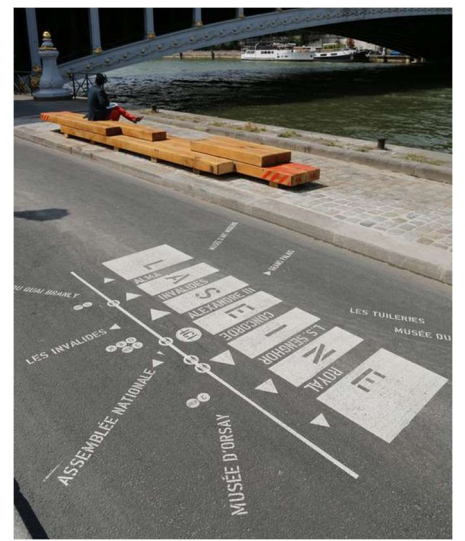
Orientation stratégique	B : Organiser de manière efficace et écologique l'accès à la ville et les déplacements sur le territoire
Action nom	Revoir le plan de circulation du centre-ville et la signalétique globale
Action n°	20
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La ville de Chagny souhaite revoir son plan de circulation dans le centre-ville car aujourd'hui les flux de circulation sont détournés du centre. Cette réorganisation des sens de circulation est nécessaire car la réouverture de l'entrée Nord par la rue général Leclerc aura un impact non négligeable sur le trafic et son organisation. La ville souhaite que les flux soient dirigés de façon à attirer vers le centre et ses poches de stationnements.</p> <p>De plus, la ville souhaite également revoir sa signalétique directionnelle et de communication. En effet, les perspectives des rues sont souvent saturées d'informations et manquent de lisibilité.</p> <p>La ville ambitionne de clarifier et simplifier ses affichages routiers, de clarifier les panneaux d'orientation et de moderniser son affichage de communication. Ces choix seront orientés pour mieux guider et informer les habitants et visiteurs de la ville.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la signalisation des parkings afin de favoriser le stationnement des véhicules en dehors des rues du centre et ainsi favoriser la déambulation piétonne dans le centre.</p> <p>Concernant la communication, la ville souhaite mettre en place des panneaux d'affichage libres dans les quartiers, le centre et aux entrées de ville afin de minimiser l'affichage sauvage qui perturbe la lecture des informations essentielles et détériore la qualité des perspectives. Par ailleurs ce travail sur la signalétique va de pair avec le travail de la ville sur sa charte graphique et son mobilier, participant à la création d'une identité de ville forte et reconnaissable.</p>
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région et le département 71 seront sollicités
Dépenses prévisionnel	Les enveloppes financières prévisionnelles ne sont pas déterminées.
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités.
Calendrier	Calendrier non déterminé.



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre de la signalétique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer les entrées de ville pour inciter les visiteurs à découvrir le centre-ville. Action présente dans le secteur d'intervention ORT.
Annexes	<p>Ce projet étant situé en partie dans le périmètre SU1 et SU2 de l'AVAP, un permis d'aménager validé par l'ABF sera nécessaire.</p>  <p>Exemple de rue à retravailler</p>



Exemple de signalétique de ville



Exemple de signalétique au sol



## FICHE ACTION N° 21

# ENCOURAGER LES PROJETS PRIVÉS DE REHABILITATION DE FAÇADES ET DE VITRINES

Orientation axe stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Encourager les projets privés de réhabilitation de façades et de vitrines
Action n°	21
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Beaune Ville de Chagny Ville de Nolay
Description de l'action	<p>Les centres-villes de Beaune, Chagny et Nolay présentent un intéressant paysage urbain aux habitants, aux actifs et salariés, aux visiteurs et aux touristes... Ils possèdent un tissu économique dynamique qui n'est pas mis en valeur par les vitrines parfois désuètes et les façades dégradées. L'intérêt de l'opération façade est de poursuivre sur les tenements privés l'impulsion de rénovation du cadre de vie, amorcée avec les aménagements urbains.</p> <p>Chaque commune définira son propre règlement d'intervention, son périmètre et le budget qu'elle souhaite consacrer à cette action.</p> <p>Dans un premier temps, le périmètre de l'opération peut être limité pour assurer un bon démarrage du dispositif avec des linéaires prioritaires. Ce périmètre restreint est amené à évoluer en fonction du succès de l'opération.</p> <p><b>A titre d'illustration, pour la ville de Chagny :</b></p> <p>Le secteur initial pourrait inclure les rues à vocations commerciales et touristiques, situées sur l'ex-route nationale 6, colonne vertébrale du programme de revitalisation : Place d'Armes, rue de la Ferté, rue du Bourg, rue de la République, rue de Beaune et les amorces de la rue de la Boutières et de l'avenue Leclerc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour le volet « façade »</u>, ce périmètre représenterait 11 500 m<sup>2</sup> de façades sur un linéaire de 1 450 ml. Il concerne 132 propriétés, dont une quarantaine pourrait participer effectivement à l'opération générant près de 250 000 € de travaux pour l'économie locale.</li> <li>- <u>Pour le volet « vitrine »</u>, ce périmètre représente 2 600m<sup>2</sup> de vitrines sur un linéaire de 1 450 ml. Il concerne une vingtaine de vitrines dégradées sur les 91 commerces et locaux d'activités, qui pourrait participer effectivement à l'opération générant près de 141 000 € de travaux pour l'économie locale.</li> </ul> <p>Cette opération pilotée par chaque commune vise à toucher un maximum de propriétaires riverains, en leur proposant une aide technique, en collaboration avec l'ABF, pour la définition de leur projet de ravalement et une aide financière pour faciliter la décision de participation. Un partenariat avec la Fondation du Patrimoine pourra être réalisé pour permettre aux propriétaires éligibles d'obtenir le Label de la Fondation.</p>



Partenaires	<p>Les UDAP intervenants dans l’instruction des déclarations préalables pour les travaux de ravalements de façades.</p> <p>Les ABF et CAUE, pour leurs rôles pédagogiques dans la transmission des savoirs faire et la conservation du patrimoine.</p> <p>La Fondation du patrimoine, comme conseil et partenaire financeur.</p>
Dépenses prévisionnelles	<p><b>Façades :</b>  <u>Études du projet de coloration</u> : rédaction du règlement de l’opération avec un cahier des charges des prescriptions à suivre pour atteindre la qualité demandée pour la parfaite réalisation des travaux, conception et validation par l’Architecte des Bâtiments de France du nuancier de couleurs, des supports d’animation, d’information et de communication, plaquettes, affiches, simulations, guides des bonnes pratiques, publication, promotion.  <u>Animation de l’opération</u> : contact, renseignements, visite, fiche de prescriptions couleurs et mises en œuvre, instruction et suivi des dossiers de demande de subvention, coordination avec l’UDAP, visite de fin de travaux, paiement  <u>Budget des aides directes</u> auprès des propriétaires suivant objectif de chaque commune.</p> <p><b>Vitrines :</b>  <u>Études des typologies de vitrines</u> spécifiques à protéger et à redévelopper dans le linéaire commercial retenu, règles d’attribution des aides financières, cahier des charges des prescriptions à suivre pour atteindre la qualité demandée pour la parfaite réalisation des travaux sous forme d’un guide des bonnes pratiques validé par l’Architecte des Bâtiments de France ; support d’animation, d’information et de communication, plaquettes, affiches, simulations, guides des bonnes pratiques, publication, promotion  <u>Animation de l’opération</u> : contact, renseignements, visite, fiche de prescriptions détaillée des mises en œuvre, instruction et suivi des dossiers de demande de subvention, coordination avec l’UDAP, visite de fin de travaux, paiement.  <u>Budget des aides directes</u> auprès des commerçants suivant objectif de chaque commune.</p>
Plan de financement prévisionnel	Non défini, suivant objectif de chaque commune.
Calendrier	<p>Début du projet : 2023</p> <p>Dernière année du projet : 2028</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>ANAH, pour les travaux extérieurs d’efficacité énergétique</p> <p>Fiche action également inscrite dans le CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de façades et vitrines rénovées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Redynamiser l’offre commerciale de centre-ville.</p> <p>Un changement lent, mais radical du cadre de vie, plus agréable, plus soigné, imposant une forme de respect et de reconnaissance, porteuse d’espérance et de dynamisme local.</p> <p>Une opération façade est également un outil pédagogique incitatif efficace pour lutter contre les infractions au règlement de l’AVAP, en apportant plus d’information en amont aux propriétaires.</p> <p>Action présente dans le secteur d’intervention ORT</p>
Annexes	Conformité avec les réglementations en vigueur : AVAP/SPR, périmètre protégé MH et PLU.

## FICHE ACTION N° 22

# CREATION DE TIERS LIEUX ET DE COWORKING POUR DEVELOPPER DE NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Création de Tiers Lieux et de coworking pour développer de nouvelles formes de travail
Action n°	22
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p><b>Objectifs</b></p> <p>Le projet initié par la ville de Chagny vise à proposer un lieu ouvert, créatif et innovant. Pensé pour être modulable et agile, ce lieu aux multiples vocations facilitera les mises en relation d'acteurs locaux. Se côtoieront dans ce lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces de coworking</li> <li>- Des espaces à vocation culturelle : salle d'expositions temporaires, animations ponctuelles...</li> <li>- Des salles pouvant accueillir des associations, des formations, des ateliers animés par un conseiller numérique (partenariat ou conventions avec l'éducation nationale, l'OPAC dans le cadre du plan pauvreté...) axés sur l'inclusion numérique et, pourquoi pas, des ateliers animés par des artistes, artisans, habitants, voyageurs pour favoriser le partage de connaissances, savoir-faire, à l'attention d'un public intergénérationnel et reposant sur la mixité sociale et culturelle.</li> <li>- Servir l'économie locale en favorisant le commerce de proximité.</li> </ul> <p><b>Descriptif technique</b></p> <p>L'ancien buffet de la gare est situé entre les 2 quais séparant les voies Dijon/Lyon de celles Lyon/Nevers. La Ville de Chagny est retenue au programme « 1001 Gare » de la SNCF pour donner une nouvelle fonction à ce lieu. Une convention permettant une mise à disposition pour une durée de 21 ans est signée. Préalablement, le Service des Grandes Infrastructures et Réseaux de Transports de la Direction des Mobilités et Infrastructures à la Région BFC prendra en charge le clos et couvert du bâtiment. Il a programmé le désamiantage, le remplacement des menuiseries extérieures et la réfection des toitures et marquises. Les travaux qui seront réalisés par la Ville consisteront à isoler les murs et plafonds, remplacer les revêtements de sols, remettre en peinture, modifier le cloisonnement sans modifier les planchers. L'ensemble des installations techniques (chauffage, ventilation, plomberie, électricité, câblage informatique) seront remplacées et adaptées aux nouveaux usages. Le rez-de-chaussée sera pourvu d'une douche, de WC, d'un bureau, de deux salles de réunion et une d'exposition. L'ancien bar sera repositionné dans un espace de détente. L'ensemble du niveau sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). A l'étage, cinq bureaux et deux salles de réunion seront créés. Seuls les</p>

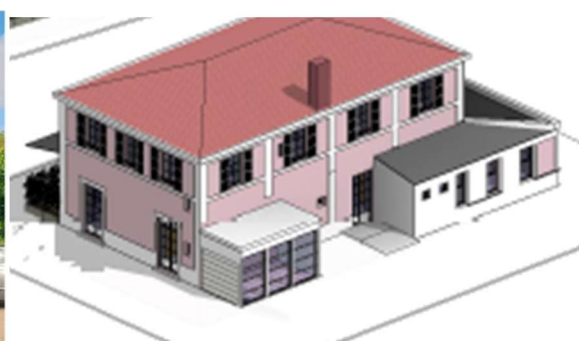


	<p>bureaux de l'étage seront attribués en permanence et exclusivement au coworking. Tous les autres espaces seront à l'usage prioritairement du tiers-lieu, ils pourront en cas de non-utilisation être utilisés en coworking.</p> <p>L'espace de coworking sera animé et géré par le réseau « la Réussite est dans le Pré». Les actifs travaillant à Beaune, Chalon ou Dijon, voir plus loin, pourront bénéficier sur place, d'espaces de télétravail adaptés, limitant ainsi leurs déplacements. L'accès à l'ensemble des locaux sera également géré par ce réseau qui aura à sa charge de donner les droits d'accès, l'entretien des locaux et matériels mis à disposition ainsi que le suivi des consommables.</p> <p>Les salles de réunion seront équipées du mobilier et des outils numériques nécessaires aux réunions à distance (vidéo-projection, accès internet performant, ...) Une imprimante grand format et 3D seront mise en place pour l'accès au numérique et à l'innovation.</p>
Partenaires	<p><b>SNCF</b> : la commune est lauréate de l'appel à projet « 1001 Gares »</p> <p><b>La Région BFC</b> : Fonds en faveur du développement des Tiers Lieux</p> <p>La SNCF et la Région BFC propriétaires du bâtiment et qui réalisent les travaux de désamiantage, remplacements des menuiseries et rénovations des toitures avant mise à disposition</p>
Dépenses prévisionnel/ définitif	<p>Les travaux et études sont estimés à 578 k€ HT dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 62 k€</li> <li>• Travaux : 463 k€</li> <li>• Equipement / matériels : 53 k€</li> </ul> <p>Les bureaux destinés au coworking seront mis en location et géré par la société « La réussite est dans le pré » moyennant un loyer annuel.</p> <p>La commune reversera une redevance à la SNCF pour l'occupation du bâtiment pendant une durée de 21 ans.</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Montant total de l'opération : 578 k€ HT dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SNCF : 200 k€</li> <li>• Région : 216 k€</li> <li>• Ville de Chagny : 162 k€</li> </ul>
Calendrier	<p>Etudes : 2021-2022</p> <p>Travaux : février à août 2023</p> <p>Mise en service : septembre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Soutenir le développement économique des villes pour faire coïncider attractivité résidentielle et pôle d'emploi.</p> <p>Offrir un lieu de travail au travailleur nomade.</p> <p>Action présente dans le secteur d'intervention ORT</p>

Annexes



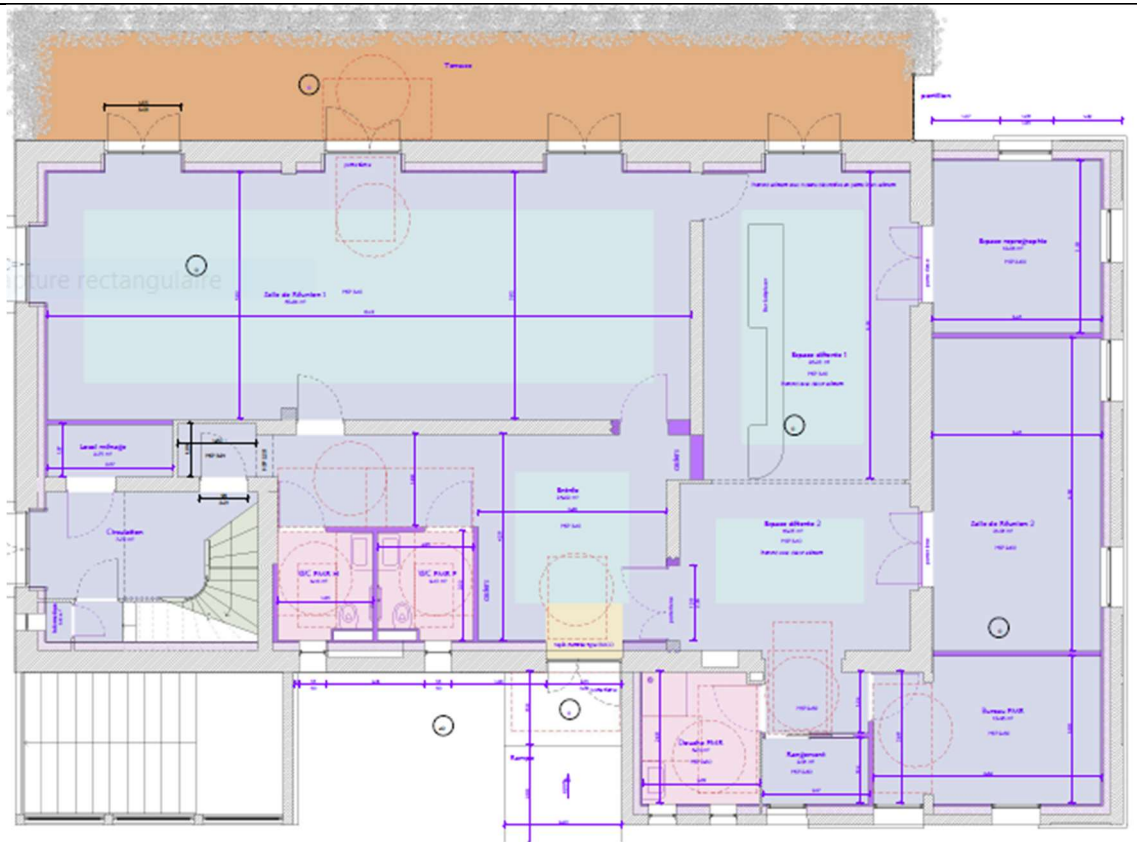
*Plan de situation*



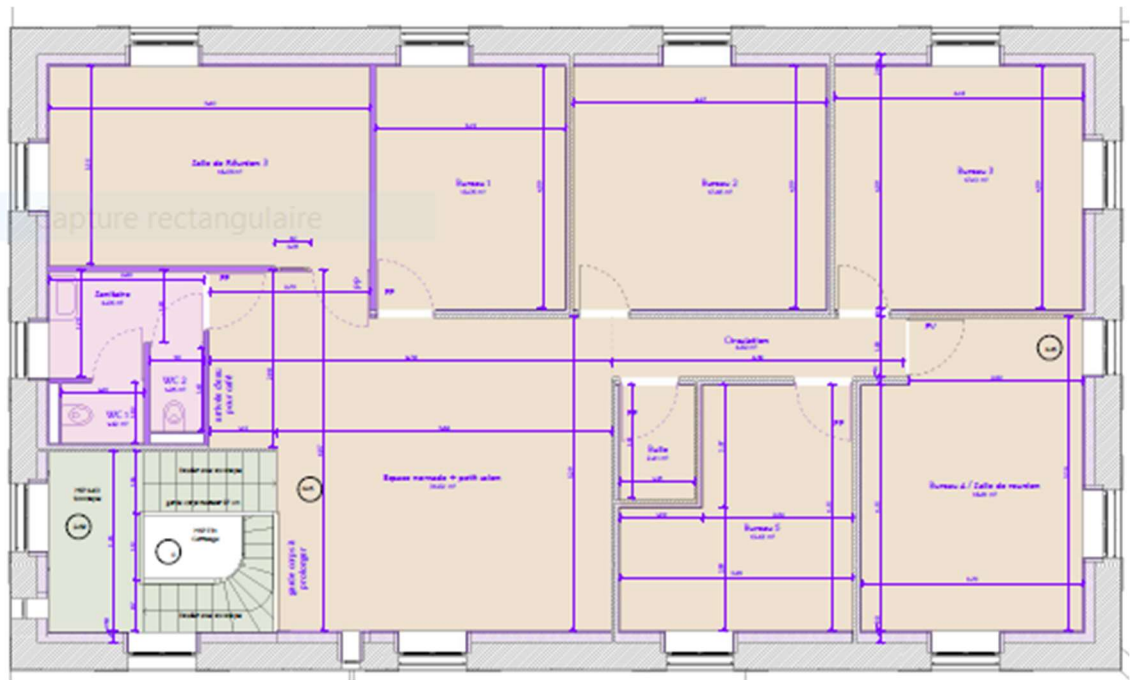
*Future entrée*



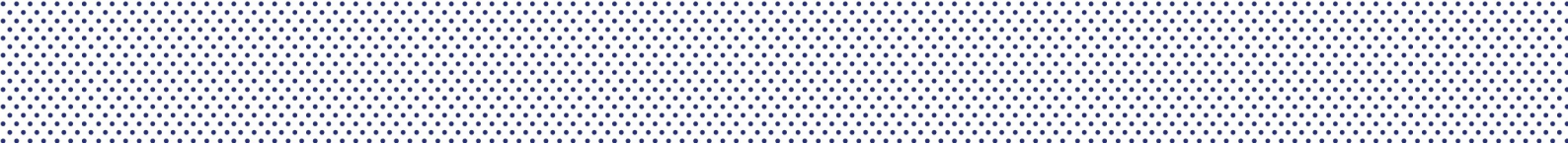
*Depuis les quais*



Plan projet RDC



Plan projet étage



--	--

## FICHE ACTION N° 23

# CREER UNE RESSOURCERIE A CHAGNY POUR UNE ECONOMIE PLUS DURABLE

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Créer une ressourcerie à Chagny pour une économie plus durable
Action n°	23
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La récente loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, (loi AGEC) permet de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage et vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle renforce le rôle des ressourceries et en développe les responsabilités en les obligeant à évoluer vers des objectifs plus importants de réemploi.</p> <p>Or, d'une part, la ville de Chagny présente un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne nationale, avec une population active peu diplômée et à faibles revenus. Cette population n'a pas ou peu de moyens de mobilité et s'expose aux problèmes de désocialisation. L'Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG) Ressourceries est une association d'utilité sociale et environnementale, membre du Réseau National des Ressourceries, déjà implantée sur 7 sites dans le bassin du Jura et en Saône-et-Loire. D'autre part, le SIRTOM de la région de Chagny, dans le cadre de la loi de transition écologique du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, a l'obligation de valoriser les déchets en conformité avec la stratégie des « 3 R ». Cette stratégie de gestion des produits en fin de vie et des déchets qui en découlent, constitue une des bases de la démarche zéro déchet, consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réduire</b> la quantité de produits qui arrivent en fin de vie ;</li> <li>• <b>Réutiliser</b> des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets ;</li> <li>• <b>Recycler</b> les matières premières.</li> </ul> <p>Les produits qui arrivent en fin de vie et qui ne peuvent pas entrer dans ce schéma sont considérés comme des déchets ultimes : ils ne peuvent qu'être stockés, éventuellement en attendant de trouver un moyen de les faire retourner dans le circuit. Le SIRTOM est déjà engagé dans une démarche de valorisation des déchets en circuit court et de recyclage. Le SIRTOM et la Ville Chagny souhaitent conserver sur leur territoire et développer, avec une association d'insertion/réinsertion pour un public éloigné de l'emploi, une recyclerie/ressourcerie. Son rôle sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupérer à la déchetterie tout ce qui est restaurable ou possible de remettre en état pour une seconde vie. Un valoriste sera formé.</li> </ul>





	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparer, recycler ou redonner une seconde vie aux objets grâce à une vingtaine d'emplois fixes et une centaine d'emplois temporaires.</li> </ul> <p>Il s'agit donc de conserver sur le territoire de Chagny une activité importante pour son développement économique et l'intérêt général par le biais d'une baisse du chômage de longue durée et accompagné vers un retour à l'emploi. Aux termes de l'étude de faisabilité réalisée par l'ALCG en lien avec l'ensemble des services de l'Etat et de la Région, il s'avère qu'il est opportun de créer une nouvelle structure. En effet, selon cette étude, les besoins en insertion sur le territoire et la part de gisement de réemploi insuffisamment exploitée au sein des déchetteries du SIRTOM permettent de projeter la création d'une ressourcerie pérenne. En effet, le projet vise de collecter plus de 200 tonnes/an avec un potentiel de 23 salariés en emploi d'insertion, encadrés par 3 salariés permanents.</p> <p>L'ALCG en partenariat avec le SIRTOM ont ouvert une ressourcerie à Chagny, rue des Binelles. Compte tenu de ces enjeux, les locaux actuels sont trop exigus : les besoins sont d'environ 1 500 m<sup>2</sup> pour accueillir atelier, magasin et parking sur une parcelle permettant un éventuel futur agrandissement. La ville de Chagny s'est engagée à mettre à disposition un site adapté en contrepartie d'une location.</p> <p>La ressourcerie représente donc bien une filière du réemploi pour le territoire de Chagny. Elle s'intègre pleinement dans une démarche de développement durable, garantissant le réemploi et la valorisation des objets recyclables. Le SIRTOM est le garant du respect des filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) présentes dans les déchèteries. De plus, les modalités d'exercice de l'activité sont de nature à permettre un accompagnement vers la réinsertion de travailleurs en difficulté d'insertion sociale et professionnelle du bassin de vie de Chagny.</p>
Partenaires	Association ALCG, Etat, Région BFC
Dépenses prévisionnel/ définitif	L'enveloppe financière est estimée à 2 000 k € HT dont : Etude 800 k€ HT Travaux 1 200 k€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région, le département 71 et la CABCS seront sollicités
Calendrier	Etudes : 2023/24 Travaux : 2024/25
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ouverture de la ressourcerie Tonnage de déchet ultime évité Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Soutenir le développement économique des villes pour faire coïncider attractivité résidentielle et pôle d'emploi

Soutien au développement économique de Chagny pour faire coïncider son attractivité résidentielle et son pôle d'emploi :

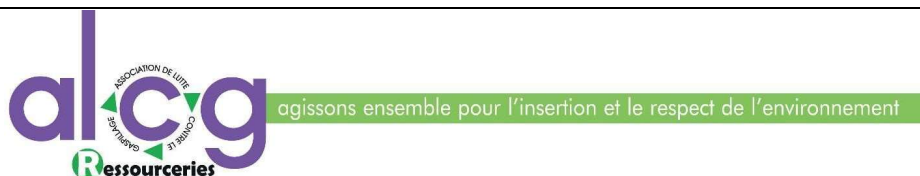
- Accompagnement au changement de mode de consommation :

De nouveaux modes de consommation émergent, plus soucieux de l'environnement et de l'utilité sociale. Dans un contexte de prise de conscience face à la situation climatique et sociale, une ressourcerie se veut porteuse d'un projet de sensibilisation au réemploi d'objets de seconde main, à l'économie circulaire et à l'accompagnement des personnes vers l'emploi.

- Soutien à l'économie circulaire locale :

La transition vers l'économie circulaire consiste à la préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé afin de permettre le développement économique des territoires, réduire les déchets et le gaspillage à l'échelle locale. Une ressourcerie vise à passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique circulaire par le réemploi d'objets. Les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire sont générateurs d'activités et de création d'emplois non délocalisables.

Annexes



### Site de CHAGNY : notice explicative prévisionnelle

Le prévisionnel s'appuie sur les expériences de créations de ressourceries de l'ALCG ainsi que sur celles du Réseau National des Ressourceries.

Le modèle économique que nous exploitons actuellement sur nos autres sites est celui de ressourceries généralistes classiques dans des locaux de 1200 m2 minimum.

L'absence de locaux adéquats actuellement disponibles à Chagny oblige l'ALCG à mettre en place une démarche évolutive pour atteindre les objectifs minimums.

Ainsi l'idée est de s'installer dans un petit local pour 3 années le temps de trouver une solution de locaux adaptés au projet. Ces trois années permettront de commencer la mission d'Insertion sur le territoire tout y développant progressivement le gisement réemploi.

Cinq années sont habituellement nécessaires pour atteindre une vitesse de croisière avec des objectifs économiquement viables. L'augmentation du chiffre d'affaires est proportionnelle au développement de la collecte qui est lui-même soumis à l'accroissement de la surface nécessaire à l'accueil croissant des articles, à leur traitement (nettoyage et ateliers de réparation), à la vente et donc aux capacités d'accueil à la fois des employés et des clients.

Ainsi l'ALCG a besoin de soutien tant que ses objectifs de développement ne sont pas atteints.

### Site de CHAGNY : Budget prévisionnel

		Avril à décembre 2022	2023	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes Ressourceseries	21 915	66 000	79 200
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>21 915</b>	<b>66 000</b>	<b>79 200</b>
	Subvention Aide aux postes	129 698	230 847	309 514
	Subvention SIRTOM	31 200	31 200	31 200
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>182 813</b>	<b>328 047</b>	<b>419 914</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges de fonctionnement	49 302	65 394	69 790
	Charges du personnel	155 570	294 026	379 988
	Dotations aux amortissements :	10 600	21 199	21 199
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>215 472</b>	<b>380 620</b>	<b>470 977</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-32 659</b>	<b>-52 573</b>	<b>-51 064</b>
Produits exceptionnels	Reprises sur subventions d'investissement	8 480	16 960	16 960
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>8 480</b>	<b>16 960</b>	<b>16 960</b>
Charges exceptionnelles	Dotations aux amortissements			
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>8 480</b>	<b>16 960</b>	<b>16 960</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>191 293</b>	<b>345 007</b>	<b>436 873</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>215 472</b>	<b>380 620</b>	<b>470 977</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-24 179</b>	<b>-35 613</b>	<b>-34 104</b>

## FICHE ACTION N° 24

# RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION ET L'ACCUEIL DES ETUDIANTS

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Renforcer l'offre de formation et l'accueil des étudiants
Action n°	24
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Beaune - Privés
Description de l'action	<p>La Ville de BEAUNE renforce, depuis plusieurs années, avec ses partenaires institutionnels et en encourageant l'initiative privée, le développement de l'offre de formations post-baccalauréat.</p> <p>Ainsi, les trois lycées publics de BEAUNE développent quatre sections de BTS métiers dans les domaines du tourisme, la communication, la viticulture, l'œnologie et le technico-commercial. En parallèle, l'INSEEC a choisi d'installer un de ses six campus sur le territoire de BEAUNE, dans des locaux municipaux, et propose un Bachelor (Bac + 3), dans le domaine du vin et de l'excellence. Enfin de façon très récente, le Greta a choisi d'ouvrir une formation de Master informatique spécialisé en cybersécurité, également dans des locaux de la ville.</p> <p>La pérennisation et le développement de l'offre de formation nécessitent, à terme, de disposer de locaux dédiés car les bâtiments municipaux proposent des aménagements et une ergonomie qui ne peuvent répondre totalement au référentiel des organismes accueillis, au-delà de la phase de lancement.</p> <p>La collectivité entend par conséquent mettre en place les partenariats nécessaires au développement d'une offre privé et/ou institutionnelle pour répondre à ces demandes.</p> <p>Par ailleurs, l'hébergement des étudiants des filières post-bac s'entend de moins en moins dans les établissements classiques de type internat qui manquent d'attrait pour cette classe d'âge en quête d'autonomie.</p> <p>Ceux-ci, font ainsi appel à l'offre locative privée mais sont confrontés à des prix de marché élevés dans le contexte d'un territoire très touristique où la maîtrise des conversions de logements en meublés de tourisme est un défi permanent.</p> <p>De façon subsidiaire, mais non négligeable, se pose également la problématique du logement des travailleurs saisonniers qui sont rarement logés par leurs employeurs et manquent de solutions. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation n°3 du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026 : Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre proposée par les communes.</p>




	La Ville de BEAUNE souhaite donc, dans un premier temps, lancer les études préalables nécessaires à un diagnostic de ces problématiques, à une analyse de l'offre de marché, avant de valider un plan d'actions.
Partenaires	Communauté d'Agglomération, bailleurs sociaux, Lycée viticole, INSEEC, GRETA
Dépenses prévisionnel	Etudes d'opportunité et de faisabilité = 80 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	En cours
Calendrier	2023 / 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE PLH orientation 3, fiche Action 5 : Soutenir le développement d'une offre diversifiée en termes de produits et de gamme de prix, notamment pour les jeunes
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Evolution de l'offre de formation sur la ville Evolution du nombre d'étudiants post-Bac
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité résidentielle Développement économique Renforcement de l'offre de logements
Annexes	

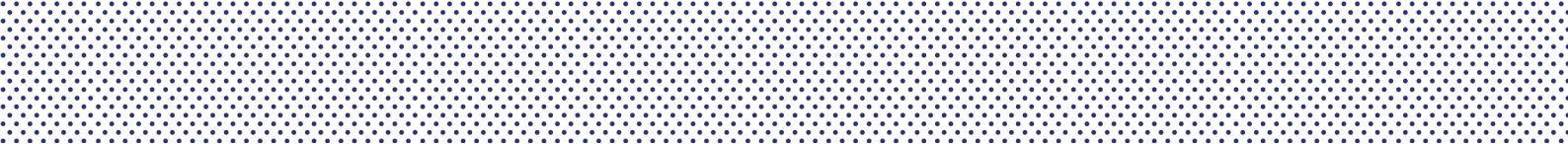
## FICHE ACTION N° 25

# RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE POUR FACILITER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Restructuration des locaux de l'hôtel de ville pour faciliter l'accès aux services publics
Action n°	25
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, l'accueil de la mairie et celui du CCAS sont communs et les visiteurs accèdent à la Mairie par l'arrière de l'édifice. Cette organisation rend complexe la lecture du bâtiment et ne permet pas aux citoyens de s'orienter clairement et facilement vers les différents services. De plus, le cheminement d'un service à l'autre n'est pas conscrit et rend possible la pérégrination dans la totalité de l'hôtel de ville.</p> <p>L'enjeu du projet est donc de séparer l'accueil mairie de celui du CCAS, ainsi que de clarifier l'organisation des bureaux. Une autre des volontés fortes du projet est de renouer avec la place de Beaune, en ouvrant l'hôtel de ville sur la place, comme en témoignent le parvis, de façon à reconnecter la mairie aux rues commerçantes et ainsi recouvrer l'opportunité de mettre en valeur l'entrée de la mairie. De surcroît, au regard des règlements de sécurité, il est nécessaire de revoir la circulation du public au sein de la mairie.</p> <p>Par ailleurs, il est souhaité que le PIJ (Point Information Jeunesse) et la police municipale puissent être regroupés au sein de la mairie tout en ayant des entrées indépendantes et visibles depuis l'espace public. La restructuration de l'hôtel de ville est donc un vaste projet qui vise à améliorer la qualité du service public à Chagny.</p> <p>L'ensemble mairie, CCAS, PIJ et police municipale nécessite également une rénovation énergétique qui incitera à repenser le système de chauffage, de façon à rendre ces bâtiments plus économes en énergie tout en réfléchissant à une solution durable et écologique pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux. Pour cette raison la création de la chaufferie en géothermie sera étudiée et des solutions d'occultation pour les façades Sud seront recherchées.</p>
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement	L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités



prévisionnel / définitif	
Calendrier	A ce stade le calendrier n'est pas défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Participer aux équilibres de territoires en confortant l'offre de services sur les centralités dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport et de l'emplois. Action présente dans le périmètre d'intervention de l'ORT.
Annexes	<p>Ce projet étant situé en périmètre SU1 « centre ancien » de l'AVAP, un permis d'aménager validé par l'ABF sera nécessaire.</p>  <p>Schéma réaménagement des locaux de l'hôtel de ville - RDC</p>





## FICHE ACTION N° 26

# AMENAGEMENT DE COMPLEXES SPORTIFS POUR RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EN CENTRALITES

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Aménagement de complexes sportifs pour renforcer l'offre de services en centralités
Action n°	26
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud
Description de l'action	<p><b>Chagny</b></p> <p>La Ville de Chagny souhaite améliorer les conditions d'exercice de la pratique sportive des clubs de football et de rugby, ainsi que des sports de plein air non encadrés.</p> <p>En effet, ces clubs sont très importants pour les chagnotins au regard du nombre de licencié de ces deux clubs (156 pour le foot, 279 pour le rugby) mais également pour l'animation de la Ville les jours de compétition renforçant la cohésion sociale entre les administrés. L'organisation des événements sportif est une véritable vitrine qui stimule l'activité économique de la collectivité et de ses commerçants, et qui permet de créer de la convivialité.</p> <p>Les deux vestiaires existants ont été construits dans les années 70. Ils sont extrêmement vétustes et ne correspondent plus aux normes en terme environnemental, de sécurité, d'accessibilité et de praticité.</p> <p>Dans ce sens, la municipalité a travaillé sur un projet de modernisation de ces infrastructures permettant d'offrir aux licenciés chagnotins des structures sportives performantes et durables.</p> <p>Des réunions de concertation ont eu lieu avec les représentants des clubs et de leur fédération respective afin de déterminer les besoins des clubs.</p> <p>A cet effet, la municipalité a missionné un maître d'œuvre afin d'étudier et concevoir un projet avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les conditions de la pratique sportive</li> <li>• Améliorer l'accueil des équipes visiteurs et des spectateurs</li> <li>• Permettre la mise en accessibilité</li> <li>• Remettre en conformité l'ensemble des équipements sportifs avec les normes actuelles</li> <li>• Réaliser des économies d'énergie par l'amélioration thermique des enveloppes et performances des équipements</li> <li>• Mettre en place la technologie par LED sur l'éclairage des terrains</li> <li>• Intégrer les structures dans l'environnement adjacent</li> </ul>



	<p>Au fil du diagnostic, la création d'un pôle rugby séparé d'un pôle foot s'est avérée nécessaire pour répondre aux contraintes dimensionnelles nécessaires à l'homologation des terrains par leurs fédérations.</p> <p><b><u>Nolay</u></b>  La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud souhaite construire un nouveau complexe sportif structurant pour équilibrer l'offre sur son territoire. Les équipements actuels étant essentiellement concentrés à BEAUNE, MEURSAULT et LADOIX SERRIGNY ou un autre projet est en cours d'élaboration.</p> <p>Ce nouvel établissement sera utilisé en grande majorité pour la pratique sportive associative, (entraînements et compétitions en homologation régionale) ainsi que par les enfants des écoles primaires et secondaires et pour le développement du sport loisirs et santé.</p> <p>Le projet consiste donc à construire un bâtiment, de 2 500 m<sup>2</sup>, sur la Commune de NOLAY au lieu-dit « Le Clos Carnot ». Il se composera de zones sportives permettant un accueil simultané et pluridisciplinaire et proposera :</p> <p><b>Au rez-de-chaussée :</b> L'accueil, une zone de convivialité, des locaux sanitaires et technique ainsi qu'un ascenseur et des escaliers pour accéder au niveau inférieur.</p> <p><b>Au rez-de-jardin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plateau d'évolution sportive de 1 145.60 m<sup>2</sup>, dont une travée est réservée à l'installation d'un espace dédié à l'escalade à l'extrémité de l'aire d'évolution de 44 m x 22 m. La hauteur sous plafond règne à 9.10 m pour atteindre 11.60 m à l'aplomb de la zone d'escalade pour la pratique d'un niveau régional.</li> <li>• Une salle de pluriactivités sportives de 10m x 24 m.</li> <li>• Des sanitaires et vestiaires pour les joueurs, les arbitres et le public.</li> <li>• Des locaux de stockage pour le matériel éducatif et sportif.</li> </ul> <p>Le plateau sportif est destiné à la pratique du hand-ball, du basket, du volley-ball du tennis et du badminton au niveau régional.</p>
Partenaires	<p><b><u>Chagny</u></b>  La Fédération Française de Football (FFF) et la Fédération Française de Rugby (FFR) sont sollicitées pour l'agrément des équipements.  Le Racing Club Chagnotin (RCC) et l'Association Sportive des Cheminots Chagnotins (ASCC) sont associés à la validation du projet.</p> <p><b><u>Nolay</u></b>  Les associations sportives de la commune.</p>
Dépenses prévisionnel / définitif	<p><b><u>Chagny</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction de vestiaires foot est estimée à 970 k€ HT</li> <li>• La rénovation et extension des vestiaires rugby et spots « plein air » est estimée à 1 430 k€ HT</li> <li>• La démolition des vestiaires existant foot, mis à disposition successivement au 2 clubs</li> </ul>

	<p>pendant les travaux est estimée à 51 k€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inversion des terrains « honneur foot » et « entraînement rugby », avec modification des clôtures et mise en place de nouvelles tribunes spectateurs, est estimée à 368 k€ HT</li> <li>• Les frais d'études et de maîtrise d'œuvres sont estimés à 245 k€ HT</li> <li>• Le remplacement des éclairages des terrains par des LED, adapté à l'homologation des terrains est estimé à 280 k€ HT</li> <li>• Les dépenses pour aménager les abords et parking sont estimées à 320 k€ HT</li> </ul> <p>Le montant global de l'opération s'élèvera à environ 3 664 k€ HT</p> <p><b><u>Nolay</u></b> Montant global : 4 437 k€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b><u>Chagny</u></b> L'Etat via la DETR 2020 a accordé une aide de 156 k€ un complément sera demandé en 2023 Le Département 71 apporte un soutien de 25 k€ L'Agence Nationale de Sport (ANS) est sollicitée La Région BFC sera sollicitée La FFF sera également sollicitée</p> <p><b><u>Pour Nolay</u></b> Etat, DETR 2023, sollicitée : 1 553 k€ Département 21, obtenu : 500 k€</p>
Calendrier	<p><b><u>Chagny</u></b> Planning des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inversion terrain foot et rugby : juillet 22 à avril 23</li> <li>• Eclairage terrains : été 23</li> <li>• Nouveau vestiaire foot : avril 23 à janvier 24</li> <li>• Extension et rénovation rugby : juillet 23 à août 24</li> <li>• Démolition vestiaire foot existant : fin 24</li> <li>• Abords et stationnements : été 25</li> </ul> <p><b><u>Pour Nolay</u></b> Début des travaux : Juin 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Participer aux équilibres de territoires en confortant l'offre de services sur les centralités dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport, de l'emploi Renforcement de l'attractivité résidentielle

**Chagny**

Les permis de construire ont été accordé avec avis favorable de ABF

**Le pôle rugby**



Vue aérienne existant



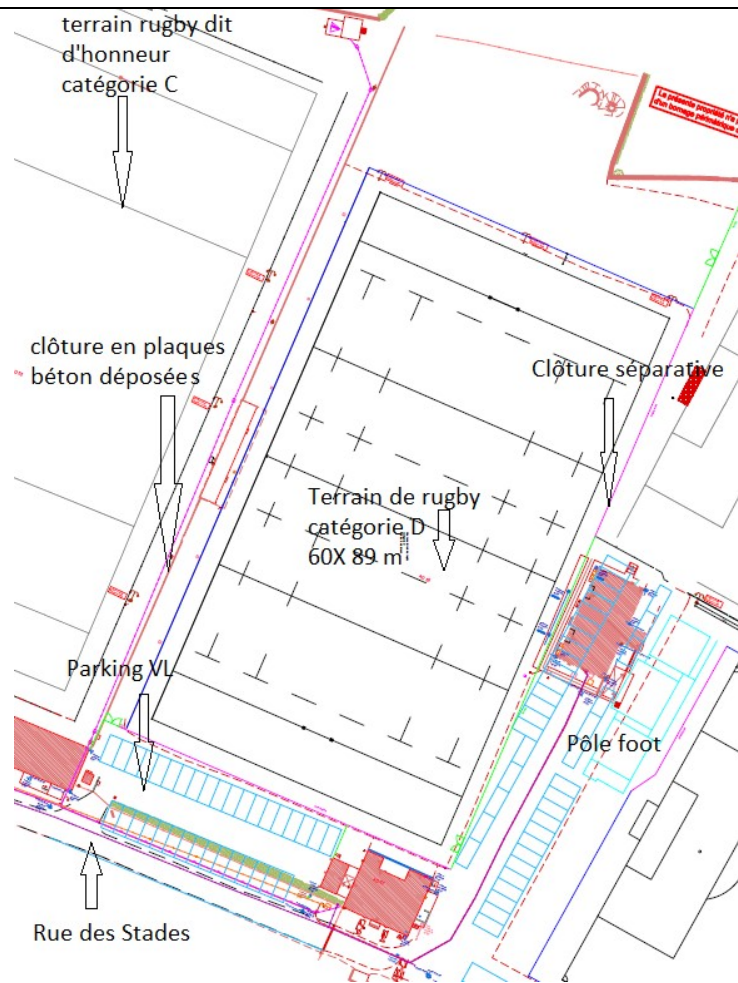
*Vues extérieures des vestiaires depuis le terrain*



*depuis les Muriers*



*Vues intérieures des vestiaires*

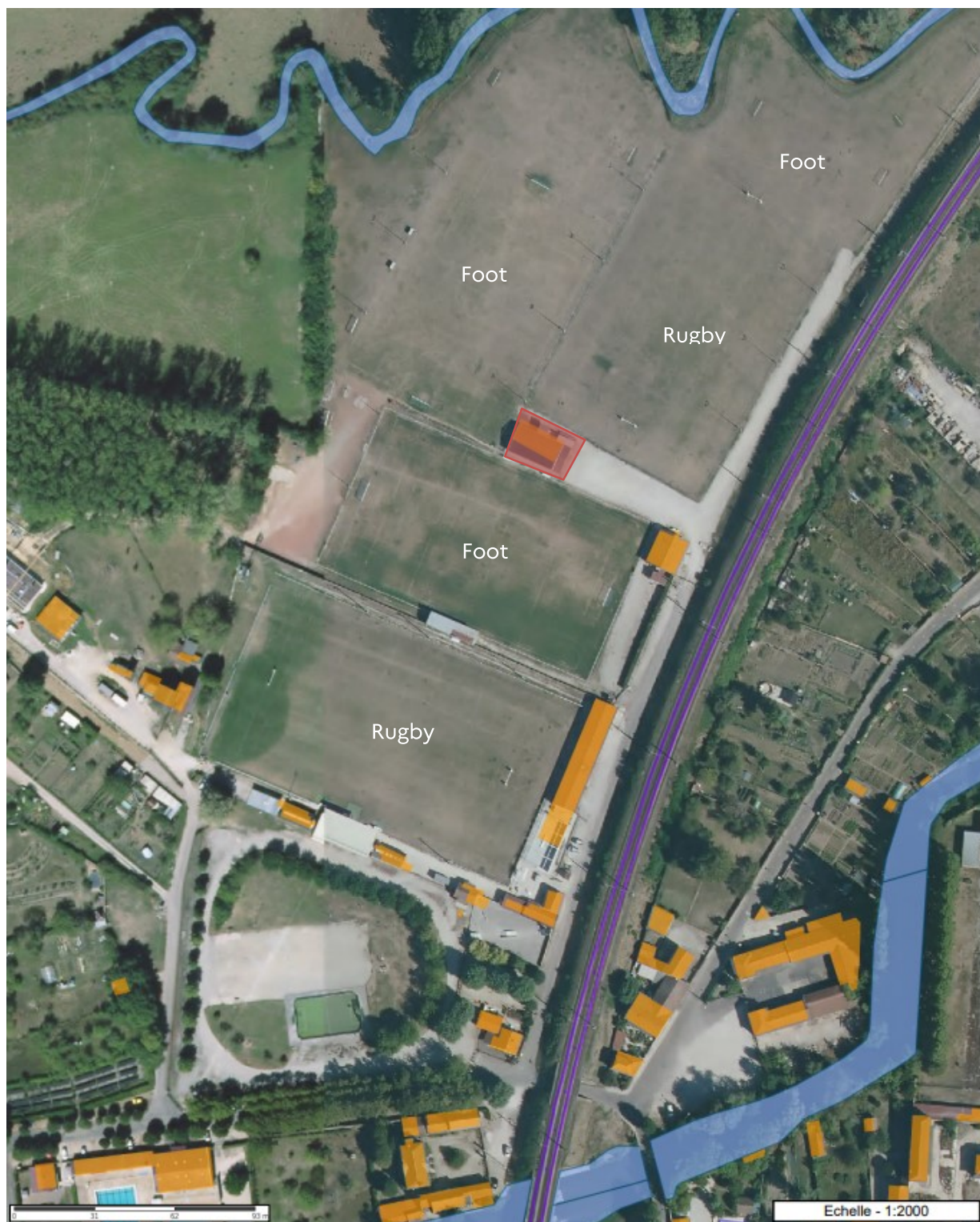


Nouveau terrain d'entraînement contigu au terrain d'honneur existant



Le projet vu des Muriers

## Le pôle foot



Vue aérienne existant

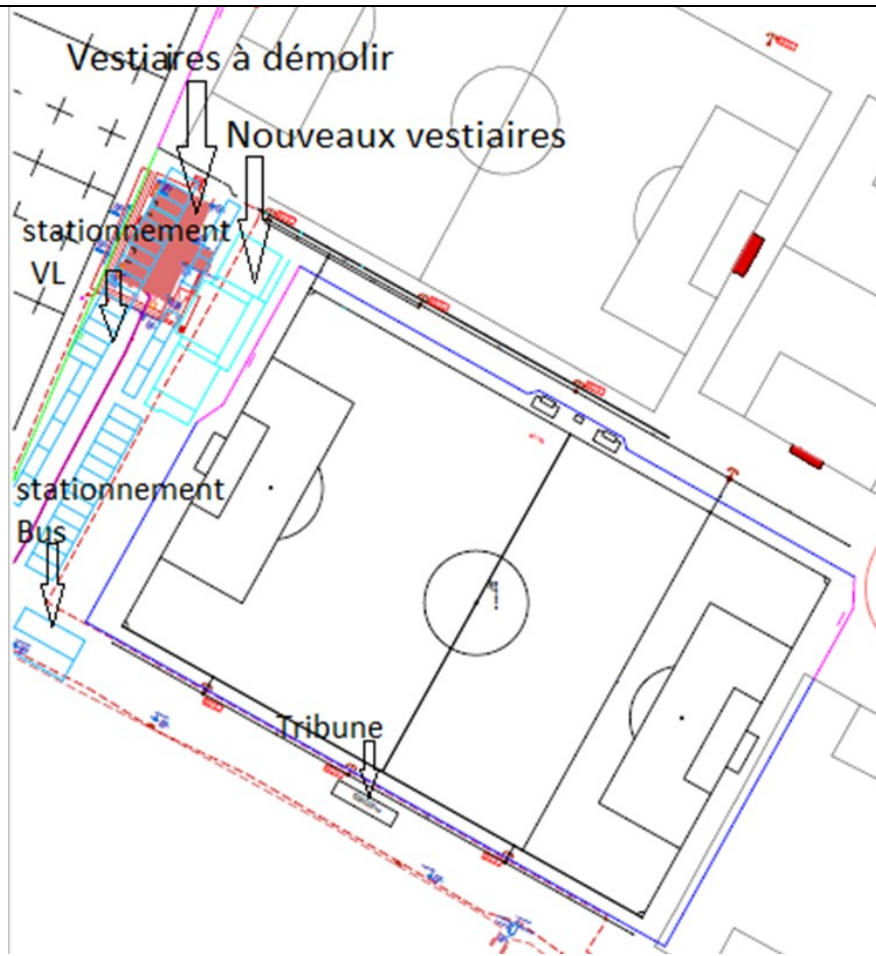


Vues extérieures

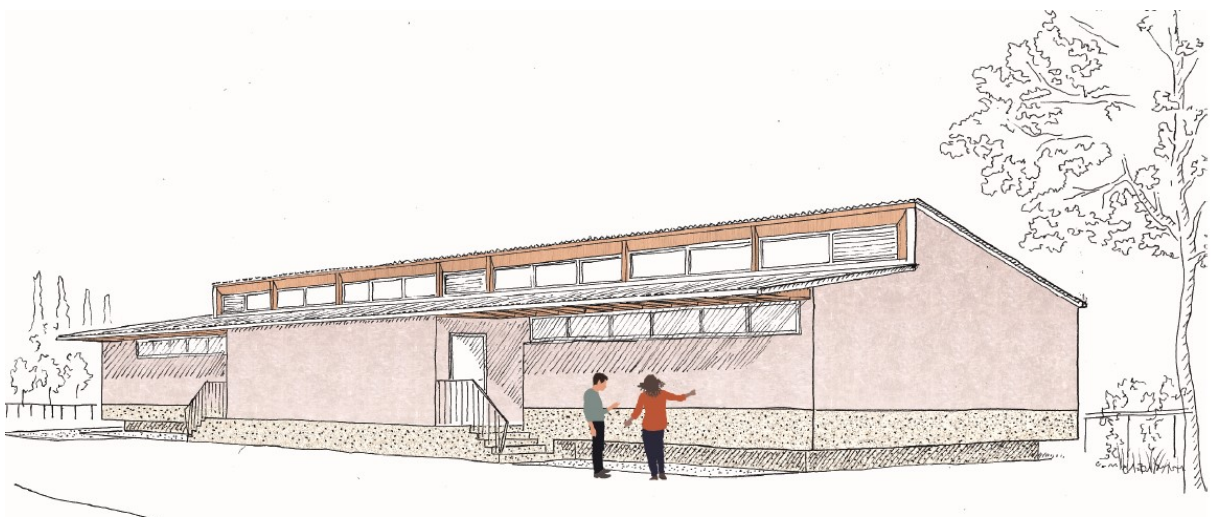


Vues intérieures





Nouveau terrain d'honneur (niveau 5 FFF) contigu aux terrains d'entraînement existants




Perspective du projet

## FICHE ACTION N° 27

# CREER UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE POUR LIBERER DES ESPACES A VOCATION ECONOMIQUE EN ZACOM

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Créer un nouveau centre technique pour libérer des espaces à vocation économique en zone d'activité commerciale
Action n°	27
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La ville de Chagny souhaite améliorer l'image de ses entrées de ville.</p> <p>A son entrée Nord, le SCoT prévoit le développement d'une zone d'activité commerciale à cheval sur Chagny et Corpeau le long de la route départementale.</p> <p>Le classement « UX » au PLU réserve les parcelles aux activités industrielles, artisanales ou commerciales de la commune.</p> <p>L'implantation de surface commerciale sans nouvelle enseigne alimentaire autre que celles existantes permettra de rendre la ville plus attractive sans créer de nouvelle concurrence au commerce de proximité de centre bourg.</p> <p>La ville prévoit la requalification de cet axe avec un abaissement de la vitesse à 50 km/h et un déclassement par le département en voie urbaine sur le linéaire de la zone d'activité commerciale.</p> <p>Dans ce cadre le projet de déménagement du Centre Technique Municipal (CTM) permettra de proposer des surfaces attrayantes et visibles en améliorant l'image d'entrée de ville. Celui-ci occupe une parcelle de 8 300 m<sup>2</sup> avec une possibilité d'accès depuis la RD 906.</p> <p>La ville souhaite donc réfléchir au déménagement de son CTM afin de favoriser l'installation d'activités commerciales dans cette zone.</p> <p>D'autre part, la ville souhaite créer un espace fonctionnel adapté aux différents besoins de ses équipes technique et répondant aux besoins de stockage. Une toiture en panneaux photovoltaïques permettrait d'assurer une autonomie énergétique. Les terrains communaux à proximité de la ferme solaire pourraient répondre aux objectifs d'implantation du futur CTM.</p>
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région, le département 71 et la CABCS seront sollicités
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement	L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités



prévisionnel / définitif	
Calendrier	Etude 2023 -2024 Travaux 2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Participer aux équilibres de territoires en confortant l'offre de services sur les centralités dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport, de l'emploi
Annexes	 <p>Localisation de l'actuel Centre Technique Municipal et zone d'activité commerciale Nord</p>

## FICHE ACTION N° 28

# ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS LIÉS AUX SAVOIR-FAIRE, MÉTIERS D'ART, GASTRONOMIE ET VIN

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Organisation d'évènements liés aux savoir-faire, métiers d'art, gastronomie et vin en partenariat avec des structures locales
Action n°	28
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La ville de Chagny est idéalement située, au carrefour de la Côte d'Or avec ses crus prestigieux et de la Côte Chalonnaise dont les terroirs ont acquis une réputation internationale. C'est dans ce contexte que la commune souhaite organiser une fois par an une foire aux vins. Cette manifestation renouera avec la tradition, car cet évènement a existé à Chagny dans le passé. Il permettra également de mettre en valeur les métiers liés à la viticulture, comme la tonnellerie, activité présente sur la commune. La gastronomie, un des fers de lance de la Bourgogne, y serait également à l'honneur, d'autant que Chagny compte un restaurant trois étoiles de renommée mondiale.</p> <p>Cet évènement à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fête de ville festive : Elle permet, en premier lieu, de rassembler les concitoyens et de les divertir.</li> <li>• Une fête de ville pour valoriser le patrimoine : Avoir un patrimoine important est une chance pour une commune. L'organisation d'une fête autour d'un patrimoine engage la collectivité, véritable bénéfice pour la population. Un tel évènement permet aussi de partager la culture locale et de sensibiliser la population de toute l'agglomération à la richesse de ce patrimoine.</li> <li>• Une fête de ville pour la mémoire de la ville : C'est ainsi l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir l'histoire de la ville.</li> <li>• Une fête de ville pour communiquer sur les actions de la commune : Les festivités sont l'occasion de promouvoir les initiatives municipales dont les objectifs sont doubles : améliorer les conditions de vie des habitants et assurer le développement et le rayonnement de la commune. C'est également l'occasion de mobiliser les bonnes volontés et susciter l'adhésion des habitants. C'est aussi une opportunité d'échanges pour l'équipe municipale, une occasion d'aller au-devant de la population.</li> <li>• Une fête de ville pour impliquer les partenaires : C'est une occasion importante pour permettre d'impliquer les partenaires tels que les associations, les commerçants, les entreprises installées sur le territoire.</li> </ul>



Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités
Calendrier	Evènement à créer avant 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer le lien à la population et la vocation touristique de la ville à travers des opérations collectives de promotion, d'animation et manifestations culturelles.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 29

# AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DU PORT DE CHAGNY

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Aménagements touristiques du port de Chagny
Action n°	29
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>La ville de Chagny est traversée au sud par le canal du centre et un port permet d'y faire escale. Aujourd'hui, c'est un lieu sans animation, alors qu'un nombre croissant de cyclotouristes utilisent la voie verte et que le lieu invite à la flânerie le long du canal.</p> <p>La ville de Chagny à souhaite créer une activité estivale au port afin de favoriser la pause et d'en faire un lieu attractif pour la promenade. La mise en place d'une structure éphémère pourrait permettre d'accueillir sur la saison estivale une guinguette qui viendrait dynamiser le port. L'organisation de petits évènements tels que marchés de producteur ou concerts pourraient également venir compléter cette nouvelle offre de loisirs.</p>
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités.
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région, le département 71 et la communauté d'agglomération seront sollicités.
Calendrier	Installation d'une guinguette pour l'été 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer le lien à la population et la vocation touristique de la ville à travers des opérations collectives de promotion, d'animation et manifestation culturelles.





Plan de situation

## FICHE ACTION N° 30

# DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ AUX TRUFFES ET D'ESPACES TRUFFIERS

Orientation stratégique	C : Soutenir l'économie et l'offre de services participant à l'équilibre du territoire des bassins de vie de Beaune, Chagny et Nolay
Action nom	Développement du marché aux truffes et d'espaces truffiers
Action n°	30
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Chagny
Description de l'action	<p>Grâce à sa situation géographique et à la qualité de ses sols, le territoire de Chagny est bien adapté à la culture de la truffe de bourgogne. En effet, la truffe de bourgogne a une préférence pour les sols alcalins bien drainés avec une teneur en argile élevée. Elle a un parfum spécifique très raffiné et se récolte du 1er octobre au 31 décembre.</p> <p>La trufficulture est cependant aujourd'hui peu développée à Chagny. Cette pratique est par ailleurs bénéfique pour l'environnement. En effet, pour cultiver des truffes, il est nécessaire de cultiver des végétaux sylvestres tels que les chênes verts ou blancs, ce qui participe du repeuplement forestier et entraînera des répercussions positives importantes dans un avenir proche. Ce projet complètera donc efficacement celui de la collection de chênes, et apportera une spécificité culinaire à la ville.</p> <p>Par ailleurs, la ville organise déjà un marché aux truffes une fois par an, le dernier dimanche de novembre. Ce marché prend de l'importance et accueille de nombreux visiteurs.</p> <p>Pour ce projet, l'objectif de la commune est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le marché aux truffes</li> <li>• Travailler avec l'association de trufficulture pour créer une truffière sur la commune.</li> </ul> <p>En effet, cette filière est actuellement sous-exploitée et le territoire de Chagny est approprié à cette culture. En parallèle, la commune souhaite que des actions pédagogiques autour de la trufficulture et de la forêt soit organisées (ramassage des truffes, entretien des arbres, découverte des méthodes de culture de la truffe).</p>
Partenaires	A ce stade, aucun partenariat financier n'est validé. L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités.
Dépenses prévisionnel	L'enveloppe financière prévisionnelle n'est pas déterminée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'état, la région et le département 71 et la CABCS seront sollicités





Calendrier	A ce stade le calendrier n'est pas défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer le lien à la population et la vocation touristique de la ville à travers des opérations collectives de promotion, d'animation et manifestation culturelles.

Annexes

**2<sup>e</sup> MARCHÉ AUX TRUFFES FRAÎCHES  
À CHAGNY**

**Vendredi 26 novembre**  
La truffe : diamant noir de la Bourgogne  
**conférence à 20 h 30**  
(salle de réception\* de la Mairie)

**Dimanche 28 novembre**  
vente de truffes fraîches de 9 h à 13 h  
(parvis de l'Hôtel de Ville)  
démonstration de recherches de truffes à 10 h et 12 h  
(jardin d'Arlequin)

\* Conditions d'accès à la salle de réception :  
port du masque obligatoire + **pass sanitaire** obligatoire

Affiche du marché au truffe 2021



Fédération Française des  
**TRUFFICULTEURS**

LA FFT  
Qui sommes nous? -

LA TRUFFE  
Qu'est-ce que c'est? -

ACTUALITE  
& Revue de Presse -

L'EXPERIMENTATION  
en trufficulture -

REGLEMENTATION  
Cours et marchés -

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



- La région
- La truffe
- Les structures
- Les aides
- Manifestations

## Les manifestations

Les associations départementales en lien avec l'ARTBFC organisent des manifestations, marchés et fêtes de la truffe pour la promotion de la truffe de Bourgogne.



Marché de la truffe de Bourgogne

Parmi les plus connus, on compte :

- La fête de la truffe et des saveurs à Vesvres (Côte d'Or)
- La fête de la Truffe et des Papilles à Is-Sur-Tille (Côte d'Or)
- Les marchés aux truffes de Bourgogne sous les halles à Dijon (Côte d'Or)
- La fête de la Truffe et du Crémant à Leuglay – Bourgogne et Truffe Noire (Côte d'Or)
- Les marchés aux truffes de Chagny (Saône et Loire) – Bourgogne et Truffe Noire
- La fête de la Truffe de Bourgogne à VESOUL (Haute-Saône)
- Le marché aux Truffes de Bourgogne et produits du terroir à Nevers (Nièvre)
- Le marché aux truffes de Bourgogne à Vézelay (Yonne)

Extrait du site internet de la fédération Française des trufficulteurs